



RAPPORT CNACG 2022

ÉCONOMIE DU HANDBALL MASCULIN
DE 1^{ÈRE} ET 2^{NDE} DIVISION
SAISON 2020/2021



PALMARÈS 2022



1	INTRODUCTION	4
2	PRÉSENTATION DE LA CNACG	7
2.1	OBJECTIFS ET MISSIONS DE LA CNACG	8
2.2	MOYENS D'ACTION DE LA CNACG	8
2.3	COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DE LA CNACG	8
2.4	SON ACTIVITÉ 2020/2021	9
3	PRÉCISIONS TERMINOLOGIQUES	13
4	LA PHOTOGRAPHIE DES CLUBS	17
4.1	LE STATUT JURIDIQUE	18
4.2	L'EFFECTIF PROFESSIONNEL	20
4.3	LA FORMATION	22
4.4	LES ENCEINTES SPORTIVES	25
5	LES CHIFFRES CUMULÉS DE LA SAISON 2020/2021	29
5.1	LES CHIFFRES CLÉS CUMULÉS	30
5.2	BILAN CUMULÉ	31
5.3	COMPTE DE RESULTAT CUMULÉ	32
6	LES CHIFFRES DE LA LIDL STARLIGUE	35
6.1	RAPPEL DU PALMARÈS SPORTIF	36
6.2	LES CHIFFRES CLÉS	38
6.3	LE BILAN	39
6.4	LE COMPTE DE RÉSULTAT	44
6.5	PROJECTION SUR LA SAISON 2021/2022	67
7	LES CHIFFRES DE LA PROLIGUE	69
7.1	RAPPEL DU PALMARÈS SPORTIF	70
7.2	LES CHIFFRES CLÉS	72
7.3	LE BILAN	73
7.4	LE COMPTE DE RÉSULTAT	78
7.5	PROJECTION SUR LA SAISON 2021/2022	98
8	LA COMPARAISON ENTRE LA LIDL STARLIGUE ET LA PROLIGUE	101
8.1	LES BUDGETS	102
8.2	LE RÉSULTAT NET	102
8.3	LA SITUATION NETTE	103
8.4	LA RÉMUNÉRATION	104
8.5	LA PART D'INTERVENTION PUBLIQUE SUR LE BUDGET	105
8.6	LA PART DU PARTENARIAT PRIVE/MÉCENAT SUR LE BUDGET	106
8.7	LA PART DES RECETTES MATCHS SUR LE BUDGET	106

Compte tenu des conditions dans lesquelles la saison 2019/2020 s'est achevée en raison de l'épidémie de Covid-19 (arrêt prématuré de toutes les compétitions en mars 2020), aucun club ne s'est vu reléguer en Proligue. En revanche, deux clubs ont accédé à la Lidl Starligue portant cette division à 16 clubs pour la saison 2020/2021. La Proligue est, quant à elle, restée à 14 clubs avec l'accession de deux équipes de N1 Masculine.

La Commission Nationale d'Aide et de Contrôle de Gestion (CNACG) de la LNH a donc poursuivi son action de contrôle et d'accompagnement auprès de 30 clubs au cours de la saison 2020/2021, toujours marquée par la crise sanitaire.

En l'absence de signes d'amélioration visibles de la situation, l'Assemblée Générale de la LNH a d'ailleurs, après avis de la CNACG, décidé d'assouplir exceptionnellement ses règlements pour cette saison et notamment certains critères de participation aux compétitions professionnelles, comme le seuil de ressources ou l'effectif professionnel minimum des clubs de Proligue.

Bien que les championnats aient pu aller à leur terme lors de cette saison, les clubs ont, dans de plus fortes proportions que la saison 2019/2020, vu leurs produits d'exploitation habituels (recettes matchs, partenariat privé), fortement amputés puisqu'ils ont dû faire face, sur l'intégralité de la saison, à des mesures de restriction d'accueil du public : des réductions de jauges, plus ou moins importantes suivant les régions, jusqu'au 31 octobre 2020 puis une longue période de huis clos jusqu'au 19 mai 2021, qui a ensuite de nouveau laissé place à des jauges partielles jusqu'à la fin de la saison.

1. INTRODUCTION

Afin de limiter l'impact de ces baisses de produits, l'État a prolongé un certain nombre de dispositifs déjà existants lors de la saison 2019/2020 (activité partielle, fonds de solidarité pour les entreprises, exonérations de charges sociales, aide au paiement des charges, prêts garantis par l'État) et, concernant le sport professionnel, instauré un dispositif spécifique de compensation des pertes de billetterie.

On constate, à l'issue de l'exercice, pour les deux divisions cumulées, un montant de produits d'exploitation de 76 M€ contre 82 M€ lors de la saison 2019/2020, soit un recul de 7 % : 59 M€ pour la Lidl Starligue (- 3 %, malgré l'intégration de 2 nouveaux clubs dans la division) et 17 M€ pour la Proligue (- 20 %).

Cette différence de variation entre les deux divisions s'explique notamment par des méthodes d'enregistrement comptables des exonérations et aides au paiement des charges. En effet, les clubs de Lidl Starligue les ont majoritairement comptabilisées en produits et non en déduction des charges.

Du côté des charges d'exploitation, les montants cumulés sont également en baisse et dans des proportions légèrement supérieures. Les charges d'exploitation cumulées des deux divisions s'élèvent à 79 M€ contre 89 M€ en 2019/2020, soit une baisse de 11 % : 65 M€ pour la Lidl Starligue (- 7 %) et 14 M€ pour la Proligue (- 26 %).

Compte tenu d'une baisse des charges supérieure aux produits, le résultat d'exploitation s'améliore et passe de - 7,3 M€ à - 3,5 M€ (+ 51 %). Cette perte cumulée est toutefois à nuancer car elle ne concerne qu'une minorité de clubs.

En effet, s'agissant de la Lidl Starligue, dont le résultat cumulé s'élève à - 5,7 M€, un seul club présente un résultat d'exploitation déficitaire, le Paris Saint-Germain Handball, lié à son modèle économique (- 9,2 M€). Tous les autres clubs de première division dégagent un bénéfice d'exploitation dont la moyenne s'élève à + 189 K€.

Concernant les clubs de Proligue, le résultat d'exploitation cumulé s'élève à + 2,2 M€, soit une moyenne de 154 K€ par club. Seuls deux clubs dégagent un déficit d'exploitation.

Plus largement, sur l'ensemble des produits, les budgets moyen et médian de la Lidl Starligue ont respectivement diminué de 16 % et 14 % pour atteindre 4 382 K€ et 3 504 K€. Ceux de Proligue ont, quant à eux, baissé de 19 % et 14 % pour atteindre des montants de 1 214 K€ et 1 107 K€.

Comme pour le résultat d'exploitation, le résultat net cumulé est également en forte augmentation (+ 52 %) par rapport à la saison 2019/2020 et s'établit à - 4 M€. Cette perte nette cumulée est néanmoins également à nuancer puisque 28 clubs sur 30 dégagent un bénéfice net.

Le résultat net de la Lidl Starligue s'élève - 5,8 M€ mais seul le PSG handball dégage une perte (- 9,2 M€), laquelle a été compensée intégralement par une augmentation de capital. Le résultat net cumulé des 15 autres clubs se monte à + 3,4 M€, soit 226 K€ en moyenne par club.

Quant au résultat net de la Proligue, il s'établit à + 1,8 M€, soit une moyenne de 127 K€ par club. 13 clubs sur les 14 dégagent un bénéfice net.

Au 30/06/21, plus aucun club ne présente de situation nette négative. La situation nette cumulée des deux divisions s'élève à + 16,1 M€ : + 12,5 M€ pour la Lidl Starligue (+ 38 %) et + 3,6 M€ pour la Proligue (+ 36 %).

Si l'ensemble des mesures économiques mises en place par l'État a permis à l'ensemble des groupements sportifs de conserver une situation financière saine malgré les conditions de déroulement de la saison sportive 2020/2021, il convient toutefois de rester prudent et d'attendre la clôture de l'exercice 2021/2022 afin d'écarter un impact différé de la crise sanitaire (éventuelles difficultés économiques rencontrées par des partenaires privés, conditions de retour du public dans les salles, etc.).



2. PRÉSENTATION DE LA CNACG

2.1. OBJECTIFS ET MISSIONS DE LA CNACG

En application des dispositions de l'article L. 132-2 du Code du Sport et de la convention conclue entre la Fédération Française de Handball (FFHB) et la Ligue Nationale de Handball (LNH), il a été institué une Commission Nationale d'Aide et de Contrôle de Gestion (CNACG) chargée d'assurer le contrôle administratif, juridique et financier des associations et sociétés sportives participant aux compétitions professionnelles de Handball.

Cet organisme, qui est doté d'un pouvoir d'appréciation indépendant, a vocation à :

- **Assurer la pérennité des groupements professionnels**, en les accompagnant dans leur gestion et dans leur développement ;
- **Favoriser le respect de l'équité sportive**, en s'assurant notamment que chaque club n'engage pas des dépenses plus élevées que les ressources dont il peut justifier ;
- **Contribuer à la régulation économique des compétitions**, en veillant au respect des grands équilibres financiers et en évaluant les projets d'achat, de cession et de changement d'actionnariat des sociétés sportives.

La CNACG assure principalement **l'examen et le suivi de la situation financière** des clubs membres de la LNH, au regard des éléments comptables et financiers qui lui sont transmis selon un calendrier déterminé ou qu'elle peut recueillir à l'occasion de visites effectuées au siège de ces clubs par leurs contrôleurs attitrés.

Elle veille **au respect des obligations relatives à la tenue de la comptabilité** ainsi que celles qui sont applicables en matière fiscale et sociale. Depuis la loi du 1^{er} mars 2017 « visant à préserver l'éthique du sport, à renforcer la régulation et la transparence du sport professionnel et à améliorer la compétitivité des clubs », la CNACG a également pour mission :

- d'assurer **le contrôle et l'évaluation des éventuels projets d'achat, de cession et de changement d'actionnaires** des sociétés sportives ;
- d'assurer **le contrôle financier de l'activité des agents sportifs**.

Elle exerce dans le même temps **une mission d'information et de conseil** en matière de gestion juridique et financière.

En outre elle se doit également de proposer une présentation analytique spécifique des comptes annuels et prévisionnels et d'assurer la publicité des comptes et des bilans des clubs professionnels.

Enfin la CNACG a également pour mission d'appliquer des mesures prévues par le règlement financier en cas de manquements des clubs à leurs obligations.



2.2. MOYENS D'ACTION DE LA CNACG

Afin d'exercer sa mission, la CNACG dispose de plusieurs moyens d'actions :

- avertir ;
- mettre en place un plan d'apurement des capitaux propres négatifs ;
- soumettre le club à une autorisation préalable avant tout recrutement ou toute conclusion d'accord venant modifier la rémunération d'un joueur ou entraîneur professionnel déjà sous contrat ;
- mener toute enquête utile ou diligenter un audit juridique et financier du groupement sportif ;
- limiter la masse salariale du club ;
- bloquer les versements de la LNH ;
- infliger des amendes financières ;
- interdire totalement ou partiellement le recrutement ou la signature d'avenants augmentant la rémunération des joueurs ou des entraîneurs ;
- retirer des points dans la limite de 6 par infraction ;
- interdire la participation à une ou plusieurs compétitions organisées par la LNH ;
- rétrograder administrativement ou refuser l'accession dans la division supérieure ;
- retirer un ou plusieurs titres sportifs obtenus lors de la saison en cours.

2.3. COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DE LA CNACG

La CNACG est actuellement composée de **13 membres** dont 4 sont désignés par la FFHB, tous choisis pour leur expertise dans le domaine financier et leur indépendance vis-à-vis des clubs contrôlés. Ils sont nommés pour 3 ans.

La présence minimum de 4 membres est requise afin que la CNACG puisse délibérer valablement. Les décisions de la CNACG sont prises à la majorité des membres présents. Elles sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de la CNCG de la Fédération Française de Handball.

COMPOSITION DE LA CNACG



Jean DI-MEO
Président
Désigné par la LNH

Membres désignés par la LNH

Christophe BERRARD
Emmanuel CHARNAVEL
Gaëtan DANDO
Olivier DU CHESNAY
Nicolas DUSSON
Hugo HAMON
Henri-Dominique PETIT
Dominique TISSOT

Membres désignés par la FFHB

Eric PERODEAU
Jérôme RONZE
Jean-François SERRE
Olivier TOUCHAIS

Permanents de la LNH assistant la CNACG : Nelly WYPOR, Responsable du pôle Droit Social et Contrôle de Gestion et Romain LEYAUTÉ, Contrôleur de Gestion.

2.4. SON ACTIVITÉ 2020/2021

Au cours de la saison 2020-2021, la CNACG a organisé **3 réunions en séance plénière** qui se sont déroulées sous forme de visioconférence compte tenu de la crise sanitaire :

→ 12 décembre 2020

Analyse des comptes annuels arrêtés au 30 juin 2020 et des budgets prévisionnels 2020/2021 actualisés.

→ 21 mars 2021

Discussions concernant les critères de participation aux compétitions professionnelles pour la saison 2021/2022, notamment sur le budget minimum requis, afin d'émettre un avis à destination des instances dirigeantes de la LNH en vue d'éventuelles modifications réglementaires.

→ 26 mai au 5 juin 2021

Audition de l'ensemble des clubs et analyse des comptes de résultats prévisionnels au 30 juin 2021 et des budgets prévisionnels 2021/2022 en vue de ses décisions d'autorisation pour la saison 2021/2022.

**Habituellement, la CNACG se réunit également au début du mois de septembre et dans le courant du mois de mars afin de faire une analyse des budgets actualisés. Cependant, compte tenu de la poursuite de l'épidémie de Covid-19 et de son incidence inévitable sur la situation financière de réunions, estimant leur tenue inopportune.*

Autres réunions

Elle s'est par ailleurs réunie **sous d'autres formes et modalités à 28 reprises** lorsque cela s'est avéré nécessaire (cf. décision ci-après).



Outre ses 30 décisions d'autorisation à participer aux compétitions organisées par la LNH, la CNACG a été amenée à prendre, au titre de la saison 2020/2021, 38 décisions :

Elle a par ailleurs émis 443 avis favorables en vue de l'homologation de contrats de joueurs ou entraîneurs professionnels.

Au-delà des auditions intervenues pour l'ensemble des clubs au titre de la saison 2020/2021 dans le cadre de la procédure d'autorisation financière, 3 autres clubs de Proligue ont fait l'objet d'une audition devant la CNACG.

SES AUTRES ACTIVITÉS

- Participé à la rédaction de notes ou foires aux questions relatives aux mesures d'aides mises en place par l'État ou à la préparation d'éléments budgétaires, à l'alimentation de la plateforme d'échanges du handball professionnel (« HUB ») afin que les clubs disposent de documents utiles.
- Participé à une réunion d'échanges avec les clubs relative au fonds spécifique mis en place par l'État pour compenser les pertes de billetterie du sport professionnel.





3.

PRÉCISIONS TERMINOLOGIQUES

AIDES (OU MESURES) DITES « COVID » :

Regroupent l'ensemble des aides mises en place par l'État et dont les clubs ont pu bénéficier pour faire face aux conséquences économiques de la pandémie de Covid-19, notamment le Fonds de Solidarité pour les Entreprises, le Fonds de Compensation des pertes de Billetterie, le dispositif d'activité partielle, les exonérations de charges sociales, les prêts garantis par l'État (PGE). Plus largement : <https://www.economie.gouv.fr>

CENTRES DE FORMATION :

Centres de formation - relevant de l'association sportive ou de la société sportive ayant reçu un agrément ministériel sur proposition de la FFHB, en application de l'article L. 211-4 du Code du Sport. Sont ainsi exclus de cette notion, les centres de formation non agréés et autres structures appelées communément « académies » ou encore « centres d'entraînement ».

CHARGES DE PERSONNEL DITES « LNH » :

Ensemble des charges comptabilisées dans les comptes 64 du plan comptable relatives à l'« effectif professionnel » ou « équipe première ». S'agissant des clubs qui sont composés d'une association support et d'une société sportive, les données présentées sont uniquement celles de la société sportive.

CHARGES DE PERSONNEL GLOBALES :

Ensemble des charges comptabilisées dans les comptes 64 du plan comptable (tout le groupement sportif).

CONTRAT EN COURS D'EXÉCUTION (POUR 2020/2021) :

Contrat de joueur ou entraîneur professionnel (de l'équipe première) arrivant à terme au plus tôt le 30 juin 2021.

DIVISIONS CONCERNÉES :

Les données présentées dans ce rapport sont issues principalement des documents comptables et financiers produits par les 16 clubs professionnels de LIDL STARLIGUE (1ère division masculine) et les 14 clubs professionnels de PROLIGUE (2nde division masculine) au titre de la saison sportive 2020/2021. Il est précisé que les clubs suivent, depuis la saison 2016/2017, le même plan comptable, établi par la CNACG.

DROITS TV ET MARKETING :

Dans le compte de résultat cumulé, sont inclus à la fois les droits TV et marketing versés par la Ligue Nationale de Handball et ceux versés par la Fédération européenne aux clubs ayant participé à une Coupe d'Europe. Le focus sur les droits TV et marketing réalisé à la page 61 (pour la Lidl Starligue) n'inclut que ceux versés par la LNH.

EFFECTIF DE RÉFÉRENCE (JOUEURS FORMES LOCALEMENT) :

L'effectif de référence est composé de tous les joueurs titulaires d'un contrat homologué par la LNH au sein d'un club de 1ère division masculine.

Sont concernés :

- Les joueurs sous contrat professionnel au sens des articles 1311-1 et suivants du règlement administratif de la LNH, y compris les joueurs recrutés en qualité de joueur supplémentaire, joker, joker gardien, joker médical ou dans le cadre d'un prêt, en application des articles 1342-1 et suivants de ce même règlement.
- Les joueurs sous convention de formation homologuée par la FFHB ayant signé un contrat stagiaire au sens de l'article 1313-2 du règlement administratif de la LNH.

EFFECTIF PROFESSIONNEL – ÉQUIPE PREMIÈRE :

L'effectif professionnel est constitué des joueurs et entraîneurs professionnels de l'équipe première dont le contrat a été homologué par la Commission juridique. L'effectif professionnel correspond à la « Masse LNH » au sens du règlement financier de la LNH.

EHF :

European Handball Federation (Fédération Européenne de Handball).

FFHB :

Fédération Française de Handball.

FONDS DÉDIÉS :

Partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard (ex : subventions d'exploitation). Cette partie doit être comptabilisée au compte de passif « Fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « reports en fonds dédiés » (règlement n°2018-06 du 05/12/18 de l'autorité des normes comptables).

GROUPEMENTS SPORTIFS :

S'agissant des clubs qui sont composés d'une association support et d'une société sportive, les données budgétaires et comptables présentées sont les données cumulées du groupement sportif formé par ces deux entités (sauf cas particuliers expressément cités dans le corps du rapport pour lesquels seul le secteur professionnel est visé). Les variations parfois importantes d'une saison à l'autre sont dues non seulement à l'évolution des situations financières de certains clubs, mais également aux promotions et relégations sportives qui sont intervenues entre les deux divisions professionnelles d'une part, et entre la deuxième division professionnelle et le secteur amateur d'autre part.

JOKER GARDIEN :

Joueur professionnel (gardien) dont le contrat de travail a été déposé auprès de la Commission juridique de la LNH au plus tard la veille de la rencontre disputée au titre de la 26^e journée de championnat puis homologué par elle, après avis favorable de la CNACG de la LNH, conformément à l'article 1342-3 du règlement administratif de la LNH.

JOKER MÉDICAL :

Joueur professionnel (joueur de champ) dont le contrat de travail a été déposé auprès de la Commission juridique de la LNH au plus tard la veille de la rencontre disputée au titre de la 26^e journée de championnat puis homologué par elle, après avis favorable de la CNACG et de la Commission médicale de la LNH, conformément à l'article 1342-4 du règlement administratif de la LNH.

JOKER « SIMPLE » :

Joueur professionnel dont le contrat de travail a été déposé auprès de la Commission juridique de la LNH entre le 1^{er} septembre 2020 et le 1^{er} février 2021 puis homologué par elle, après avis favorable de la CNACG de la LNH, conformément à l'article 1342-2 du règlement administratif de la LNH.

MASSE SALARIALE « HORS LNH » :

Masse salariale incluant tous les salariés de la société sportive (ou à défaut de l'association) à l'exception de ceux intégrés dans la masse « LNH » définie ci-après.

MASSE SALARIALE « LNH » :

Masse salariale incluant les joueurs et entraîneurs professionnels au sens des articles 1311/1 et 1411 du règlement administratif de la LNH (équipe première).

MASSE SALARIALE AUTORISÉE :

Masse salariale intégrant l'ensemble des éléments détaillés à l'article 3253 du règlement financier de la LNH.

MOYENNE :

C'est le rapport entre la somme des valeurs et le nombre des valeurs.

MÉDIANE :

C'est le nombre qui se trouve au milieu d'une liste de nombres fournie.

NOUVELLE ARRIVÉE :

Joueur professionnel ayant intégré le club (nouveaux licenciés), soit dans le cadre d'une mutation interne (entre clubs français) ou d'un transfert international.

PARTENARIATS :

Dans le compte de résultat cumulé et l'analyse des grands postes d'exploitation, sont inclus le partenariat privé financier, les échanges et le mécénat d'une part, et le sponsoring public d'autre part.

Le focus sur le partenariat réalisé aux pages 58 (Lidl Starligue), 89 (Proligue) et 106 (comparaison des deux divisions) s'entend en revanche hors sponsoring public, celui-ci ayant été intégré dans le focus sur l'intervention publique réalisé aux pages 56 (Lidl Starligue) et 87 (Proligue).

PGE :

Prêt Garanti par l'État (cf.economie.gouv.fr).

PREMIER CONTRAT PROFESSIONNEL (OU « PRO ») :

Premier contrat de travail de joueur professionnel conclu, à l'issue de la convention de formation, entre un joueur et l'association ou la société sportive dont relève le centre agréé qui l'a formé.

RECETTES MATCHS :

Dans le compte de résultat cumulé et l'analyse des grands postes d'exploitation, sont inclus les produits issus de la billetterie individuelle, des abonnements particuliers et entreprises, de la buvette, de la boutique et des ventes de places aux collectivités locales.

Le focus sur les recettes matchs réalisé aux pages 60 (Lidl Starligue), 91 (Proligue) et 106 (comparaison des deux divisions) s'entend en revanche hors ventes de places aux collectivités locales, ces produits ayant été intégrés dans le focus sur l'intervention publique réalisé aux pages 57 (Lidl Starligue) et 88 (Proligue).

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT (POUR 2020/2021) :

Contrat de joueur ou entraîneur professionnel (de l'équipe première) arrivé à terme au 30 juin 2021 et renouvelé pour une ou plusieurs saisons sportives.

SAISON SPORTIVE :

Période se situant entre le 1^{er} juillet et le 30 juin.

SUBVENTIONS D'EXPLOITATION :

Ensemble des subventions comptabilisées dans les comptes 74, à savoir non seulement les subventions attribuées par les collectivités locales mais également toutes les « autres subventions » diverses.

Le focus sur les subventions réalisé aux pages 55 (Lidl Starligue), 86 (Proligue) et 105 (comparaison des deux divisions) ne concerne en revanche que les subventions attribuées par les collectivités locales.

SALAIRES (MOYEN, MEDIAN, PAR POSTE) :

Seul salaire fixe brut mensuel hors avantages en nature et en espèces et primes diverses.

TYPES DE SOCIÉTÉS :

- **SASP :**
Société Anonyme Sportive Professionnelle
- **SAOS :**
Société Anonyme à Objet Sportif
- **EUSRL :**
Entreprise Unipersonnelle Sportive à Responsabilité Limitée
- **SA :**
Société Anonyme
- **SARL :**
Société A Responsabilité Limitée
- **SAS (U) :**
Société par Actions Simplifiée (et sa forme Unipersonnelle)



4.

LA PHOTOGRAPHIE DES CLUBS

4.1. LE STATUT JURIDIQUE

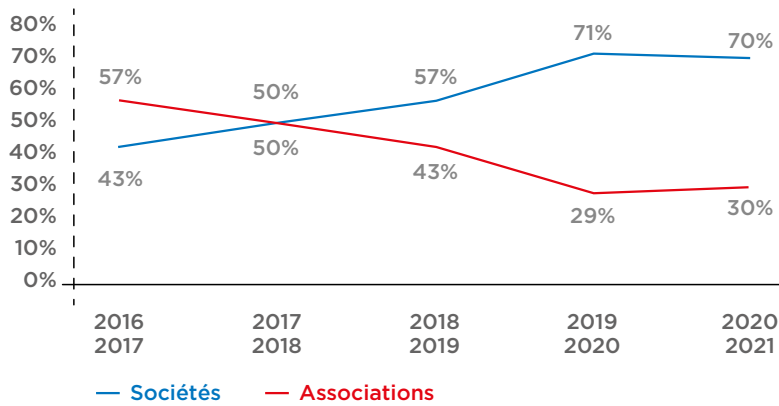
RAPPEL DU CADRE LEGAL (arts L. 122-1 et s. – R. 122-1 et s. du Code du Sport)

Les associations sportives qui, sur la moyenne des 3 derniers exercices clos, dépassent l'un des seuils suivants, ont l'obligation de constituer une société sportive dans un délai d'un an à compter de la date à laquelle elles ont dépassé le(s) seuil(s) :

- 1 200 000 € de recettes issues de l'organisation de manifestations payantes (incluant les entrées payées, les recettes publicitaires de toute nature, le produit des droits d'exploitation audiovisuelle versés à l'association y compris celui des droits de reproduction) ;
- 800 000 € de rémunérations versées aux "sportifs" (incluant les salaires, primes, vacations, avantages en espèces ou en nature, habituels ou exceptionnels, hors charges fiscales et sociales afférentes à ces rémunérations).

Après plusieurs hausses successives du nombre de sociétés depuis 2016/2017, la proportion sociétés/associations sur les deux divisions cumulées est quasi-similaire à la saison précédente. A l'issue de la saison 2020/2021, 70 % des clubs étaient constitués en société sportive, soit un total de 21 clubs (+ 1 par rapport à 19/20). La très légère diminution du taux de sociétés sportives s'explique par l'élargissement des deux divisions à 30 clubs et l'accession en Proligue de 2 clubs dont l'un était en association.

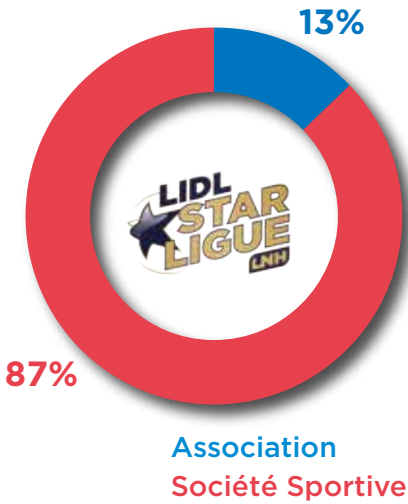
ÉVOLUTION DU STATUT JURIDIQUE



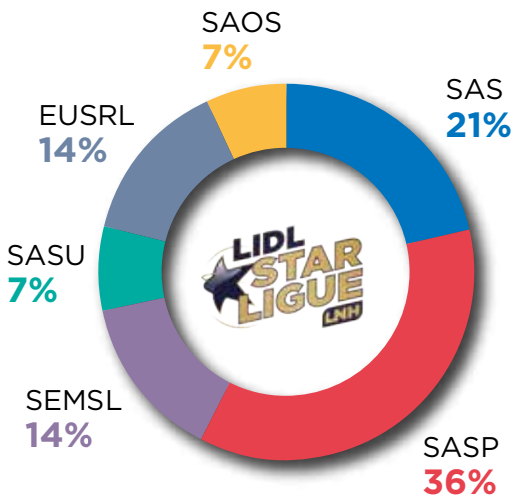
LIDL STARLIGUE

14 clubs sont désormais sous statut de société sportive, soit 87 % (+ 1 %). Cette légère hausse s'explique par l'accession en première division de deux clubs déjà constitués en société sportive lors de leur accession : Cesson-Rennes et Limoges. Pour rappel, aucune relégation en Proligue n'a eu lieu à l'issue de la saison 2019/2020 en raison de l'épidémie de Covid-19 et de l'arrêt prématuré du championnat au mois de mars 2020.

STATUT JURIDIQUE



FORME JURIDIQUE DES SOCIÉTÉS

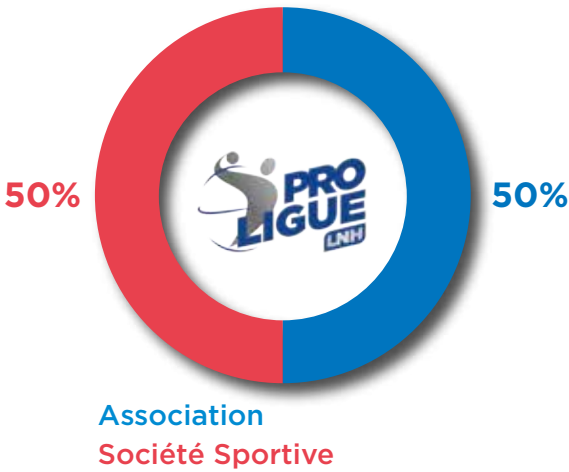


La SASP est encore à ce jour la forme juridique la plus rencontrée (5) mais celle-ci connaît un net recul en proportion depuis plusieurs saisons au profit des SAS et SASU, formes de droit commun offrant plus de souplesse.

PROLIGUE

Après une évolution progressive depuis 2016/2017 du nombre de sociétés dans cette division, on observe une légère baisse de leur proportion sur la saison 2020/2021. En effet, seulement la moitié des clubs sont constitués en société sportive, soit une baisse de 12 % par rapport à la saison précédente. Cette variation s'explique par l'accession en Lidl Starligue de 2 clubs qui étaient constitués en sociétés sportives et qui ont été remplacés par 2 autres clubs dont l'un en association.

STATUT JURIDIQUE



FORME JURIDIQUE DES SOCIÉTÉS



On ne rencontre que 2 formes de sociétés sportives en Proligue, les SASP et SAS, cette dernière forme étant également de plus en plus privilégiée.



4.2. L'EFFECTIF PROFESSIONNEL

LIDL STARLIGUE (16 CLUBS)



16 entraîneurs principaux

Temps de travail	→	100% de temps pleins
Nationalité	→	Français : 81% Etrangers : 19%
Âge	→	Moyen : 48 ans Mini : 35 ans Maxi : 61 ans

9 entraîneurs adjoints

Temps de travail	→	89% de temps pleins
Nationalité	→	Français : 89% Etrangers : 11%
Âge	→	Moyen : 45 ans Mini : 39 ans Maxi : 53 ans



258 joueurs professionnels
(hors joueurs stagiaires)

Moyenne par club	→	16
Âge	→	Moyen : 27 ans Mini : 19 ans Maxi : 41 ans
Nationalité	→	Français : 56% Etrangers : 44%
Temps de travail	→	99% de temps pleins
Statut contractuel	→	Contrats en cours d'exécution : 51% Renouvellements : 19% Nouveaux contrats : 30% Dont nouvelles arrivées dans le club : 91% • Dont 47% de mutations entre clubs français • Dont 53% de transferts internationaux Dont 1 ^{ers} contrats professionnels : 9%
JFL Cf. page 23	→	56%
Répartition par postes	→	Gardiens : 12% Ailiers gauches : 13% Ailiers droits : 11% Arrières droits : 16% Arrières gauches : 17% Pivots : 17% Demi-centres : 14%

PROLIGUE (14 CLUBS)



14 entraîneurs principaux
+ 1 entraîneur adjoint - français - temps plein

Temps de travail	→	93% de temps pleins
Nationalité	→	Français : 93% Etrangers : 7%
Âge	→	Moyen : 45 ans Mini : 32 ans Maxi : 59 ans

184 joueurs professionnels
(hors joueurs stagiaires)

Moyenne par club	→	13
Âge	→	Moyen : 27 ans Mini : 19 ans Maxi : 32 ans
Nationalité	→	Français : 75% Etrangers : 25%
Temps de travail	→	85% de temps pleins
Statut contractuel	→	Contrats en cours d'exécution : 31% Renouvellements : 30% Nouveaux contrats : 39% Dont nouvelles arrivées dans le club : 91% • Dont 74% de mutations entre clubs français • Dont 26% de transferts internationaux Dont conclusions de contrats professionnels par des joueurs réserves : 9%
Répartition par postes	→	Gardiens : 16% Ailiers gauches : 11% Ailiers droits : 10% Arrières droits : 13% Arrières gauches : 19% Pivots : 16% Demi-centres : 16%



4.3. LA FORMATION

4.3.1. LES CENTRES DE FORMATION AGRÉES

RAPPEL DU CADRE RÉGLEMENTAIRE

Seuls peuvent déposer, pour leur centre de formation de handball, un dossier de demande d'agrément, les groupements sportifs (association ou société) autorisés par la LNH à participer au championnat professionnel :

- de 1^{re} division masculine ;
- ou 2^{de} division masculine, s'ils justifient qu'ils respectent, au moment du dépôt de la demande d'agrément, les conditions relatives au montant de ressources minimales et au nombre minimum de contrats de joueurs professionnels imposées par l'annexe 1 du règlement administratif de la LNH pour participer au championnat de 1^{re} division masculine.

L'avis de la CNACG de la LNH est recueilli par le Directeur Technique National (DTN) de la FFHB pour s'assurer du respect de ces conditions.

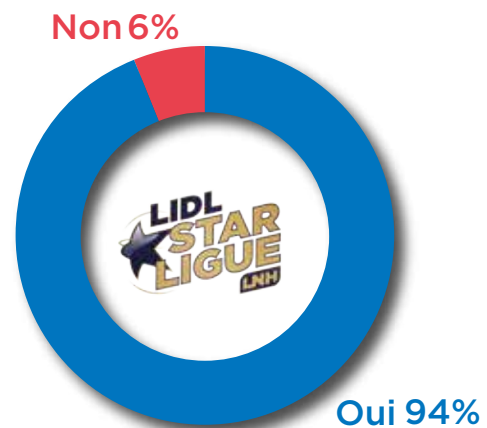
L'agrément du centre de formation pour une période de 4 ans par le Préfet de Région, sur proposition de la FFHB comprenant notamment un avis motivé de son DTN.

Les centres de formation peuvent relever soit de l'association sportive affiliée à la FFHB, soit de la société sportive créée par elle.

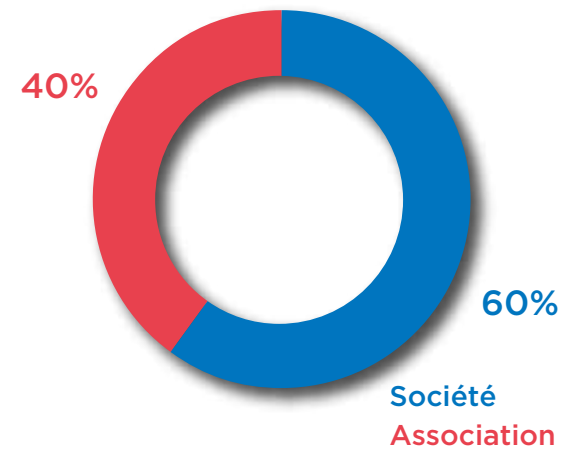
Au titre de la saison 2020/2021 :

- En Lidl Starligue, 141 joueurs ont vu leur convention de formation être homologuée (soit une moyenne de 9 joueurs par centre). Parmi ces 141 joueurs, 26 disposaient d'un contrat de travail dit « stagiaire » ;
- En Proligue, aucun club ne bénéficiait d'un centre de formation agréé.

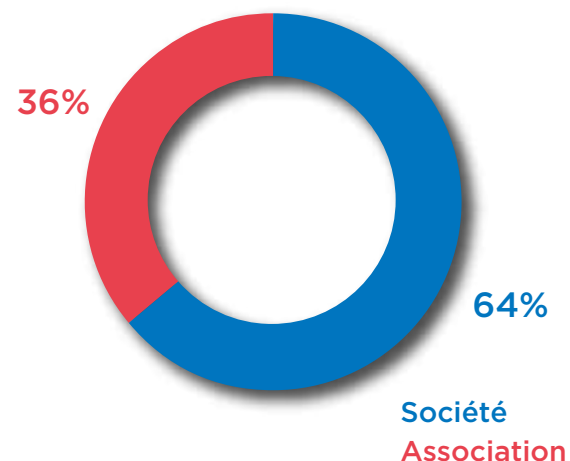
CLUBS DE LIDL STARLIGUE BÉNÉFICIAIRE D'UN CENTRE DE FORMATION AGRÉÉ



STRUCTURE DE RATTACHEMENT DES CENTRES (PARMI TOUS LES CLUBS)



STRUCTURE DE RATTACHEMENT DES CENTRES (PARMI LES SEULS CLUBS AYANT CRÉÉ UNE SOCIÉTÉ)



4.3.2. LES JOUEURS FORMES LOCALEMENT (LIDL STARLIGUE UNIQUEMENT)

RAPPEL DU CADRE RÉGLEMENTAIRE

Est considéré comme joueur ayant été formé localement (JFL), tout joueur de handball qui remplit au moins l'un des deux critères suivants :

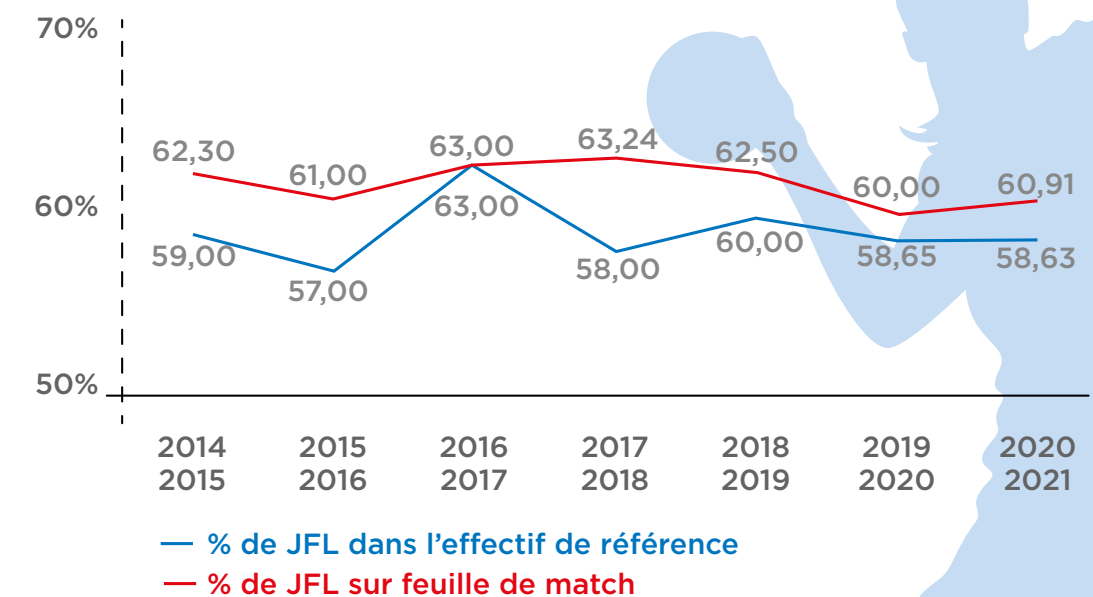
- Avoir été licencié pendant au moins 5 saisons sportives, consécutives ou non, avant l'âge de 23 ans (la dernière licence comptabilisée devant correspondre à la saison durant laquelle le joueur a fêté son 23^{ème} anniversaire) ;
- Avoir été officiellement inscrit au sein d'un pôle espoir et/ou sous convention de formation homologuée, pendant au minimum 3 saisons, consécutives ou non.

Les clubs de Lidl Starligue, pris dans leur ensemble, doivent respecter dans le cadre des compétitions organisées par la LNH, les deux obligations cumulatives suivantes :

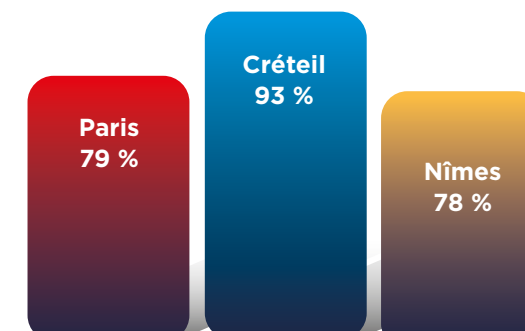
- Le nombre moyen de joueurs sous contrat homologué disposant du statut « JFL » doit représenter au moins 40 % (+/- 2 %) de l'effectif de référence ;
- Le nombre moyen de joueurs disposant du statut « JFL » inscrits sur les feuilles de match des compétitions officielles de la LNH doit représenter au moins 40 % (+/- 2 %) de l'ensemble des joueurs inscrits sur ces mêmes feuilles de match.

Le statut « JFL » est accordé par la Direction Technique Nationale de la FFHB (DTN). Ce statut est indépendant de toute référence à la nationalité du joueur, à son lieu de naissance ou à son ascendance.

COMPARAISON ENTRE LES ÉVOLUTIONS DE JFL DANS L'EFFECTIF DE RÉFÉRENCE ET SUR FEUILLES DE MATCH



CLUBS DISPOSANT DU PLUS FORT TAUX DE JFL DANS L'EFFECTIF DE RÉFÉRENCE (AU 01/09/20)



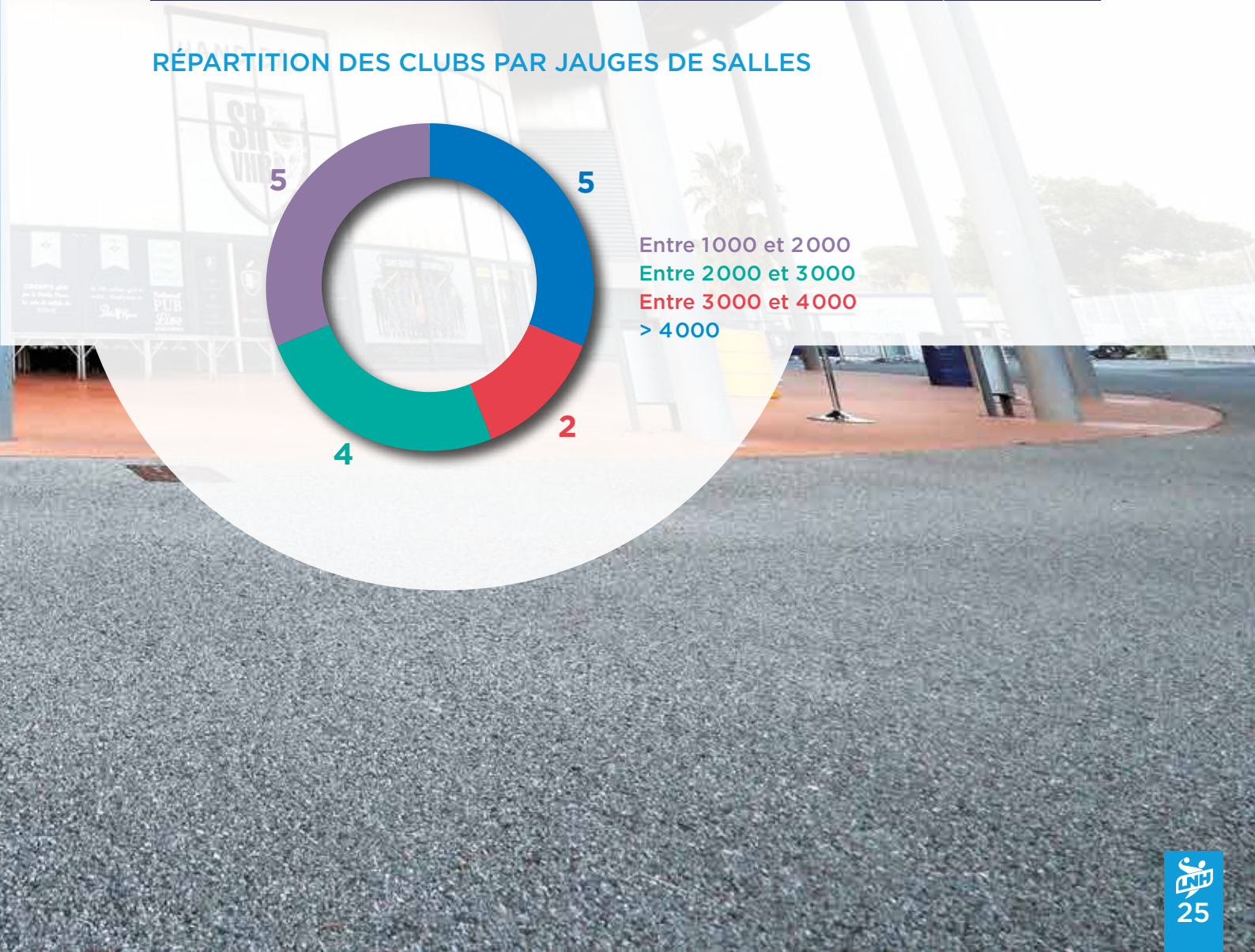


4.4. LES ENCEINTES SPORTIVES

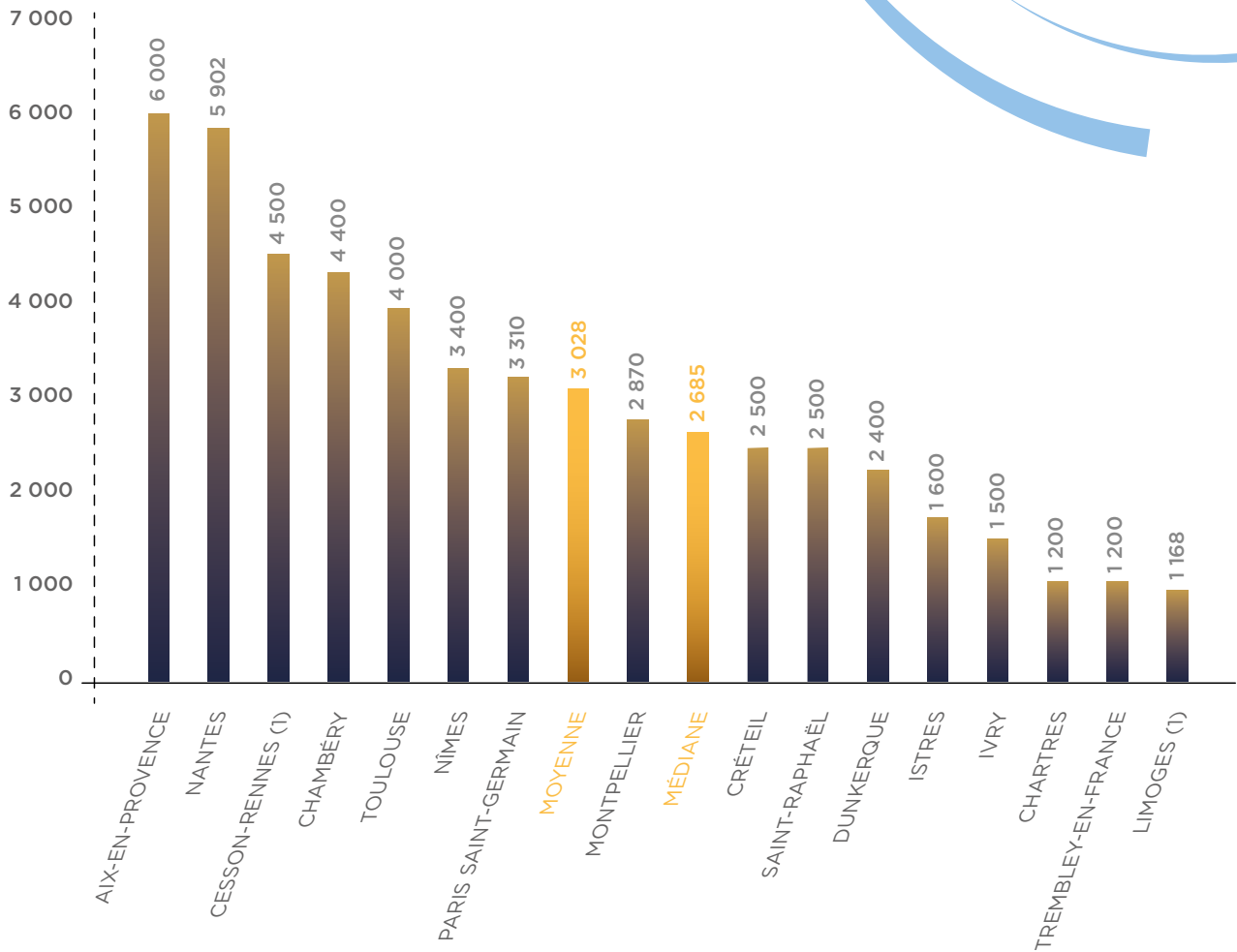
LIDL STARLIGUE

Clubs	Nom de la salle	Propriété	Gestionnaire	Jauge max assis
Aix-en-Provence	Aréna d'Aix en Provence	PUBLIC	LAGARDERE	6 000
Cesson-Rennes	La Glaz Arena	PRIVE	LEGENDRE XP	4 500
Chambéry	Le Phare	PUBLIC	S'PASS	4 400
Chartres	Salle Jean Cochet	PUBLIC	Ville de Chartres	1 200
Créteil	Palais des Sports Robert Oubron	PUBLIC	Ville de Créteil	2 500
Dunkerque	Stades des Flandres	PUBLIC	Ville de Dunkerque	2 400
Istres	Halle Polyvalente	PUBLIC	Agglomération	1 600
Ivry	Gymnase Auguste Delaune	PUBLIC	Ville d'Ivry	1 500
Limoges	Salle Henri Normand	PUBLIC	Ville de Limoges	1 168
Montpellier	Palais des Sports René Bougnol	PUBLIC	Agglomération	2 870
Nantes	La H Aréna	PUBLIC	Club de Nantes	5 902
Nîmes	Le Parnasse	PUBLIC	Ville de Nîmes	3 400
Paris Saint-Germain	Salle Pierre de Coubertin	PUBLIC	Ville de Paris	3 310
Saint-Raphaël	Palais des Sports JF 'Krakowski	PUBLIC	Ville de Saint-Raphaël	2 500
Toulouse	Palais des Sports André Brouat	PUBLIC	Ville de Toulouse	4 000
Tremblay-en-France	Palais des Sports de Tremblay	PUBLIC	Ville de Tremblay-en-Fr.	1 200
TOTAL				48 450
MOYENNE				3 028

RÉPARTITION DES CLUBS PAR JAUGES DE SALLES



RÉPARTITION DES CLUBS PAR JAUGES DE SALLES



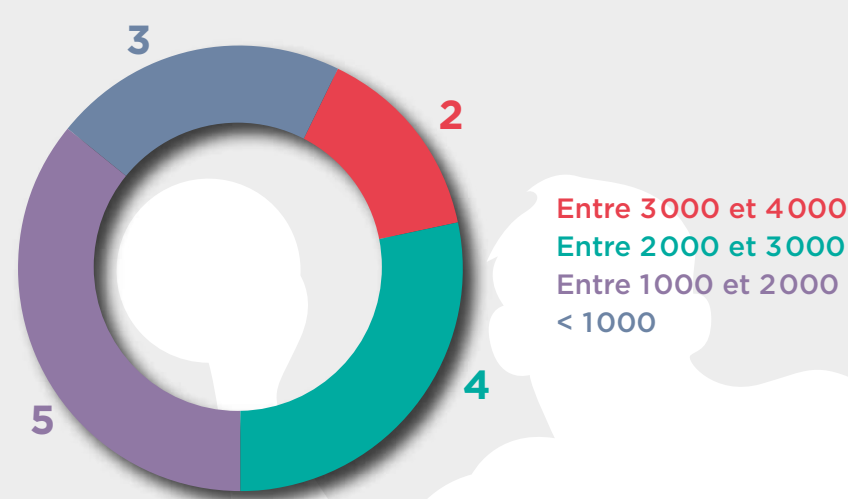
(1) Clubs ayant accédé à la Lidl Starligue à l'issue de la saison 19/20

La jauge moyenne n'évolue quasiment pas par rapport à la saison précédente (3 028 contre 3 056). En 2020/2021, la Lidl Starligue compte une enceinte supplémentaire de plus de 4000 places avec le retour du club de Cesson-Rennes dans la division.

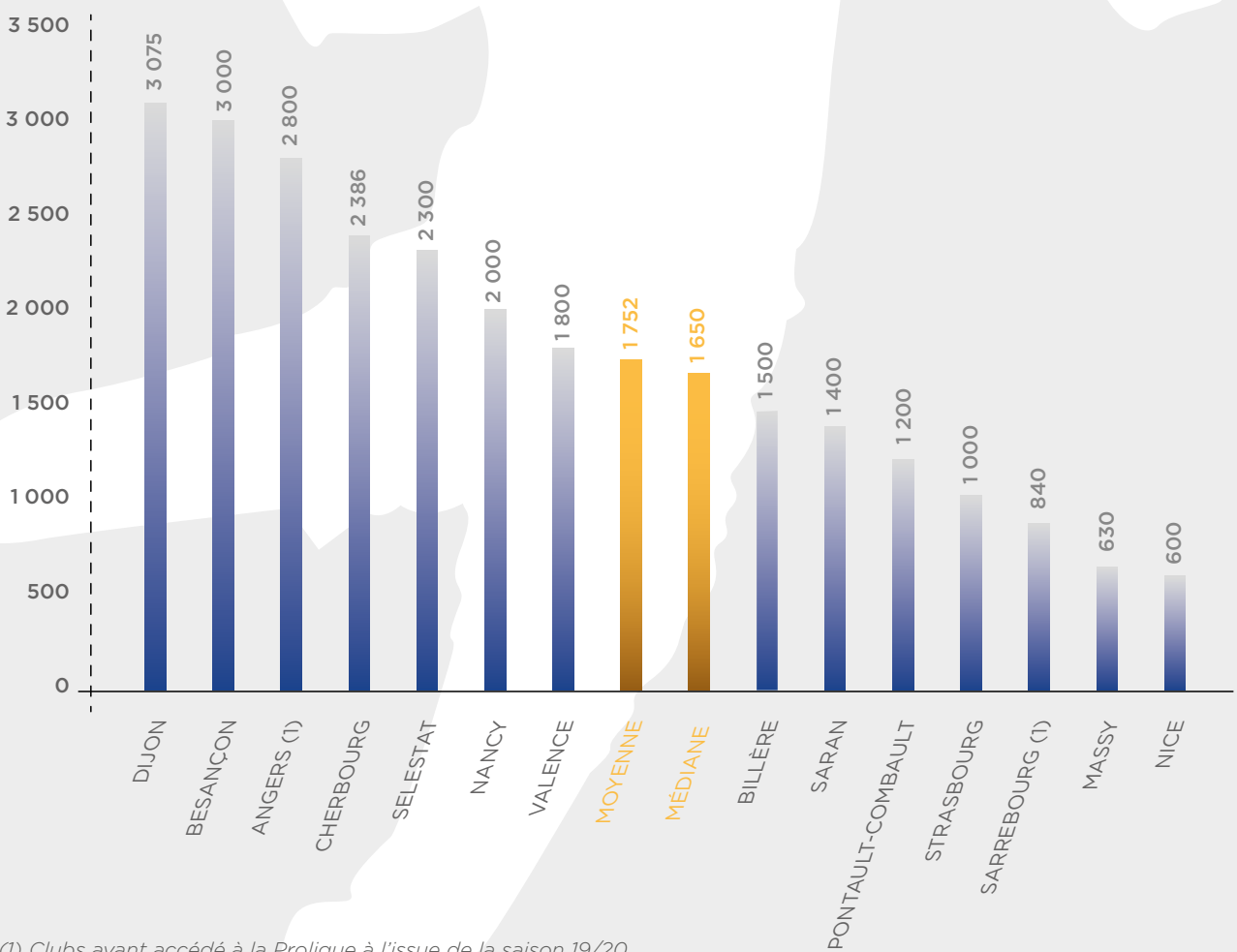
PROLIGUE

Clubs	Nom de la salle	Propriété	Gestionnaire	Jauge max assis
Angers	Jean Bouin	PUBLIC	Ville d'Angers	2 800
Besançon	Palais des Sports Ghani Yalouz	PUBLIC	Ville de Besançon	3 000
Billère	Sporting d'Este	PUBLIC	Ville de Billère	1 500
Cherbourg	Complexe Sportif de Chantereyne	PUBLIC	Ville de Cherbourg	2 386
Dijon	Palais des Sports J-M Geoffroy	PUBLIC	Ville de Dijon	3 075
Massy	Centre Omnisports Pierre de Coubertin	PUBLIC	Ville de Massy	630
Nancy	Parc des Sports de Vandœuvre Nations	PUBLIC	Nancy Métropole	2 000
Nice	Salle Pasteur	PUBLIC	Ville de Nice	600
Pontault-Combault	Espace Roger Boisramé	PUBLIC	Ville de Pontault	1 200
Saran	Halle des Sports du Bois Joly	PUBLIC	Ville de Saran	1 400
Sarrebourg	Centre sportif Pierre de Coubertin	PUBLIC	Ville de Sarrebourg	840
Sélestat	CSI Sélestat	PUBLIC	Ville de Sélestat	2 300
Strasbourg	Gymnase des Malteries - Schiltigheim	PUBLIC	Ville de Strasbourg	1 000
Valence	Palais des Sports Pierre Mendès France	PUBLIC	Ville de Valence	1 800
TOTAL				24 531
MOYENNE				1 752

RÉPARTITION DES CLUBS PAR JAUGES DE SALLES



RÉPARTITION DES CLUBS PAR JAUGES DE SALLES



(1) Clubs ayant accédé à la Proligue à l'issue de la saison 19/20

La jauge moyenne passe de 1 897 à 1 752 places en 2020/2021, soit une diminution de 8 %. Cette diminution s'explique notamment par l'accession en Lidl Starligue du club de Cesson-Rennes qui dispose désormais d'une enceinte de 4500 places. Les clubs ayant accédé à la Proligue en 20/21, ne bénéficient pas d'un outil d'une telle capacité, notamment le club de Sarrebourg dont la salle ne permet d'accueillir que 840 personnes. La répartition des clubs par tranches de jauges est globalement la même que lors de la saison 2019/2020 avec une majorité d'enceintes de 1 000 à 2000 places (+ de 40 %).

NB : En raison de l'épidémie de Covid-19, les clubs ont dû faire face, sur l'intégralité de la saison 2020/2021, à des contraintes d'accueil du public (jauges partielles et huis clos pendant plus de 7 mois). Aussi, il est impossible de présenter des données pertinentes concernant les affluences de cette saison et d'effectuer une comparaison avec les saisons antérieures.



5.

LES CHIFFRES CUMULÉS DE LA SAISON 2020/2021

5.1. LES CHIFFRES CLÉS CUMULÉS



5.2. BILAN CUMULÉ

DIVISIONS CUMULÉES	2018/2019	2019/2020	2020/2021	Variation 19/20 - 20/21	
ACTIF IMMOBILISE	4 918 963 €	4 425 115 €	5 395 626 €	+ 970 511 €	+ 22%
ACTIF CIRCULANT	41 345 943 €	44 933 249 €	53 299 949 €	+ 8 366 700 €	+ 19%
Dont Stocks et encours	182 938 €	196 272 €	215 992 €	+ 19 720 €	+ 10%
Dont Avances et acomptes versés	41 562 €	63 931 €	128 894 €	+ 64 963 €	+ 102%
Dont Clients	14 382 882 €	14 915 444 €	13 852 293 €	-1 063 151 €	-7%
Dont Autres créances	17 998 043 €	11 868 232 €	11 083 905 €	-784 327 €	-7%
Dont Disponibilités	8 147 717 €	17 437 501 €	27 523 525 €	+ 10 086 024 €	+ 58%
Dont Charges constatés d'avance	592 800 €	451 868 €	495 340 €	+ 43 472 €	+ 10%
TOTAL ACTIF	46 264 906 €	49 358 364 €	58 695 575 €	+ 9 337 211 €	+ 19%
CAPITAUX PROPRES	5 626 154 €	10 768 033 €	16 155 514 €	+ 5 387 481 €	+ 50%
Dont Capital	4 010 691 €	4 768 967 €	5 334 604 €	+ 565 637 €	+ 12%
Dont Primes d'émission	983 077 €	13 287 935 €	21 644 363 €	+ 8 356 428 €	+ 63%
Dont Réserves	1 421 280 €	1 887 064 €	2 559 206 €	+ 672 142 €	+ 36%
Dont Report à nouveau	-538 924 €	-1 180 861 €	-9 852 883 €	-8 672 022 €	- 734%
Dont Résultat de l'exercice	-597 564 €	-8 323 967 €	-4 013 382 €	+ 4 310 585 €	+ 52%
Dont Subventions d'investissement	287 594 €	328 896 €	483 606 €	+ 154 710 €	+ 47%
FONDS REPERTOIRES ET DEDIES	0 €	0 €	416 394 €	+ 416 394 €	-
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	953 675 €	1 810 482 €	1 760 934 €	- 49 548 €	- 3%
DETTES	39 685 075 €	36 779 837 €	40 362 718 €	+ 3 582 881 €	+ 10%
Dont emprunts auprès des Ets de crédit	2 038 573 €	4 714 957 €	5 182 917 €	+ 467 960 €	+ 10%
Dont Dettes financières	9 910 375 €	3 049 355 €	3 798 382 €	+ 749 027 €	+ 25%
Dont Avances et acomptes reçus	64 187 €	152 088 €	347 265 €	+ 195 177 €	+ 128%
Dont Dettes fournisseurs	9 323 923 €	10 057 661 €	8 645 480 €	-1 412 181 €	-14%
Dont Dettes fiscales et sociales	9 874 086 €	10 635 776 €	10 396 751 €	-239 025 €	-2%
Dont Autres dettes	940 714 €	2 202 483 €	4 709 665 €	+ 2 507 182 €	+ 114%
Dont Produits Constatés d'avance	7 533 216 €	5 967 517 €	7 282 258 €	+ 1 314 741 €	+ 22%
TOTAL PASSIF	46 264 904 €	49 358 353 €	58 695 560 €	+ 9 337 207 €	+ 19%



5.3. COMPTE DE RÉSULTAT CUMULÉ

DIVISIONS CUMULÉES	2018/2019	2019/2020	2020/2021	Variation 19/20 - 20/21	
Subventions Exploitation	26 666 848 €	26 883 269 €	34 240 548 €	+ 7 357 279 €	+ 27%
Partenariats	36 492 169 €	33 074 085 €	26 652 378 €	-6 421 707 €	-19%
Droits TV et Marketing	3 191 341 €	2 921 077 €	3 250 675 €	+ 329 598 €	+ 11%
Recettes Matches	11 016 268 €	9 522 578 €	4 065 992 €	-5 456 586 €	-57%
Autres	8 660 231 €	9 556 479 €	7 642 996 €	-1 913 483 €	-20%
Dont Autres Produits des Activités Annexes	2 236 933 €	1 318 946 €	965 671 €	-353 275 €	-27%
Dont Autres Produits de Gestion Courante	2 392 828 €	2 662 735 €	1 024 123 €	-1 638 612 €	-62%
Dont Transferts de Charges d'Exploitation	4 030 470 €	5 574 798 €	5 653 202 €	+ 78 404 €	+ 1%
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	86 026 857 €	81 957 488 €	75 852 589 €	-6 104 899 €	-7%
Rémunération	39 086 460 €	35 819 321 €	37 193 506 €	+ 1 374 185 €	+ 4%
Charges Sociales	15 686 822 €	12 463 267 €	6 535 698 €	-5 927 569 €	-48%
Services Extérieurs	29 902 434 €	28 359 495 €	26 269 923 €	-2 089 572 €	-7%
Autres	12 792 699 €	12 635 851 €	9 404 601 €	-3 231 250 €	-26%
Dont Impôts et Taxes	1 809 209 €	1 586 859 €	1 527 918 €	-58 941 €	-4%
Dont Achats	8 082 419 €	7 099 116 €	4 293 860 €	-2 805 256 €	-40%
Dont Autres Charges de Gestion Courante	1 294 554 €	1 629 574 €	1 593 517 €	-36 057 €	-2%
Dont Dotations Amortissements et Provisions	1 606 517 €	2 320 302 €	1 989 306 €	-330 996 €	-14%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	97 468 415 €	89 277 934 €	79 403 728 €	-9 874 206 €	-11%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-11 441 558 €	-7 320 446 €	-3 551 139 €	+ 3 769 307 €	+51%
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	17 905 €	120 615 €	36 934 €	-83 681 €	-69%
TOTAL CHARGES FINANCIERES	176 990 €	477 487 €	153 125 €	-324 362 €	-68%
RESULTAT FINANCIER	-159 085 €	-356 872 €	-116 191 €	+ 240 681 €	-67%
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	11 992 834 €	1 202 122 €	2 041 054 €	+ 838 932 €	+ 70%
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	639 970 €	1 686 833 €	1 960 518 €	+ 273 685 €	+ 16%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	11 352 864 €	-484 711 €	80 536 €	+ 565 247 €	+117%
IMPOTS SUR LES BENEFICES	323 513 €	161 931 €	426 577 €	+264 646 €	+163%
RESULTAT NET	-571 293 €	-8 323 961 €	-4 013 371 €	+4 310 590 €	+52%





6.

LES CHIFFRES DE LA LIDL STARLIGUE

6.1. RAPPEL DU PALMARÈS SPORTIF

CHAMPIONNAT DE FRANCE

Clubs	Classement final
PARIS SAINT-GERMAIN	1
MONTPELLIER	2
NANTES	3
AIX-EN-PROVENCE	4
NIMES	5
TOULOUSE	6
CHAMBERY	7
SAINT-RAPHAEL	8
DUNKERQUE	9
LIMOGES ⁽¹⁾	10
CHARTRES	11
CRÉTEIL	12
ISTRES	13
CESSON-RENNES ⁽¹⁾	14
IVRY	15
TREMBLAY-EN-FRANCE	16

(1) Clubs ayant accédé à la Lidl Starligue à l'issue de la saison 19/20

PALMARÈS DES AUTRES COMPÉTITIONS NATIONALES

Compétition*	Vainqueur
Coupe de France	Paris

*La Coupe de la Ligue ne s'est pas tenue en 20/21 afin d'alléger le calendrier de la saison

*Le trophée des champions à été annulé en raison de la reprise tardive des championnats

PALMARÈS DES COMPÉTITIONS EUROPÉENNES

Compétitions Européennes	Clubs	Classement Final
EHF CHAMPIONS LEAGUE	Paris	3 ^{ème} place
	Nantes	4 ^{ème} place
EHF EUROPEAN LEAGUE	Montpellier	1/4 de finaliste
	Nîmes	1/8 de finaliste
	Toulouse	Éliminé en phase de groupe
	Aix-en-Provence	Éliminé au premier tour



6.2. LES CHIFFRES CLÉS



+ 12,5 M€

de situation nette cumulée



0

Nombre de clubs en situation nette négative



- 5 %

de charges de personnel



Résultat d'exploitation

- 5,4 M€



4 382 K€

Budget moyen (- 16 %)

3 504 K€

Budget médian (- 14 %)



Résultat net

- 5,8 M€



15/16

Nombre de clubs bénéficiaires (net)



Subventions d'exploitation

+ 27 %



- 16 %

de recettes partenariats



- 52 %

Recettes matches



- 3 %

de produits d'exploitation



- 7 %

de charges d'exploitation



6 765 €/5 468 €

Salaire mensuel brut moyen/médian joueur

8 043 €/7 130 €

Salaire mensuel brut moyen/médian entraîneur principal





6.3. LE BILAN

6.3.1. LE BILAN CUMULÉ

	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021*	Evolution 19/20-20/21
ACTIF IMMOBILISE	3 955 663 €	3 761 684 €	4 413 680 €	3 084 069 €	4 374 015 €	+41,83%
ACTIF CIRCULANT	28 066 969 €	34 183 183 €	34 723 693 €	36 850 089 €	44 144 987 €	+19,80%
Dont Stocks et encours	111 863 €	118 585 €	104 764 €	136 447 €	155 738 €	+ 14,14%
Dont Avances et acomptes versés	31 655 €	47 015 €	34 470 €	63 411 €	127 659 €	+ 101,32%
Dont Clients	9 430 128 €	9 978 558 €	12 443 061 €	12 221 909 €	11 856 141 €	-3%
Dont Autres créances	11 053 761 €	15 398 868 €	14 857 642 €	10 011 641 €	9 072 440 €	-9,38%
Dont Disponibilités	7 029 947 €	8 355 649 €	6 910 609 €	14 176 573 €	22 621 912 €	+ 59,57%
Dont Charges constatés d'avance	409 615 €	284 508 €	373 147 €	240 109 €	311 097 €	+ 29,57%
TOTAL ACTIF	32 022 632 €	37 944 867 €	39 137 373 €	39 934 158 €	48 519 002 €	+21,50%
CAPITAUX PROPRES	3 203 251 €	5 784 924 €	6 058 028 €	9 037 646 €	12 478 928 €	+38,08%
Dont Capital	9 568 867 €	2 535 907 €	2 595 907 €	3 343 417 €	3 578 726 €	+ 7,04%
Dont Primes d'émission	6 592 836 €	1 059 277 €	819 277 €	13 108 135 €	21 464 563 €	+ 63,75%
Dont Réserves	799 598 €	1 123 999 €	1 373 574 €	1 842 401 €	2 512 929 €	+ 36,39%
Dont Report à nouveau	-1 587 207 €	12 820 771 €	1 108 980 €	-206 343 €	-9 457 051 €	-4483,17%
Dont Résultat de l'exercice	-12 298 073 €	-11 982 247 €	-99 657 €	-9 204 734 €	-5 796 043 €	+37,03%
Dont Subventions d'investissement	127 230 €	227 217 €	259 948 €	154 770 €	175 804 €	+ 13,59%
FONDS REPERTOIRES ET DEDIES	0 €	0 €	0 €	0 €	241 394 €	-
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	773 398 €	907 397 €	791 770 €	1 455 259 €	1 359 732 €	-6,56%
DETTES	28 045 983 €	31 252 546 €	32 287 571 €	29 441 248 €	34 438 935 €	+16,98%
Dont emprunts auprès des Ets de crédit	730 653 €	1 593 406 €	1 244 883 €	2 515 426 €	4 355 002 €	+ 73,13%
Dont Dettes financières	9 660 600 €	9 522 492 €	9 594 217 €	2 772 800 €	3 011 313 €	+ 8,60%
Dont Avances et acomptes reçus	18 173 €	122 307 €	64 187 €	84 584 €	346 765 €	+ 310%
Dont Dettes fournisseurs	5 491 271 €	7 285 574 €	7 745 304 €	8 699 173 €	7 715 358 €	-11,31%
Dont Dettes fiscales et sociales	7 735 354 €	8 249 541 €	8 053 361 €	8 873 479 €	8 968 858 €	+ 1,07%
Dont Autres dettes	678 104 €	704 297 €	512 685 €	1 835 784 €	4 108 585 €	+ 124%
Dont Produits Constatés d'avance	3 731 828 €	3 774 929 €	5 072 933 €	4 660 001 €	5 933 054 €	+ 27,32%
TOTAL PASSIF	32 022 632 €	37 944 867 €	39 137 370 €	39 934 152 €	48 518 989 €	+21,50%

*En 2020/2021 passage de 14 à 16 clubs

Le bilan cumulé des clubs de Lidl Starligue s'élève à près de 49 M€, soit une augmentation de 8.6 M€ (+ 22 % sur la période). Après une stagnation la saison passée, le total du bilan est reparti à la hausse après la fin de la saison 2019/2020.

Trois clubs concentrent près de la moitié du bilan cumulé de la Lidl Starligue (46 %), alors que la moyenne s'établit à 3.0 M€ et la médiane à 2.4 M€.



ANALYSE DE L'ACTIF CUMULÉ 2020-2021

L'actif immobilisé passe de 3.1 M€ à 4.4 M€, soit une augmentation de 1.3 M€. Cette augmentation s'explique principalement par le fait que la Lidl Starligue compte deux clubs supplémentaires dont le club de Cesson-Rennes, constitué sous forme de SASU et dont l'association support dispose d'un actif immobilisé important. L'actif immobilisé représente 9 % de l'actif et ce ratio est similaire à celui de l'exercice précédent (8 %). Ce faible pourcentage s'explique par le fait qu'aucun club de première division n'est propriétaire de ses installations et que les contrats des joueurs ne sont pas comptabilisés en actif immobilisé contrairement à d'autres disciplines.

Concernant l'actif circulant, il augmente de 7.2 M€ pour s'établir à 44.1 M€. Il représente ainsi 91 % de l'actif. Cette augmentation s'explique en majeure partie par la hausse des disponibilités des clubs sur la période (+ 8.4 M€). Les différents emprunts bancaires (dont les Prêts Garantis par l'État, dits « PGE ») et dans une moindre mesure les différentes aides déployées par l'État (aides au paiement reports de paiement ou encore exonérations de charges sociales) ont permis aux clubs de renforcer leur trésorerie pour faire face à la crise sanitaire. En moyenne, chaque club disposait de 1.4 M€ de disponibilités. Les créances clients représentent, quant à elles, 24 % de l'actif et diminuent de 3 % par rapport à la saison précédente.

Enfin, les autres créances s'élèvent à 9 M€ (- 10 %) et concernent 19 % de l'actif. La baisse de l'ensemble des créances s'explique par les restrictions d'accueil du public sur l'intégralité de la saison (jauges partielles, huis clos) n'ayant pas permis de conserver un niveau d'activité habituel.

ANALYSE DU PASSIF CUMULÉ 2020-2021

Pour financer leurs actifs, les clubs s'appuient sur 71 % de dettes, 25 % de fonds propres, 2.8 % de provisions et de 0.5 % de fonds répertoriés et dédiés. Cette répartition de la structure financière est sensiblement la même qu'en 2019/2020.

Parmi les dettes, on retrouve essentiellement les dettes d'exploitation qui représentent pas moins de 56 % du passif. Elles intègrent les dettes fournisseurs (7.7 M€ ; - 11 %), les dettes fiscales et sociales (8.9 M€ ; + 1 %), les autres dettes (4.1 M€ ; + 124 %) ainsi que les produits constatés d'avance (6 M€ ; + 27 %). L'augmentation des autres dettes concerne principalement deux clubs, Nantes (1.26 M€) et Chambéry (0.6 M€). Ces augmentations sont dues à des avoirs à établir sur l'exercice pour les partenaires et abonnés.

Outre les dettes d'exploitation, on retrouve les emprunts auprès des établissements de crédit et les autres dettes financières qui passent de 5.3 M€ à 7.4 M€ (15 % du passif), soit une hausse de l'ordre de 1.9 M€. Les emprunts augmentent considérablement en raison de la contraction de 6 nouveaux PGE (+ 1.7 M€).



À l'issue de l'exercice, dix clubs avaient contractualisé au moins un PGE depuis le début de la crise sanitaire.

Les dettes financières s'accroissent légèrement (3 M€ ; + 9 %). Elles sont concentrées quasiment exclusivement sur le PSG, compte tenu de son modèle économique.

Les fonds propres augmentent significativement de 3.4 M€ (+ 38 %). Après avoir connu en 2019/2020 une première hausse importante de 3 M€, les clubs de première division ont accentué leurs fonds propres. Cette variation s'explique essentiellement par l'accession des clubs de Cesson-Rennes et de Limoges en Lidl Starligue, par les résultats bénéficiaires des clubs ainsi que les augmentations de capital réalisées par les sociétés des clubs de Cesson-Rennes, de Nîmes et du PSG Handball. Si, en cumulé, la perte nette s'élève à 5.8 M€, elle est le fait d'un seul club et celle-ci a été compensée par une augmentation de capital.

Pour les 15 clubs restants, aucun ne réalise de perte sur l'exercice et le résultat cumulé s'élève à 3.4 M€. Cette hausse des résultats nets des clubs entraîne une augmentation des réserves de 700 K€ pour s'établir à 2.5 M€. Enfin, au même titre que 2019/2020, l'ensemble des clubs présentent une situation nette positive au 30/06/21 : 780 K€ en moyenne par club.

Les provisions pour risques et charges diminuent légèrement de 7 % (- 1.4 M€). Elles concernent essentiellement deux clubs : Tremblay-en-France et Chambéry (58 % à eux deux). Pour le reste, on note des montants assez hétérogènes allant de 0 à 188 K€. En moyenne, la provision pour risques et charges des clubs est de 89 K€ sachant que six clubs n'en disposent pas.

Enfin, les fonds dédiés s'élèvent à 241 K€ et ne concernent que deux clubs pour la saison 2020/2021 (Créteil et Nîmes). Il s'agit de conventions de mécénat et de ressources provenant de la société support qui n'ont pu être utilisées comme prévu à la clôture de l'exercice.

6.3.2. FOCUS SUR LE CAPITAL DES SOCIÉTÉS

Clubs	Forme juridique	Montant du capital	Nombre d'actionnaire(s)
AIX-EN-PROVENCE	EUSRL	46 820 €	1
CESSON-RENNES	SASU	190 000 €	1
CHAMBERY	SASP	379 725 €	66
CHARTRES	SAS	90 000 €	6
CRÉTEIL	SEMSL	488 548 €	6
DUNKERQUE	EUSRL	496 000 €	1
LIMOGES	SAS	60 000 €	6
MONTPELLIER	SAS	32 704 €	17
NANTES	SASU	50 000 €	1
NIMES	SASU	310 000 €	1
PARIS SAINT-GERMAIN	SASP	790 529 €	1
SAINT-RAPHAEL	SAOS	163 000 €	19
TOULOUSE	SASP	384 000 €	35
TREMBLAY-EN-FRANCE	SASP	47 000 €	7
TOTAL		3 528 326 €	168
MOYENNE		252 023 €	12
MEDIANE		176 500 €	6

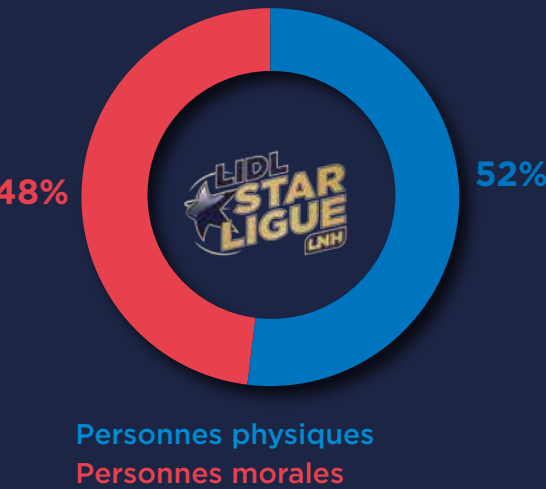
On observe une hétérogénéité au niveau de l'organisation capitaliste. En effet, le niveau de capital des clubs s'étend de 32 704 € à 790 529 € et le nombre d'actionnaires s'étend de 1 à 66 personnes (morales ou physiques). 6 sociétés disposent d'un actionnaire unique : l'association support pour 5 d'entre elles et le PSG Football, en ce qui concerne le PSG Handball.

RÉPARTITION DES SOCIÉTÉS PAR TRANCHES DE CAPITAL



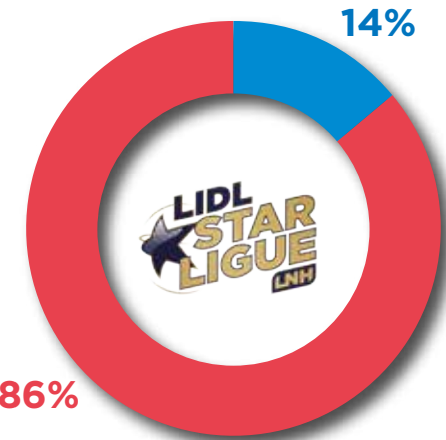
57 % des groupements sportifs ont un capital social supérieur à 100 K€ contre 50 % la saison passée.

RÉPARTITION DU CAPITAL MOYEN ENTRE ACTIONNAIRES « PERSONNES PHYSIQUES » ET « PERSONNES MORALES »



La répartition des actionnaires entre personnes morales et personnes physiques est équilibrée : 52 % de personnes physiques contre 48 % de personnes morales.

RÉPARTITION DES ACTIONNAIRES « PERSONNES MORALES » ENTRE ASSOCIATIONS SUPPORTS ET AUTRES PERSONNES MORALES



Associations supports
Autres personnes morales

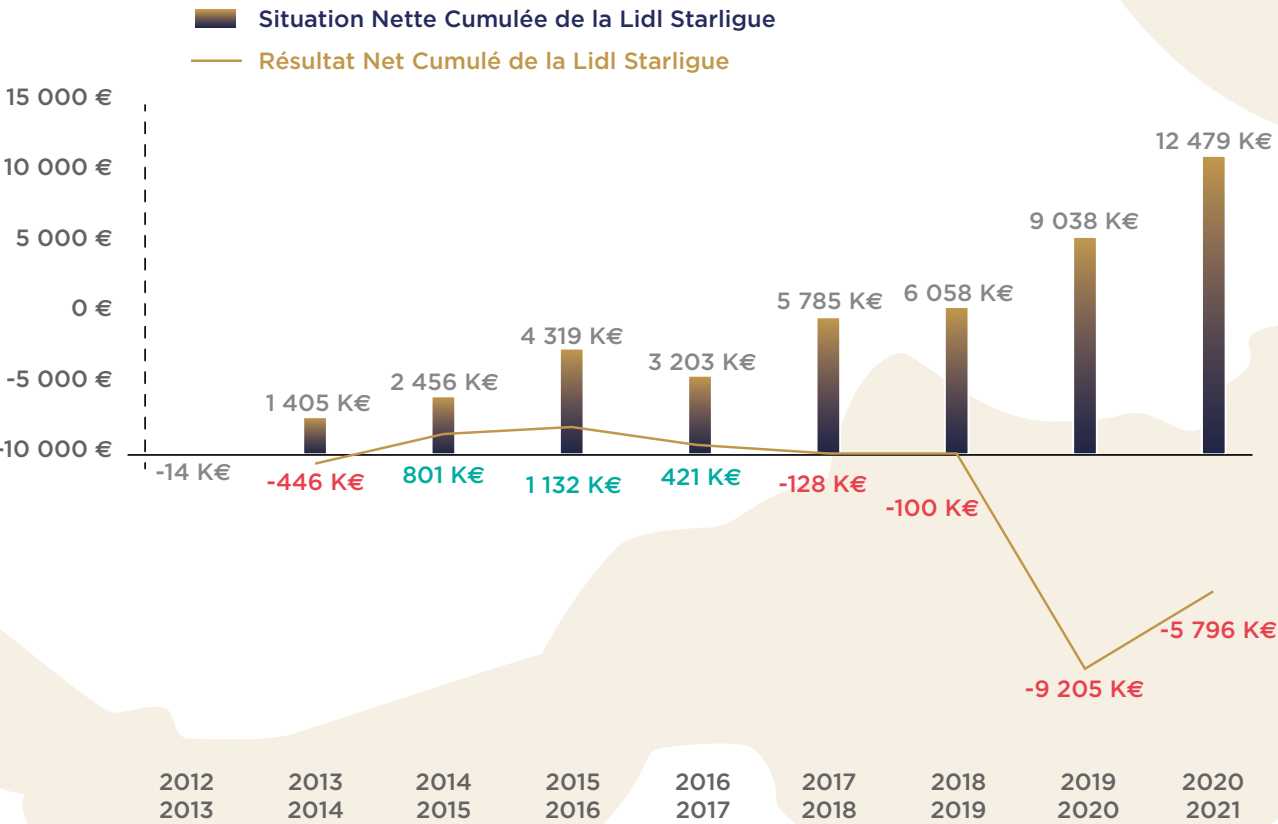
La place des associations supports au sein des personnes morales actionnaires des clubs est assez limitée (14 %). Par ailleurs, seuls deux clubs (Chambéry et Toulouse) parmi les 14 sociétés sportives ont une part prépondérante de personnes physiques dans leur actionnariat.

Saison	Nombre de Clubs en Situation Nette Positive	Nombre de Clubs en Situation Nette Négative
2012/2013	8	6
2013/2014	8	6
2014/2015	10	4
2015/2016	11	3
2016/2017	10	4
2017/2018	11	3
2018/2019	13	1
2019/2020	14	0
2020/2021	16	0

Malgré la présentation par la Lidl Starligue d'un résultat net cumulé déficitaire (- 5,8 M€) pour la quatrième saison consécutive, l'ensemble des groupements sportifs présentent une situation nette positive pour la deuxième saison d'affilée. La situation nette cumulée progresse même de 38 % par rapport à l'exercice précédent. 15 clubs ont réalisé un bénéfice et le 16^e, seul club déficitaire, a procédé à une recapitalisation.

La moyenne des clubs est désormais située à 780 K€ contre 645 K€ en 2019/2020, soit une hausse de 135 K€. Il y a une forte hétérogénéité entre les clubs même si on constate une évolution ces dernières saisons. En effet, en 2019/2020, 4 clubs concentraient 72 % de la situation nette cumulée, alors que pour cette saison, ce ratio descend à 58 %.

6.3.3. LA SITUATION NETTE DES GROUPEMENTS SPORTIFS

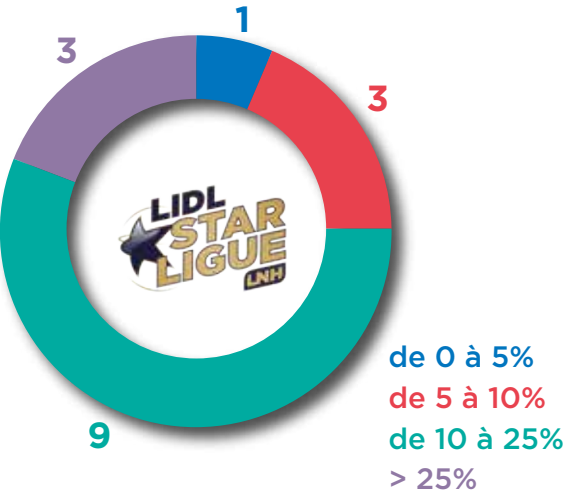


RÉPARTITION DES CLUBS PAR TRANCHES DE SITUATION NETTE



Concernant la répartition des situations nettes, 81 % des groupements sportifs présentent des montants supérieurs à 300 K€, alors que les 19 % restant sont compris entre 100 K€ et 300 K€.

RÉPARTITION DES CLUBS PAR PROPORTION DE SITUATION NETTE (POSITIVE) SUR LE BUDGET



12 clubs présentent une situation nette positive au moins égale à 10 % de leur budget. En moyenne, elle représente 17.8 % des produits des clubs, ce qui traduit une nette amélioration par rapport aux saisons précédentes (8.1 % en 2018/2019). Parmi les ratios les plus importants, on retrouve les clubs de Dunkerque (43.8 %), Nantes (34.5 %) et Montpellier (30.7 %). A l'inverse, les clubs de Toulouse (4.4 %), Chambéry (6.3 %) et Aix-en-Provence (8.6 %) sont les clubs avec le ratio le moins élevé.

6.4. LE COMPTE DE RÉSULTAT

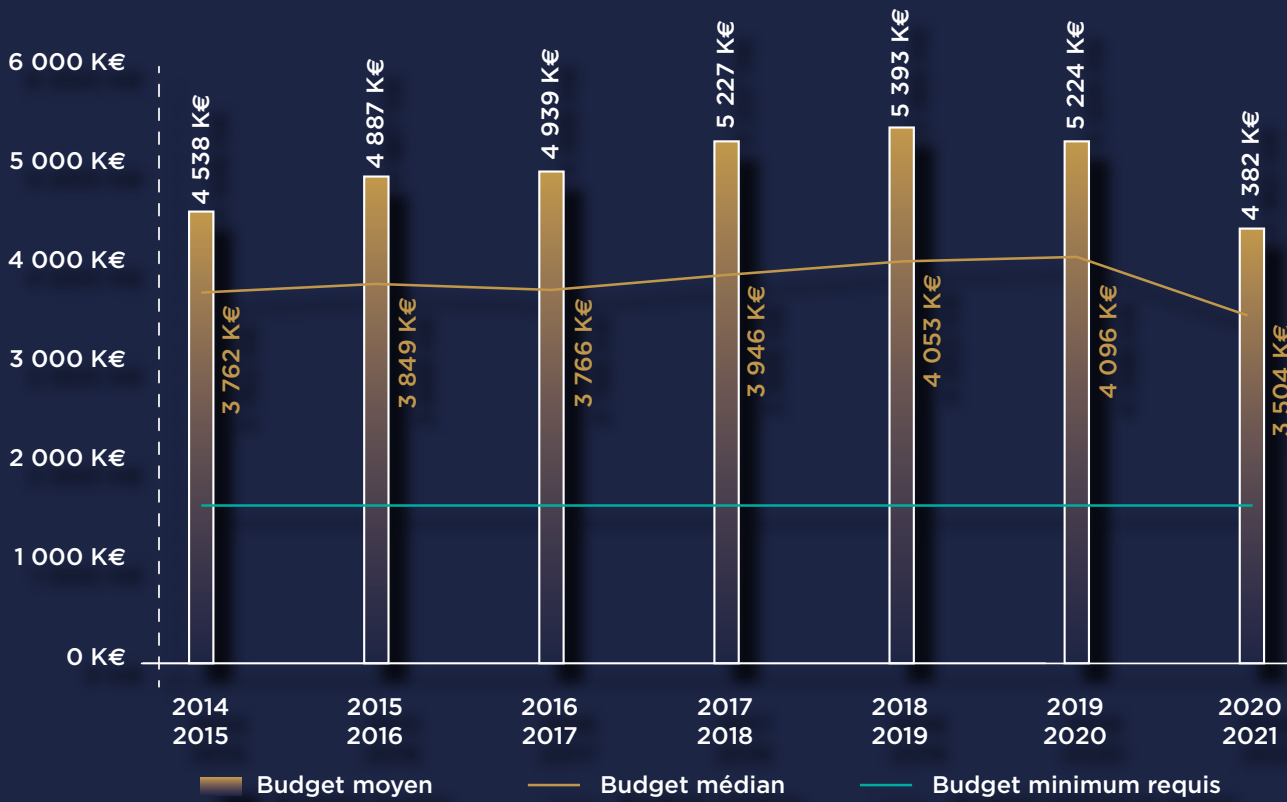
La crise sanitaire a particulièrement impacté l'économie des clubs de Lidl Starligue. L'analyse de leur compte de résultat doit donc se faire à l'aune des répercussions économiques de la crise qui rend les comparaisons avec les saisons précédentes délicates.

6.4.1. COMPARAISON ET ÉVOLUTION DES BUDGETS

AVERTISSEMENT

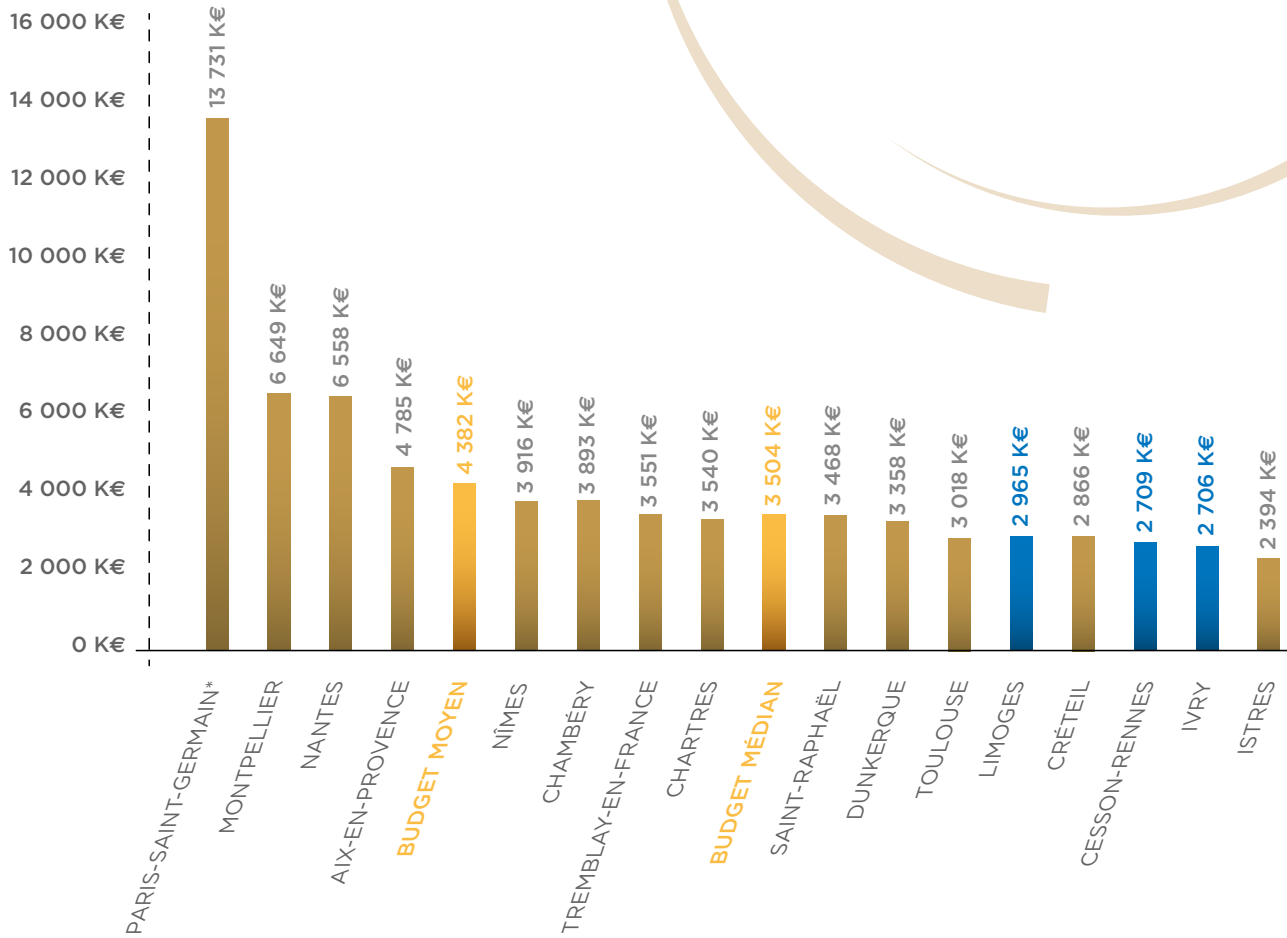
Les comparaisons des données comptables pour chaque club individuellement mais également entre clubs de Lidl Starligue sont rendues complexes par les effets de la crise sanitaire. Tous les clubs n'ont notamment pas comptabilisé les « aides Covid » mises en place par l'État de façon uniforme. Les éléments comparatifs sont donc à prendre avec prudence et volontairement limités par rapport aux éditions antérieures du rapport de la CNACG.

ÉVOLUTION DES BUDGETS MOYEN ET MÉDIAN



Après une augmentation continue du budget moyen depuis la saison 2011/2012, la crise sanitaire a entraîné, pour la première fois, une baisse importante des budgets moyen et médian des clubs. Le budget moyen est ainsi passé de 5 224 K€ à 4 382 K€, soit une baisse de 16 %. Le budget médian est passé, quant à lui, de 4 096 K€ à 3 504 K€, soit une baisse de 14 %. Si l'impact sur les produits du dernier trimestre de la saison 2019/2020 a été limité grâce notamment au soutien des partenaires privés et du public, des diffuseurs et des aides de l'État, celui-ci a été plus important en 2020/2021. En effet, la tenue des matchs avec une jauge partielle mais surtout à huisclos pendant plus de 7 mois a entraîné une nette diminution des produits notamment les recettes matchs et les partenariats. Ces deux postes de recettes chutent respectivement de 66 % et de 16 % par rapport à la saison 2018-2019, dernière saison « sans impact Covid ».

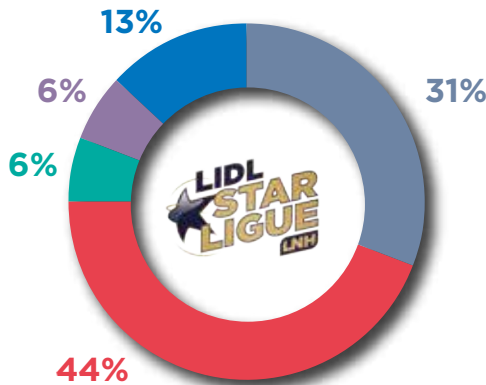
LES BUDGETS DE LA LIDL STARLIGUE



*Le budget du PSG est à l'inverse des autres clubs basé sur le montant de ses charges et non des produits en raison de son modèle économique particulier.

En bleu → augmentation du budget par rapport à la saison précédente
En jaune or → diminution du budget par rapport à la saison précédente

Répartition des clubs selon le taux de croissance de leur budget entre 2019/2020 et 2020/2021



Diminution > à 10%
Diminution de 1 à 10%
Variation entre - 1% et + 1%
Augmentation de 1 à 5%
Augmentation de 6 à 10%

Pour la saison 2020/2021, la quasi-totalité des clubs de Lidl Starligue ont connu une baisse de leur budget.



SEUL 3 CLUBS ONT VU LEURS RESSOURCES AUGMENTER :

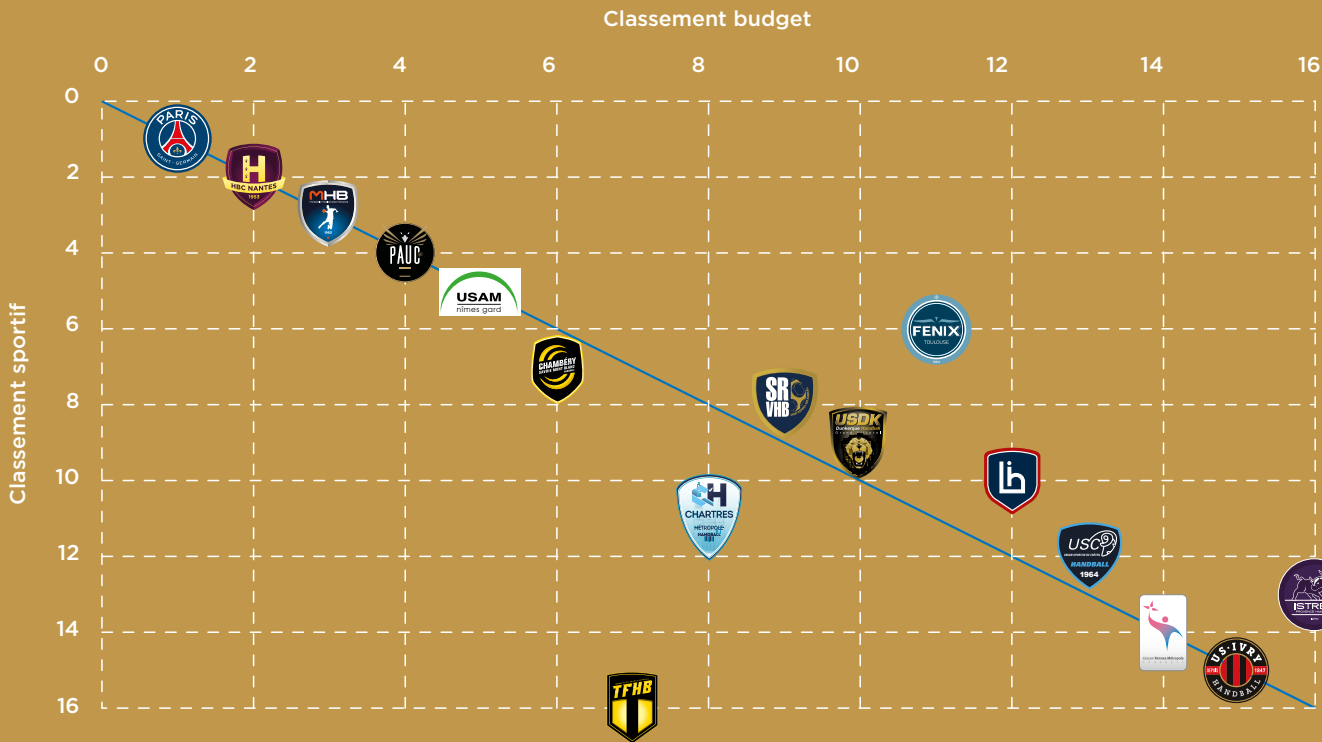
- Limoges (+ 9.5 %) et Cesson-Rennes (+ 5.9 %) : ils bénéficient tous les deux de l'effet de levier de l'accession en Lidl Starligue et d'une hausse importante de leurs subventions d'exploitation, respectivement de 574 K€ et 382 K€. Ces subventions supplémentaires sont en partie des subventions des collectivités publiques mais elles sont également issues du fonds de solidarité pour les entreprises et du fonds de compensation des pertes de billetterie. Cela a eu pour effet de compenser en partie leurs baisses de recettes matchs et de partenariats.
- Ivry (+ 2.1 %) : ses produits sont principalement des subventions des collectivités publiques et le modèle économique du club est tel qu'il n'est pas fortement dépendant des recettes matchs, ce qui a limité l'impact de la crise sanitaire.

Parmi les 13 clubs ayant connu une baisse budgétaire, **six ont vu leur budget diminuer d'au moins 10 %**. Parmi les baisses les plus significatives (concentrées principalement sur le partenariat privé, les recettes matchs et/ou les subventions publiques), on retrouve le club d'Aix-en-Provence (- 27.6 %), de Nantes (- 18.1 %) et de Tremblay-en-France (- 17.2 %).

Enfin les 7 derniers groupements sportifs ont connu une diminution inférieure à 10 % (clubs notamment moins dépendants du partenariat et des recettes matchs).

Pour rappel, ces évolutions tiennent compte de méthodes d'enregistrement comptable de certaines aides Covid, différenciées. Si l'on retraitait les budgets en intégrant les allocations d'activité partielle et exonérations de cotisations en déduction des charges au lieu des produits, les évolutions seraient différentes. Après retraitement, plusieurs clubs verraient leurs produits diminuer de manière plus importante comme Aix-en-Provence (- 33.8 %), Chambéry (- 18.2 %) ou encore Chartres (- 16,6 %). Le budget moyen s'élèverait alors à 4 279 K€. Par ailleurs, certains clubs ont comptabilisé l'acompte perçu au titre de la seconde période d'éligibilité du fonds de compensation de billetterie sur la saison 2020/2021 et pourraient avoir à opérer une régularisation sur l'exercice 2021/2022.

ANALYSE COMPARATIVE DES BUDGETS ET DU CLASSEMENT SPORTIF



La diagonale bleue représente la parfaite adéquation entre le classement sportif et le classement budgétaire. Si l'on prend le cas du PSG Handball qui se trouve sur cette ligne, on observe que le club se classe à la fois premier du classement sportif et du classement budgétaire. Six autres clubs ont connu le même classement sportif et budgétaire, ce qui laisse penser que le budget à un rôle très important dans le classement final d'une équipe. Le coefficient de corrélation confirme cette hypothèse et l'interdépendance entre les deux séries puisqu'il s'élève à 0.81*. Lors de la saison passée, qui a été en partie tronquée par la crise sanitaire, ce coefficient s'élevait à 0.68. Les équipes qui se sont situées en-dessous de la ligne ont sous-performé par rapport à leur budget. C'est le cas de Tremblay-en-France, Chartres ou Chambéry alors que les équipes se situant au-dessus de la ligne ont surperformé par rapport à leur classement budgétaire (Toulouse, Limoges ou Istres).

Enfin, on note que lorsqu'il existe un écart entre le classement sportif et du budget, celui-ci reste minime. Seul le club de Tremblay-en-France présente une différence de 7 rangs entre les deux séries. Pour compléter l'étude statistique entre puissance financière et classement sportif, une analyse de corrélation entre les charges de personnel et le classement sportif est réalisée en page 64.

*Une corrélation parfaite se traduirait par un résultat de 1
Entre 1 et 0.5 il indique une bonne corrélation
Entre 0,5 et 0,3 il indique une corrélation moyenne
En dessous de 0,3 la corrélation est plutôt faible



6.4.2. COMPTE DE RÉSULTAT CUMULÉ

	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021*	Evolution 19/20-20/21
Subventions Exploitation	16 749 036 €	17 199 417 €	18 138 176 €	19 531 604 €	24 754 323 €	+27%
Partenariats	35 261 829 €	36 702 914 €	26 012 958 €	24 781 260 €	21 833 772 €	-16%
Droits TV et Marketing	3 479 206 €	4 125 237 €	3 180 185 €	2 845 442 €	3 243 413 €	+14%
Recettes Matches	7 513 464 €	9 130 078 €	9 243 061 €	6 523 287 €	3 102 726 €	-52%
Autres*	4 865 844 €	5 058 811 €	6 450 710 €	7 524 760 €	6 268 541 €	-17%
Dont Autres Produits des Activités Annexes	1 264 319 €	820 478 €	1 770 369 €	1 026 471 €	906 388 €	-12%
Dont Autres Produits de Gestion Courante	1 272 242 €	1 396 951 €	1 598 361 €	1 830 133 €	470 027 €	-74%
Dont Transferts de Charges d'Exploitation	2 329 283 €	2 841 382 €	3 081 980 €	4 668 156 €	4 892 126 €	+5%
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	67 869 378 €	72 216 457 €	63 025 090 €	61 206 353 €	59 202 775 €	-3%
Rémunération	28 536 237 €	30 155 576 €	29 546 818 €	28 872 850 €	31 095 566 €	+8%
Charges Sociales	11 785 820 €	11 898 171 €	12 052 246 €	10 242 128 €	6 096 606 €	-40%
Services Extérieurs	19 296 076 €	20 834 901 €	21 768 832 €	20 363 411 €	19 969 171 €	-2%
Autres	8 228 876 €	9 189 819 €	10 560 797 €	10 124 711 €	7 748 262 €	-23%
Dont Impôts et Taxes	1 298 101 €	1 383 305 €	1 362 456 €	1 334 633 €	1 338 229 €	0%
Dont Achats	4 722 978 €	5 989 583 €	6 681 056 €	5 544 545 €	3 361 000 €	-39%
Dont Autres Charges de Gestion Courante	640 734 €	701 278 €	1 114 512 €	1 430 796 €	1 443 169 €	+1%
Dont Dotations Amortissements et Provisions	1 567 063 €	1 115 653 €	1 402 773 €	1 814 737 €	1 605 864 €	-12%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	67 847 009 €	72 078 467 €	73 928 693 €	69 603 100 €	64 909 605 €	-7%
RESULTAT D'EXPLOITATION	22 369 €	137 990 €	-10 903 603 €	-8 396 747 €	-5 706 830 €	-32%
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	185 323 €	13 707 €	17 087 €	115 485 €	33 012 €	-71%
TOTAL CHARGES FINANCIERES	104 103 €	130 932 €	119 751 €	443 585 €	132 712 €	-70%
RESULTAT FINANCIER	81 220 €	-117 225 €	-102 664 €	-328 100 €	-99 700 €	-70%
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 096 273 €	949 163 €	11 637 013 €	1 015 362 €	1 629 257 €	60%
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	736 487 €	1 022 061 €	404 220 €	1 352 693 €	1 246 552 €	-8%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	359 786 €	-72 898 €	11 232 793 €	-337 331 €	382 705 €	-213%
IMPOTS SUR LES BENEFICES	42 016 €	76 209 €	326 180 €	142 555 €	372 231 €	-
RESULTAT NET	421 359 €	-128 343 €	-99 655 €	-9 062 179 €	-5 796 057 €	-36%

*En 2020/2021 passage de 14 à 16 clubs

Les produits d'exploitation diminuent de nouveau de 3 % en 2020/2021 (malgré l'intégration de deux nouveaux clubs dans la division) pour atteindre un montant de 59.2 M€ (- 2 M€). Pour retrouver un montant aussi faible, il faut remonter à la saison 2013/2014 à l'issue de laquelle les clubs avaient enregistré des produits d'exploitation de 58.1 M€. Cette baisse s'explique principalement par la diminution des recettes matches (- 3.4 M€) et des partenariats (- 3 M€) (Cf. infra p. 58-59) qui n'a pu être compensée par les autres subventions d'exploitation dont les clubs ont pu bénéficier pour faire face à la crise sanitaire comme le fonds de solidarité pour les entreprises ou le fonds de compensation de pertes de billetterie instauré spécifiquement pour le sport professionnel.



Les charges d'exploitation chutent, elles aussi, de 7 %, après avoir connu une première diminution importante en 2019/2020 (- 6 %). Le montant des charges d'exploitation s'établit ainsi à 64.9 M€. Cette réduction plus importante que les produits s'explique essentiellement par les dispositifs d'aides mis en place par l'état (exonérations de charges sociales et aide au paiement des charges, maintien d'un certain niveau d'activité partielle sur certaines périodes et pour certains salariés). On constate notamment une diminution des charges sociales de 40 %. A noter que certains clubs ont comptabilisé ces aides en produits, ce qui a eu pour effet de limiter cette baisse. Enfin, la variation des charges s'explique aussi par une chute des achats de 39 %, essentiellement due à des économies réalisées sur les frais d'organisation de matches.

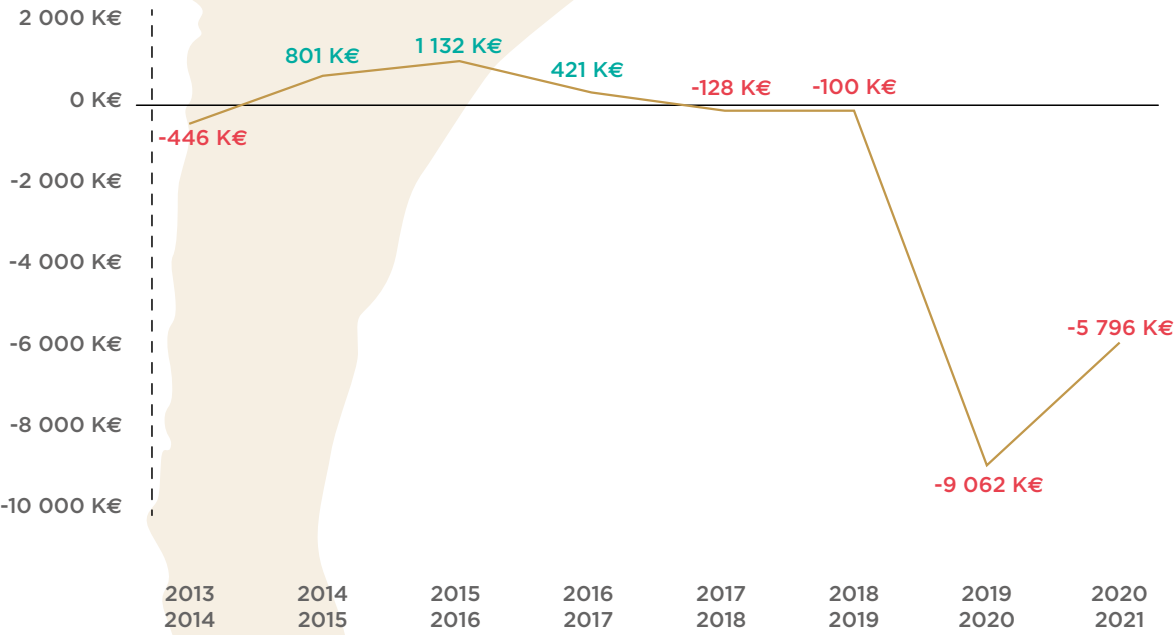
Le résultat d'exploitation des clubs atteint donc un montant de - 5.7 M€ contre - 8.4 M€ à l'issue de l'exercice précédent. Il convient tout de même de nuancer ce déficit d'exploitation car 15 des 16 clubs ont réalisé un bénéfice d'exploitation qui, cumulé, atteint un montant de 3.5 M€. Sans le PSG, les groupements sportifs réalisent en moyenne un bénéfice d'exploitation de 234 K€.

S'agissant du résultat financier, celui-ci s'améliore nettement même s'il reste déficitaire à - 100 K€. Cette variation s'explique par une nette diminution des charges financières qui passent de 443 K€ à 133 K€ à l'issue de l'exercice. Sur la saison précédente, la perte s'expliquait par le fait que le club d'Aix-en-Provence avait enregistré une charge financière de 309 K€ sur l'association support, qui correspondait à une provision de dépréciation pour titres.

Enfin, le résultat exceptionnel passe de - 337 K€ à + 383 K€. Cette amélioration s'explique par une augmentation des produits exceptionnels de 614 K€ qui provient en partie de la perception, par un club, d'une indemnité de transfert, ainsi que de subventions exceptionnelles pour faire face à la crise sanitaire (conseil départemental + municipalité). Par ailleurs, sur la saison précédente, deux clubs avaient dégagé des pertes exceptionnelles, respectivement de 284 K€ et 222 K€ (abandons de créances, provisions pour risques liée à la situation sanitaire, etc.).

6.4.3. ANALYSE DU RÉSULTAT NET

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT NET



Le résultat net s'améliore nettement passant de - 9 M€ à - 5.8 M€, soit une hausse de 3.2 M€. Si l'on enlève le PSG Handball, les 15 autres clubs de Lidl Starligue réalisent un bénéfice net qui, cumulé, atteint un montant de 3.4 M€, soit une moyenne de 226 K€ par club. Lors de la précédente saison, hors PSG, ce montant était de 121 K€.

Pour rappel, le PSG a procédé à un nouveau changement de méthode comptable lors de la

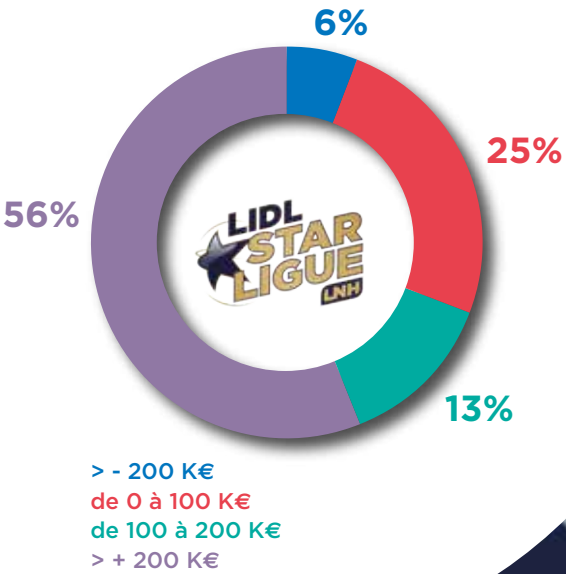
saison 2019/2020 qui ne permet pas de réaliser une comparaison pertinente avec les saisons précédentes. En effet, la SASP procède désormais à des augmentations de capital régulières pour combler les pertes alors qu'auparavant, elle enregistrerait un produit exceptionnel du PSG Football (dont la SASP PSG Handball est une filiale).

RÉPARTITION DES CLUBS SELON QU'ILS SOIENT EXCÉDENTAIRES OU DÉFICITAIRES

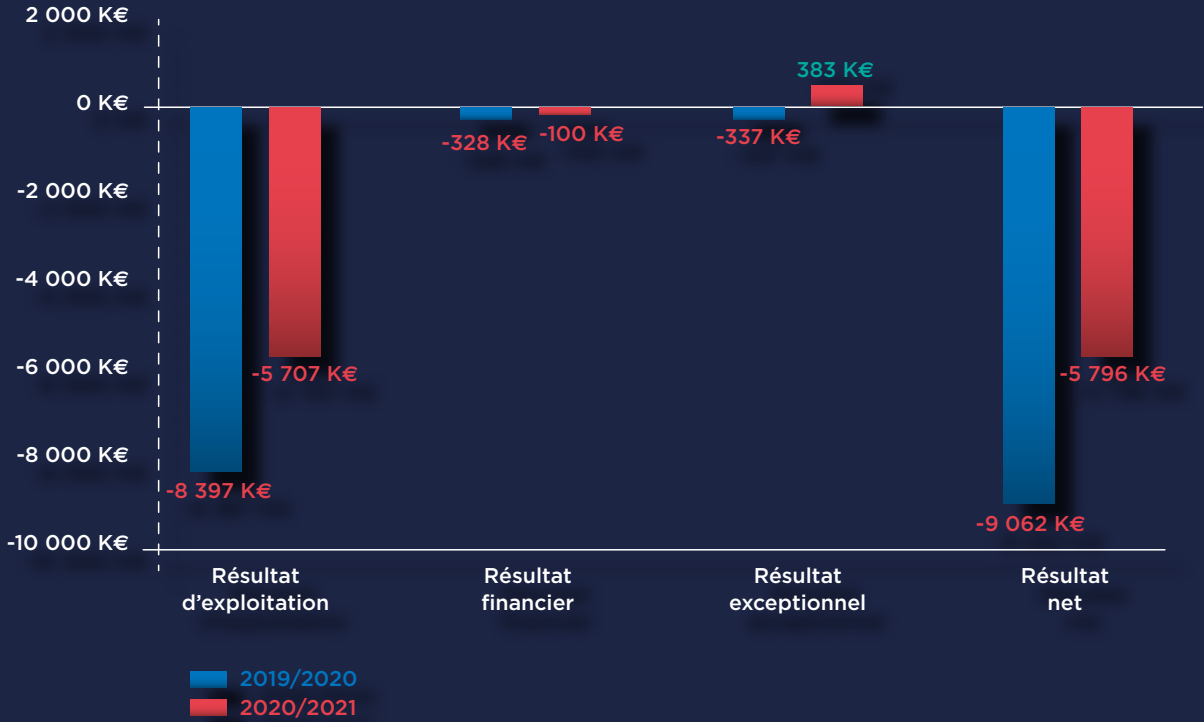
Saison	Clubs excédentaires	Clubs déficitaires
2013/2014	9	5
2014/2015	10	4
2015/2016	11	3
2016/2017	10	4
2017/2018	7	7
2018/2019	7	7
2019/2020	12	2
2020/2021	15	1

Pour 2020/2021, plus de la moitié des clubs dégagent un bénéfice supérieur à 200 K€ contre seulement 26 % la saison passée.

Répartition des clubs par tranches de résultat net

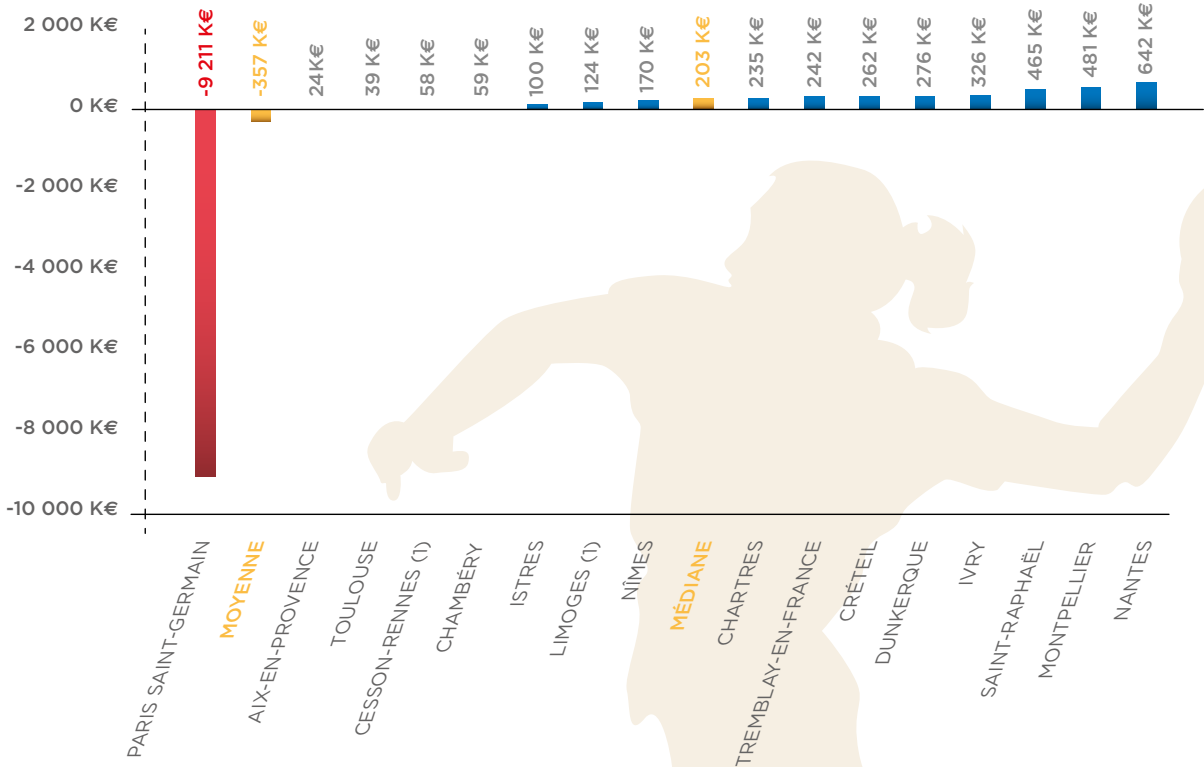


Décomposition du résultat net



ANALYSE DÉTAILLÉE DE CHAQUE TYPE DE RÉSULTAT POUR 2020/2021

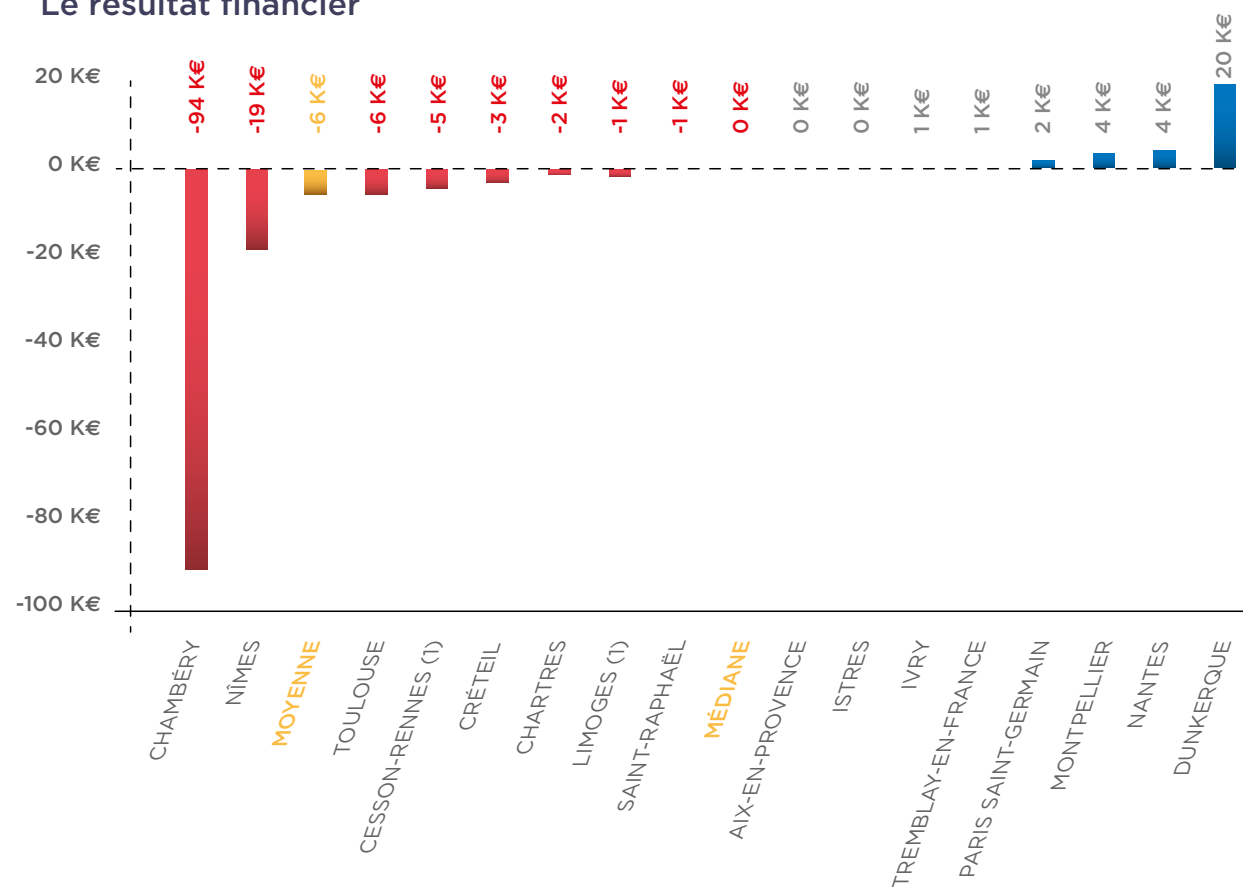
Le résultat d'exploitation



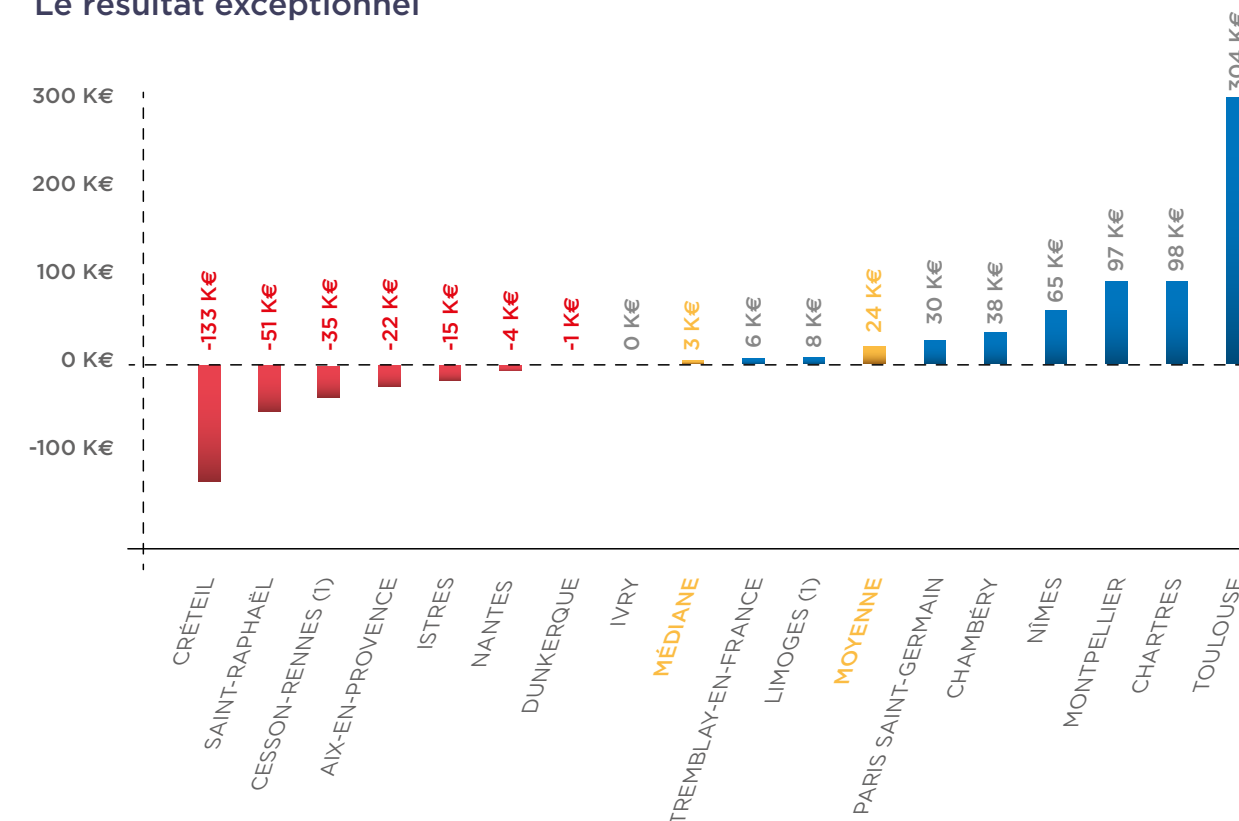
(1) Clubs ayant accédé à la Lidl Starligue à l'issue de la saison 2019/2020

Le résultat d'exploitation moyen est de - 356 K€ alors que le médian est de + 203 K€. Ce dernier permet de nuancer l'impact du déficit important du PSG Handball (- 9.2 M€). Tous les autres clubs parviennent à être bénéficiaires à l'issue de la saison 2020/2021.

Le résultat financier



Le résultat exceptionnel



(1) Clubs ayant accédé à la Lidl Starligue à l'issue de la saison 2019/2020

Le résultat financier moyen est de - 6 231 € et le résultat financier médian, de - 383 € pour la saison 2020/2021. La perte financière du club de Chambéry provient principalement de la comptabilisation par la SASP d'une provision pour « dépréciation de créances rattachées à des titres de participation »

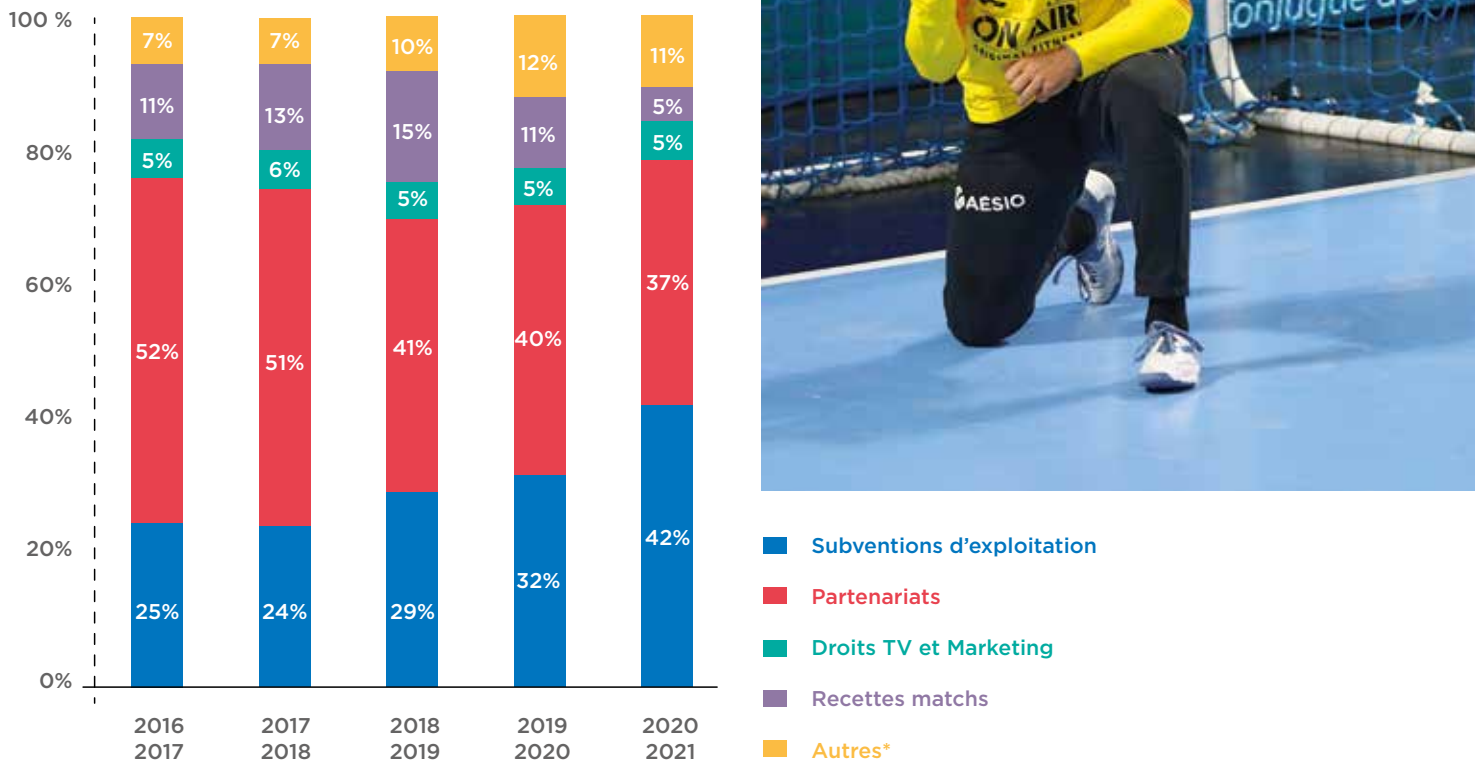
(1) Clubs ayant accédé à la Lidl Starligue à l'issue de la saison 2019/2020

Enfin, le résultat exceptionnel moyen s'élève à + 23 919 € alors que le résultat médian est de + 2 788 €. 8 clubs dégagent un bénéfice exceptionnel pouvant provenir de subventions exceptionnelles (collectivités publiques), de « cessions » de joueurs, de produits sur exercice antérieurs ou encore de reprises de provisions. Alors que 8 clubs présentent une perte exceptionnelle pouvant s'expliquer soit par des charges liées aux départs anticipés de joueurs, d'entraîneurs mais aussi par des dotations aux amortissements et aux provisions pour risques ou abandons de créances.



6.4.4. FOCUS SUR LES PRODUITS D'EXPLOITATION

LES GRANDS PRODUITS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE



(*) Les autres produits intègrent notamment les transferts de charges, les autres produits de gestion courante et les produits des activités annexes.

Pour la saison 2020/2021, on constate une modification de la répartition des produits d'exploitation.

En effet, si la part des droits TV/marketing (5 %) et des autres produits (11 %) n'a quasiment pas évolué, celle des subventions d'exploitation, des recettes matches ainsi que des partenariats a sensiblement varié :

- Représentant 42 % (+ 10 %) des produits d'exploitation pour un montant total de 24.8 M€ (+ 5.2 M€), les subventions d'exploitation constituent, pour cet exercice, la première source de revenus des clubs devant les partenariats. Ce changement est dû à la fois au soutien des collectivités, aux mesures déployées par l'état pour soutenir les clubs (fonds de solidarité ou encore le fonds de compensation des pertes de billetterie), à la baisse des recettes de partenariats et de billetterie.
- Les partenariats (publics et privés) atteignent un montant total de 21.8 M€ (- 2.9 M€). Ils représentent 37 % des produits d'exploitation (- 3 %). Ce recul s'explique par le fait que les clubs ont été contraints d'organiser leurs rencontres, pendant la quasi-intégralité de la saison, à huis clos ou avec des jauges réduites, d'où leur impossibilité d'offrir à leurs partenaires les contreparties initialement prévues (cf. focus pages 56 et 59).

- Les recettes matches chutent également fortement passant de 11 % à 5 % des produits d'exploitation. En valeur absolue, elles passent de 6.5 M€ à 3.1 M€ (- 3.4 M€) pour les mêmes raisons que celle précédemment citées.

Si leur part dans le budget n'évolue pas, les droits TV et marketing augmentent légèrement de + 0.4 M€ pour s'établir à 3.2 M€. Cette variation s'explique principalement par le fait que les droits TV et marketing perçus par les clubs européens augmentent significativement (+ 738 K€). En effet, les compétitions européennes n'avaient pas pu aller à leur terme lors de la saison 2019/2020. L'EHF a donc décidé d'organiser le Final Four de cette saison en décembre 2020, d'où un report des produits réalisés par les clubs concernés sur l'exercice 2020/2021.

Enfin, les autres produits diminuent de 1.3 M€. Ce recul s'explique notamment par le fait que les clubs ont comptabilisé, en 2020/2021, des mesures Covid (notamment allocations d'activité partielle) en diminution des charges alors que ces dernières avaient été comptabilisées en produits en 2019/2020. Par ailleurs, les clubs n'ont pas eu à recourir à l'activité partielle dans les mêmes proportions que lors de la saison 2019/2020 car les joueurs et les entraîneurs de l'équipe première ont pu poursuivre la quasi-intégralité de leur activité tout au long de la saison.



L'INTERVENTION DES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES

Sont inclus dans ce focus : les subventions d'exploitation versées par les collectivités territoriales (villes, métropoles/agglomérations, départements et régions) aux groupements sportifs (associations et sociétés sportives) mais aussi l'achat de diverses prestations de communication (sponsoring) ou de places (avec ou sans prestations d'hospitalités).

A l'issue de la saison 2020/2021, les interventions publiques ont atteint un total de 25.1 M€* (+ 1,4 M€). Leur montant moyen s'établit à 1.57 M€, soit un taux d'intervention (part des soutiens publics dans le total du budget des clubs) de 36 %.

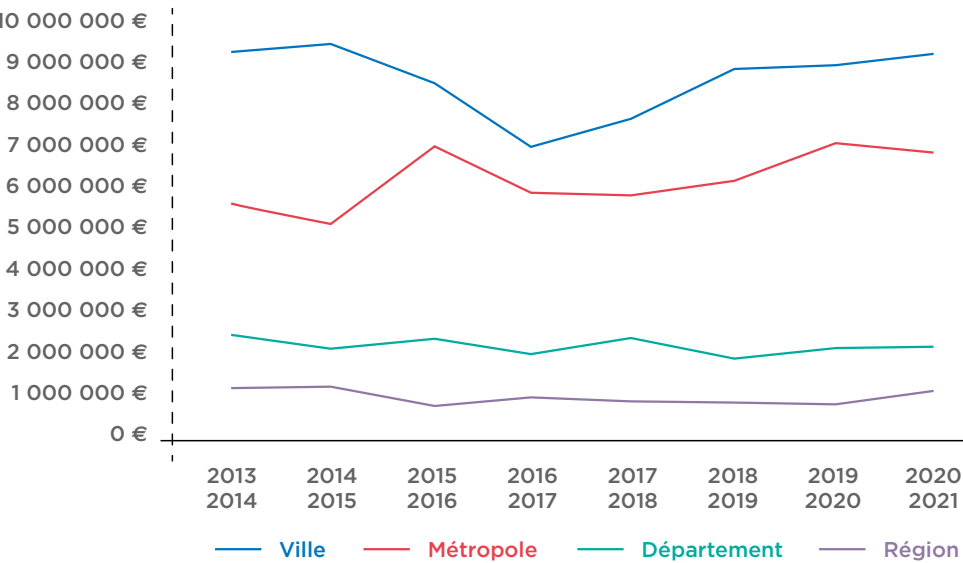
Les clubs connaissent des situations assez diverses. Hormis le cas du PSG qui ne perçoit quasiment aucun soutien public (0,3 % de son budget), le taux d'intervention publique varie entre 23 % et 75 % du budget des clubs.

Le montant total de l'intervention publique s'étend, lui, de 37 K€ pour le PSG à 3 349 K€ pour Montpellier. 3 clubs présentent un taux d'intervention compris entre 0 % et 25 %. Il s'agit de Chambéry, Limoges et le PSG. 8 ont un taux compris entre 25 % et 50 % de leur budget : Aix-en-Provence, Cesson-Rennes, Chartres, Ivry, Montpellier, Nantes, Nîmes et Toulouse. Enfin, 5 clubs présentent un taux supérieur à 50 % : Créteil, Dunkerque, Istres, Saint-Raphaël et Tremblay-en-France.

**À noter que le club de Toulouse a par ailleurs perçu deux subventions provenant de collectivités publiques (172 K€ du conseil départemental + 100 K€ de la mairie de Toulouse). Celles-ci ont été comptabilisées comme des produits exceptionnels et non comme des subventions d'exploitation.*

Saison	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION				
	Ville	Métropole	Département	Région	TOTAL
2013/14	9 254 489 €	5 634 765 €	2 433 415 €	1 160 705 €	18 483 374 €
2014/15	9 418 047 €	5 170 477 €	2 201 464 €	1 307 007 €	18 096 995 €
2015/16	8 511 153 €	6 972 211 €	2 380 470 €	806 890 €	18 670 724 €
2016/17	7 003 736 €	5 887 373 €	1 969 053 €	1 033 087 €	15 893 249 €
2017/18	7 674 777 €	5 822 475 €	2 417 830 €	915 593 €	16 830 675 €
2018/19	8 745 378 €	6 130 330 €	1 968 505 €	851 067 €	17 695 280 €
2019/20	8 888 968 €	7 076 930 €	2 258 503 €	805 317 €	19 029 718 €
2020/21	9 179 149 €	6 877 130 €	2 185 705 €	1 200 250 €	19 442 234 €

Détail des subventions publiques par collectivité

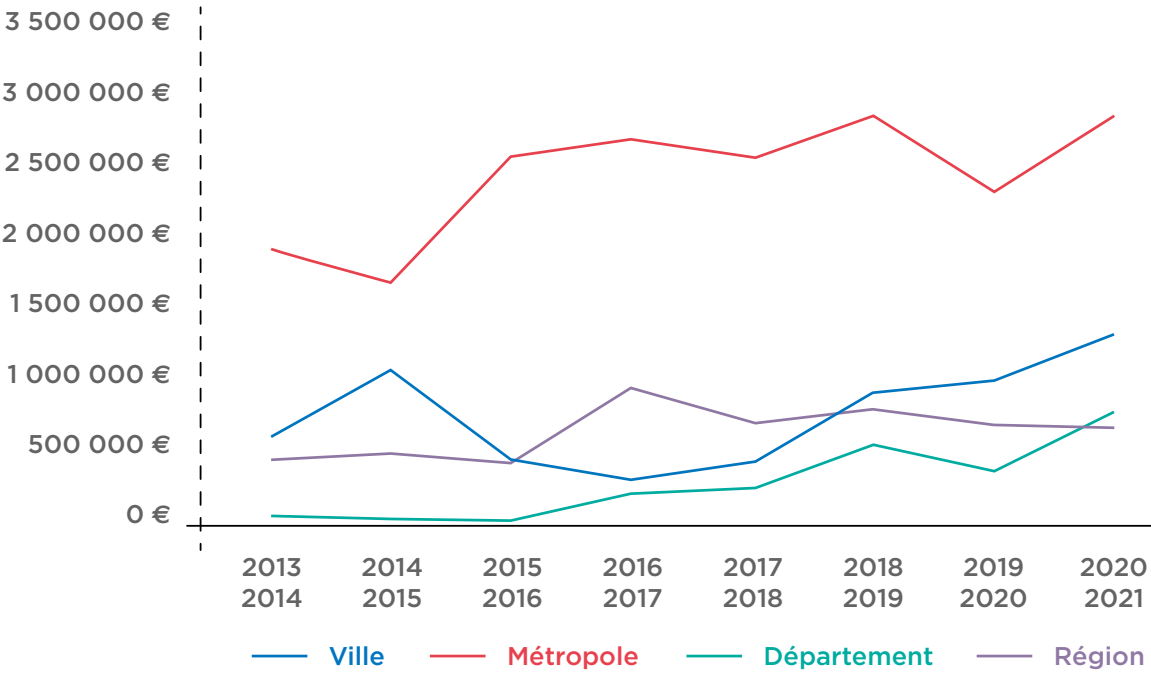


Les subventions d'exploitation sont la principale source de soutien des collectivités territoriales (77 %). Leur montant s'est élevé à 19.4 M€ et représente 28 % du budget des clubs en moyenne. Selon les clubs, les montants perçus s'évaluent de 47 K€ à 2 202 K€. Ce sont les villes qui subventionnent le plus (48 % des investissements totaux).



	SPONSORING PUBLIC				
Saison	Ville	Métropole	Département	Région	TOTAL
2013/14	580 648 €	1 916 257 €	56 768 €	482 037 €	3 035 710 €
2014/15	1 072 116 €	1 667 538 €	44 372 €	515 929 €	3 299 955 €
2015/16	450 167 €	2 578 713 €	53 852 €	428 364 €	3 511 097 €
2016/17	333 833 €	2 664 956 €	218 249 €	956 905 €	4 173 945 €
2017/18	451 833 €	2 537 329 €	269 500 €	692 323 €	3 950 985 €
2018/19	913 423 €	2 861 371 €	557 838 €	825 290 €	5 157 922 €
2019/20	1 010 349 €	2 329 337 €	372 206 €	702 087 €	4 413 979 €
2020/21	1 327 740 €	2 823 425 €	778 433 €	691 598 €	5 621 196 €

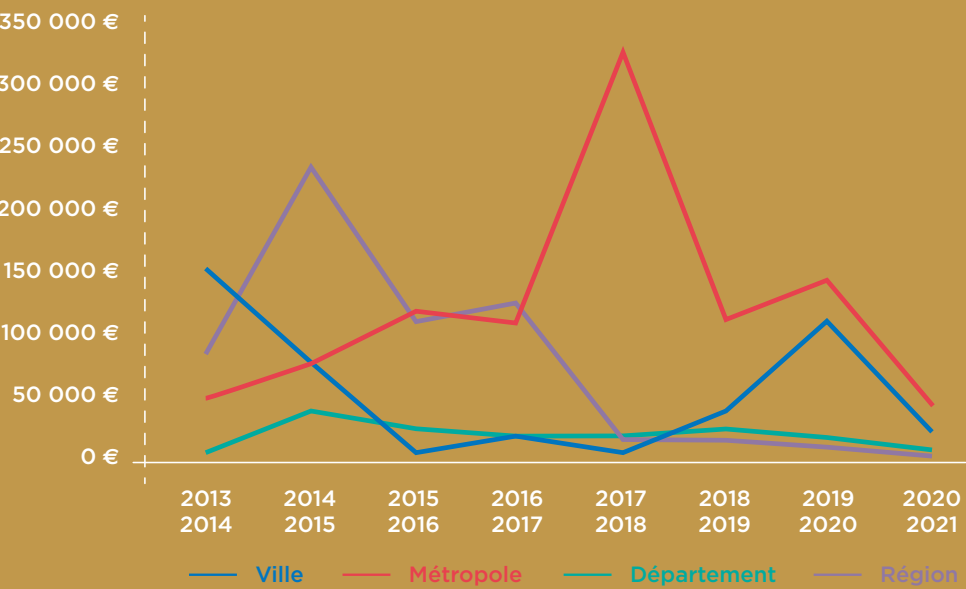
Détail du sponsoring public par collectivité



Le **sponsoring public** s'élève à 5.6 M€ et représente 22 % de l'intervention publique globale, soit 8 % du budget des clubs. Au sein de la Lidl Starligue, 14 d'entre eux sont concernés par ce type de recettes et elles sont assez hétérogènes allant de 0 à 1 135 K€. Malgré la crise sanitaire, le sponsoring public a connu une belle progression de 1.2 M€. Ce sont les agglomérations/métropoles qui investissent le plus (50 % des investissements totaux).

	ACHATS DE PLACES				
Saison	Ville	Métropole	Département	Région	TOTAL
2013/14	159 157 €	50 848 €	5 349 €	83 488 €	298 842 €
2014/15	84 329 €	77 905 €	39 479 €	238 885 €	440 599 €
2015/16	6 417 €	120 078 €	27 576 €	112 310 €	266 381 €
2016/17	21 564 €	110 070 €	20 563 €	126 336 €	278 532 €
2017/18	7 962 €	328 975 €	18 667 €	20 970 €	376 574 €
2018/19	39 460 €	116 548 €	24 648 €	17 633 €	198 289 €
2019/20	112 927 €	147 734 €	20 301 €	11 518 €	292 480 €
2020/21	24 045 €	46 090 €	10 340 €	5 807 €	86 282 €

Détail des achats de places par les collectivités



Enfin, **les achats de places** représentent en moyenne 0,3 % de l'intervention publique. Leur montant global passe de 292 K€ à 86 K€. En raison des matchs à huis clos et des jauges partielles successives, seuls 7 clubs ont été concernés par ce type de recettes et pour des montants qui sont relativement très faibles.

	DETAIL PAR COLLECTIVITES - SAISON 2020/2021					
	Ville	Métropole	Département	Région	TOTAL	%
Subventions	9 179 149 €	6 877 130 €	2 185 705 €	1 200 250 €	19 442 234 €	77,3%
Sponsoring public	1 327 740 €	2 823 425 €	778 433 €	691 598 €	5 621 196 €	22,4%
Achats de places	24 045 €	46 090 €	10 340 €	5 807 €	86 282 €	0,3%
TOTAL	10 530 934 €	9 746 645 €	2 974 478 €	1 897 655 €	25 149 712 €	100%
%	41,9%	38,8%	11,8%	7,5%	100%	

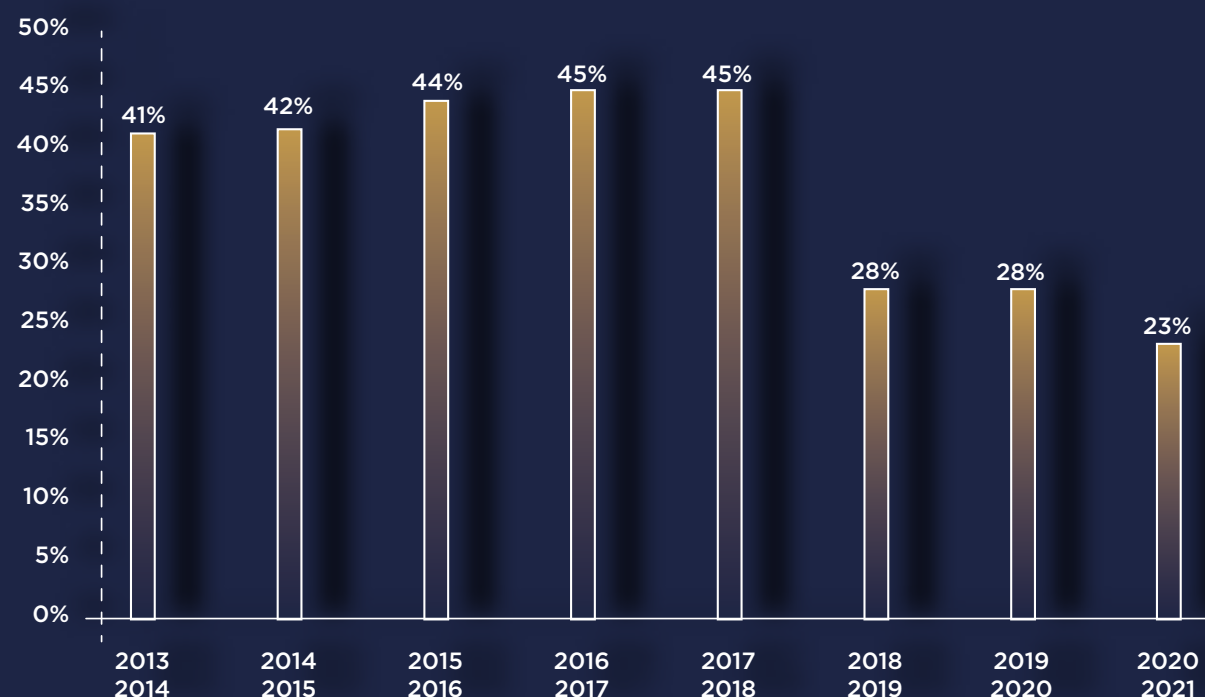
Les interventions publiques émanent encore très largement du bloc communal. Les villes et les métropoles représentent à elles deux 81 % du montant total (en diminution de - 1 % par rapport à la saison passée).

LE PARTENARIAT PRIVÉ

Le partenariat privé intègre le partenariat financier, appelé également sponsoring, les échanges et le mécénat (pour les associations). Pour la saison 2020/2021, il s'élève à 16,2 M€, en diminution de 4,2 M€. Le partenariat privé représente 23 % du budget des clubs et est en recul de 5 % par rapport à 2019/2020. Cette baisse est principalement due aux huis-clos et aux jauges réduites auxquels les clubs ont dû faire face durant l'essentiel de la saison et qui n'ont pas permis d'offrir à leurs partenaires les prestations initialement prévues.

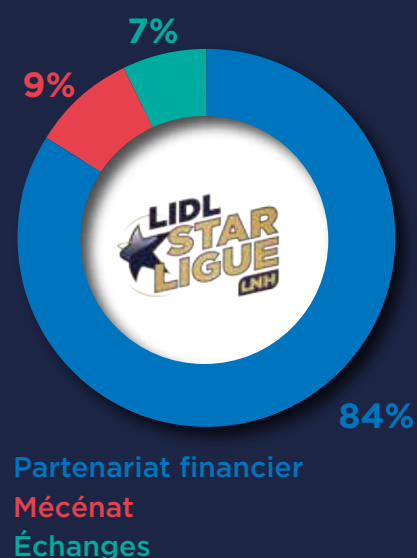
Pour rappel, en 2018/2019, le PSG Handball a changé de méthode comptable s'agissant de la compensation des pertes de la SASP par Qatar Sport Investment puis par le PSG Football dont la SASP PSG Handball est devenue une filiale. En effet, cette compensation intervient désormais sous forme d'augmentation de capital et non plus sous la forme d'un produit.

Évolution de la part du partenariat privé sur le budget



La répartition par type de partenariat évolue peu cette saison. Le partenariat financier se stabilise à 84 %. En revanche, le mécénat recule légèrement (- 2 %) au bénéfice des échanges (+ 2 %).

Répartition par type de partenariat

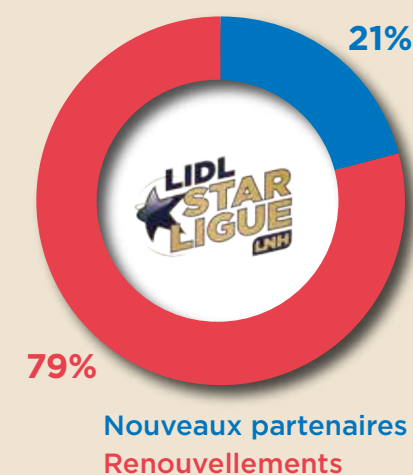


FOCUS SUR LE PARTENARIAT FINANCIER :

Principale composante du partenariat privé, le partenariat financier s'élève 13,7 M€ à l'issue de la saison 2020/2021, soit l'équivalent d'environ 20 % du budget des clubs de Lidl Starligue.

Si, en 2019/2020, le niveau du partenariat financier était resté stable en raison du soutien des partenaires des clubs qui n'ont pas sollicité de compensations, on constate un recul de 3,4 M€ sur la saison 2020/2021 compte tenu de l'impossibilité d'offrir les prestations convenues sur une majeure partie de la saison (huis clos ou jauges fortement réduites). Son poids dans le budget chute mécaniquement de 3 %.

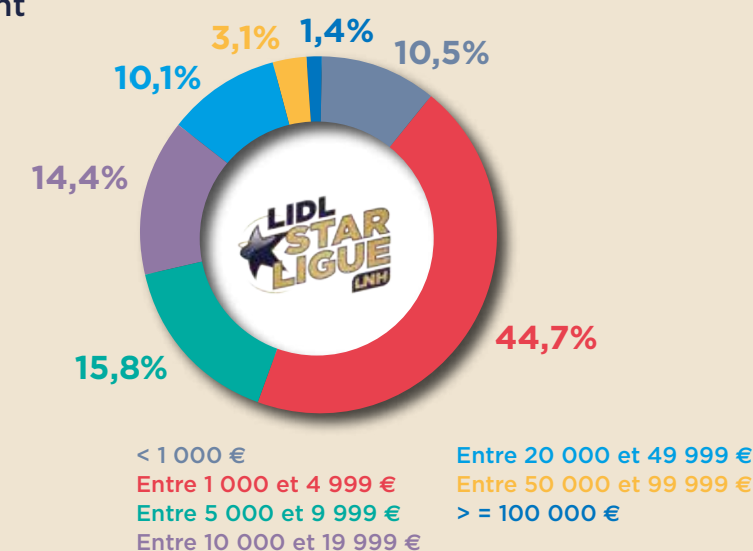
Répartition entre nouveaux partenariats et renouvellements



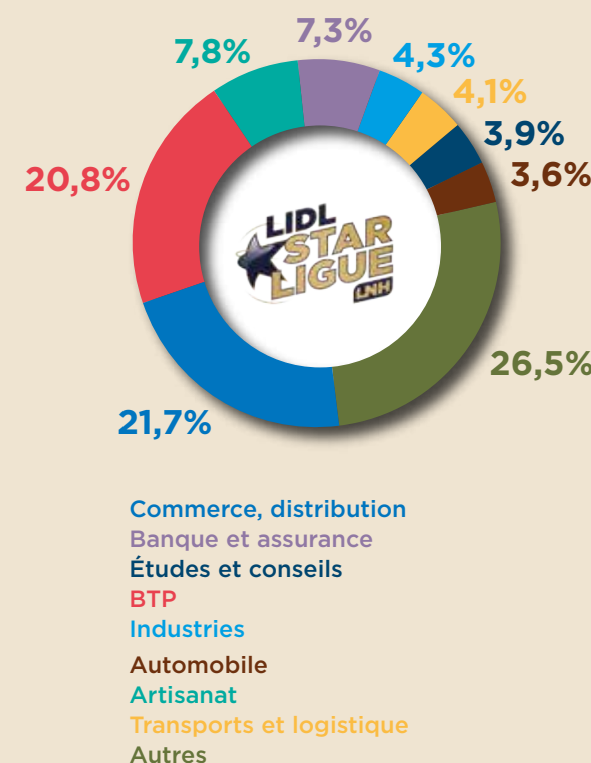
On note donc un recul du nombre de partenaires qui s'établit à 1 092 à la fin de la saison 2020/2021 contre 1 269 en 2019/2020. Parmi les partenariats conclus, 866 constituaient un renouvellement, ce qui en volume représente 79 % des contrats. Cette proportion était la même en 2019/2020. Ce ratio démontre une certaine stabilité et un engagement des partenaires envers les clubs de Lidl Starligue.

Répartition par tranches de montant

Les partenariats financiers conclus par les clubs de Lidl Starligue sont en très grande majorité des montants modestes. En effet, dans 55 % des cas, ils sont inférieures à 5 K€ et la tranche de partenariats la plus représentée concerne des montants compris entre 1 K€ et 5 K€ (45 %). L'investissement moyen d'un partenaire est de 12,5 K€. Les partenariats les plus conséquents (> à 100 K€) sont peu nombreux (1,3 %) et leur part a encore diminué cette saison (- 1 %).



Répartition par secteurs d'activité



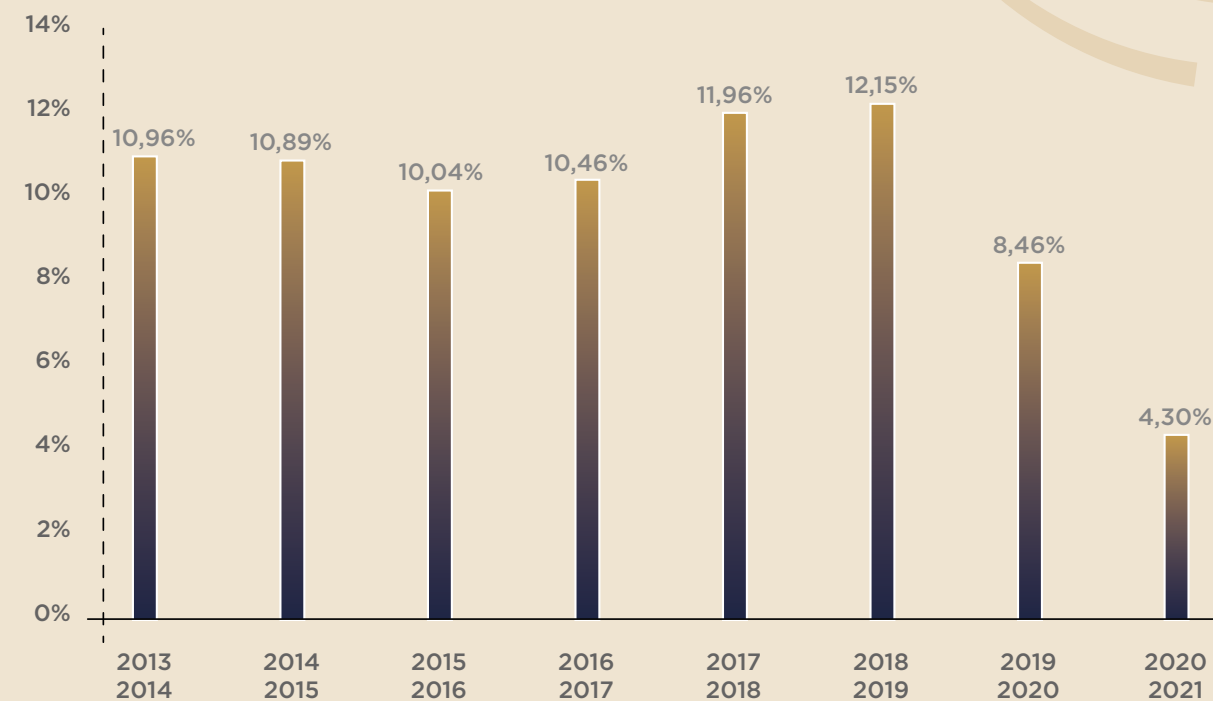
Enfin, d'un point de vue sectoriel, les deux principaux secteurs d'activité des partenaires des clubs de Lidl Starligue sont :

- le commerce et la distribution (22 %) ;
- ainsi que le BTP (21 %).

À eux deux, ils représentent presque la moitié des partenaires des clubs (43 %). Le secteur du commerce et de la distribution est en pleine expansion (+ 6 %). La saison passée, il était déjà le premier secteur partenaire de la Lidl Starligue devant le BTP, mais il ne représentait que 9 % des partenariats en 2017/2018. A noter que le secteur le plus rémunérateur est celui du transport et de la logistique où le partenariat moyen s'élève à 27 K€.

LES RECETTES MATCHS

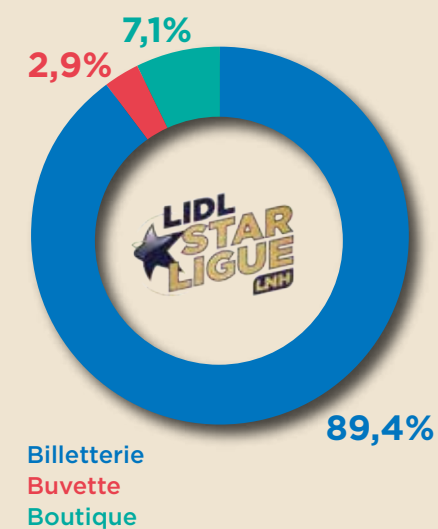
Parts des recettes matchs dans le budget



Ce sont les recettes matchs qui ont été le plus impactées en 2020/2021 en raison de la crise sanitaire (huis clos et jauges réduites*). En effet, par rapport à la saison 2018/2019, soit la dernière saison « sans impact Covid », elles diminuent de 67 % pour atteindre un montant historiquement bas de 3 M€ (- 6.1 M€). Le poids dans le budget des clubs est logiquement impacté, lui aussi, chutant à 4.3 % contre 12.2 % en 2018/2019.

*En début de saison, des jauges réduites ont été appliquées à des degrés différents selon les régions puis un huis-clos généralisé a été instauré du 31/10/2020 au 19/05/21 avant de laisser place de nouveau à des jauges réduites et progressives jusqu'à la fin de la saison.

Répartition par type de recettes



Les recettes matchs concernent essentiellement la billetterie (individuelle + abonnements) puisqu'elles représentent 89 % de ces recettes. Le poids de la billetterie augmente de 3 % par rapport à la saison précédente. Les recettes de billetterie sont composées principalement de ventes d'abonnements (91 %) et représentent un montant total de 2.1 M€.



LES DROITS TV ET MARKETING VERSÉS PAR LA LNH

Les reversements de la LNH sont composés à la fois des droits de retransmission audiovisuels (« droits TV ») commercialisés par la Ligue et des droits marketing globaux vendus également par la Ligue.

Les droits TV :

Le montant reversé aux clubs est resté identique à la saison passée (1 737 K€). La répartition entre les clubs a néanmoins changé. En effet, l'élargissement de la Lidl Starligue à 16 clubs a conduit à une diminution de la part individuelle.

Par ailleurs, une répartition égalitaire des droits entre les 16 clubs a été décidée pour la saison 2020/2021, sans prendre en considération le classement sportif définitif. Chaque club a ainsi perçu, au titre de la saison 2020/2021, un montant de 108 562 €.

A noter que les équipes participant aux compétitions européennes perçoivent également des droits TV et marketing qui diffèrent selon leur parcours sportif au titre de la saison concernée. Le PSG, Nantes, Montpellier et Nîmes ont ainsi perçu à eux 4 un montant total additionnel de 1.26 M€.

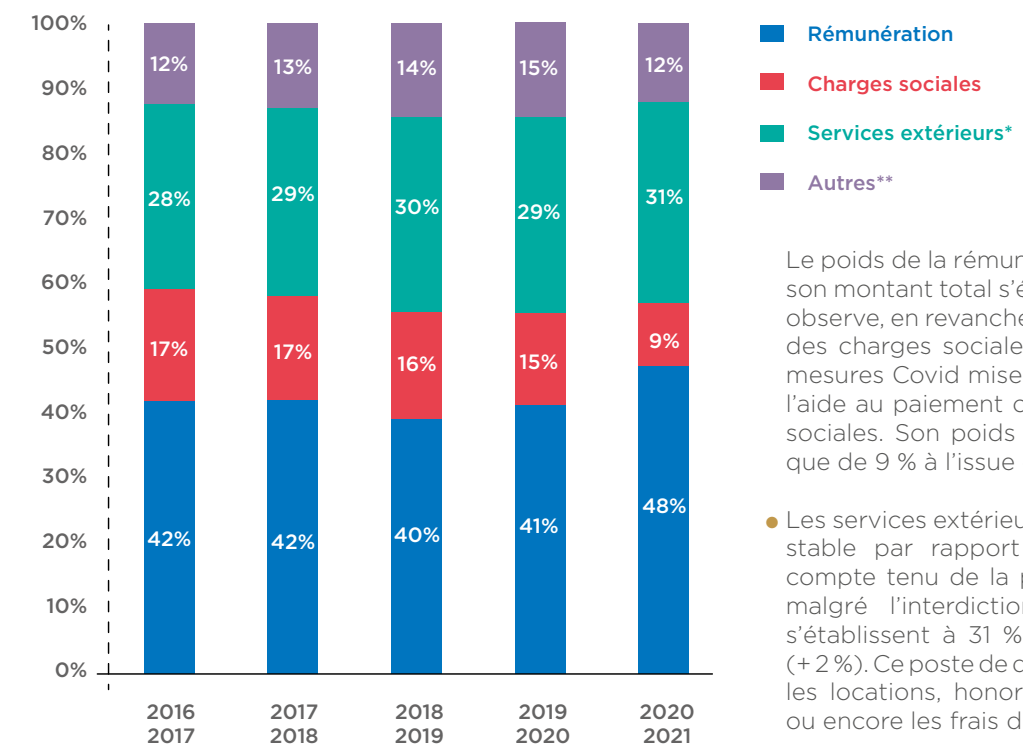
Les droits marketing :

La répartition des droits marketing commercialisés par la LNH s'effectue de façon totalement égalitaire entre les clubs.

Ainsi la LNH a alloué au titre de la saison 2020/2021, un montant de 29 193 € de droits marketing pour chaque club, soit un total de 467 K€.

6.4.5. FOCUS SUR LES CHARGES D'EXPLOITATION

LES GRANDES CHARGES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE



Le poids de la rémunération augmente (+ 7 %) et son montant total s'élève à 31.1 M€ (+ 2.2 M€). On observe, en revanche, une diminution importante des charges sociales (- 4.2 M€), en raison des mesures Covid mises en place par l'État comme l'aide au paiement ou l'exonération des charges sociales. Son poids dans les charges n'est plus que de 9 % à l'issue de la saison (- 6 %).

- Les services extérieurs restent à un niveau plutôt stable par rapport aux saisons précédentes, compte tenu de la poursuite des compétitions, malgré l'interdiction d'accueil du public et s'établissent à 31 % des charges d'exploitation (+ 2 %). Ce poste de dépenses intègre notamment les locations, honoraires, frais de déplacement ou encore les frais d'arbitrage.

(*) Comptes 61 et 62 (services extérieurs et autres services extérieurs)

(**) On retrouve notamment les achats, les impôts et taxes, les charges de gestion courante ou les dotations aux amortissements et aux provisions pour risques.

Comme pour les produits, on constate une diminution importante du total des charges d'exploitation (- 9.2 M€ par rapport à la saison 2018/2019, dernière saison sans impact COVID) et une légère modification de la répartition des charges pour la saison 2020-2021 :

- Les charges de personnel (rémunération + charges sociales) représentent toujours le poste de dépenses le plus important puisqu'elles atteignent 57 % des charges d'exploitation (+ 1 % sur la période).

Enfin, les autres charges pèsent à hauteur de 12 % des charges d'exploitation (- 3 %). Elles sont principalement constituées des achats qui diminuent légèrement en raison des économies liées à l'organisation des rencontres (- 2.1 M€). En effet, les huis-clos et les jauges partielles ont fortement impacté le niveau d'achat de marchandises ou de prestations des clubs (ex : buvettes, prestations vip etc..).

LES CHARGES DE PERSONNEL

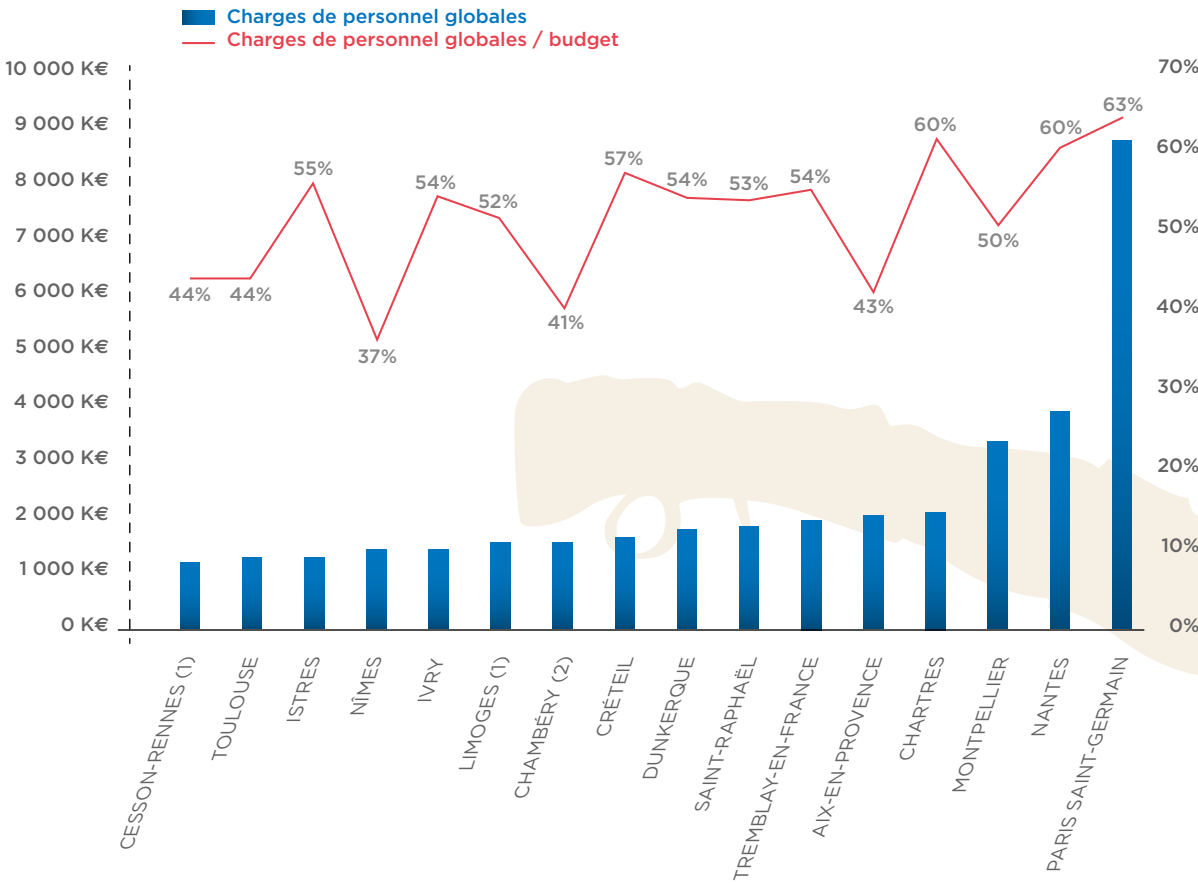
Les charges de personnel globales

Les charges de personnel incluent toutes les charges figurant dans les comptes 64 du plan comptable et incluent les rémunérations chargées des membres de l'équipe première (joueurs et entraîneurs, principal et adjoint) et celles des autres salariés du groupement sportif.

	RÉPARTITION DES CHARGES DE PERSONNEL (COMPTES 64) RÉMUNÉRATION / CHARGES SOCIALES				
	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021*
Rémunération	28 536 237 €	30 155 576 €	29 546 818 €	28 872 850 €	31 095 566 €
Charges sociales	11 785 820 €	11 898 171 €	12 052 246 €	10 242 128 €	6 096 606 €
TOTAL	40 322 057 €	42 053 747 €	41 599 061 €	39 114 978 €	37 192 172 €

*En 2020/2021 passage de 14 à 16 clubs

Celles-ci baissent de 5 % par rapport à la saison précédente et de 10 % par rapport à la saison 2018/2019. Cette diminution est principalement due à la réduction des charges sociales qui se sont élevées à 6.1 M€ (- 40 %) du fait d'exonérations octroyées par l'État pour faire face aux effets de la crise sanitaire.



(1) Clubs ayant accédé à la Lidl Starligue en 20/21
(2) Hors charges de personnel de Bleu Cerise Premium, filiale de la SASP Chambéry Savoie Mont-Blanc Handball

Les charges de personnel représentent 57 % du budget des clubs en moyenne avec un ratio variant de 37 % (Nîmes) à 63 % (PSG - par rapport aux charges). Cela représente une légère diminution par rapport à la saison précédente (- 5 %). En valeur, les trois plus grosses masses salariales de la Lidl Starligue sont le PSG (8.7 M€), Nantes (3.9 M€) et Montpellier (3.4 M€). Ces données doivent toutefois être analysées au regard des modalités différentes d'enregistrement des aides Covid, certains clubs les ayant intégré en déduction des charges et d'autres en produits. En procédant à certains retraitements les clubs de Chartres, Aix-en-Provence ou encore Chambéry verraient leur masse LNH ne représenter plus que 48 %, 34 % et 32 % de leur budget.

Les charges de personnel de l'équipe première (« LNH »)

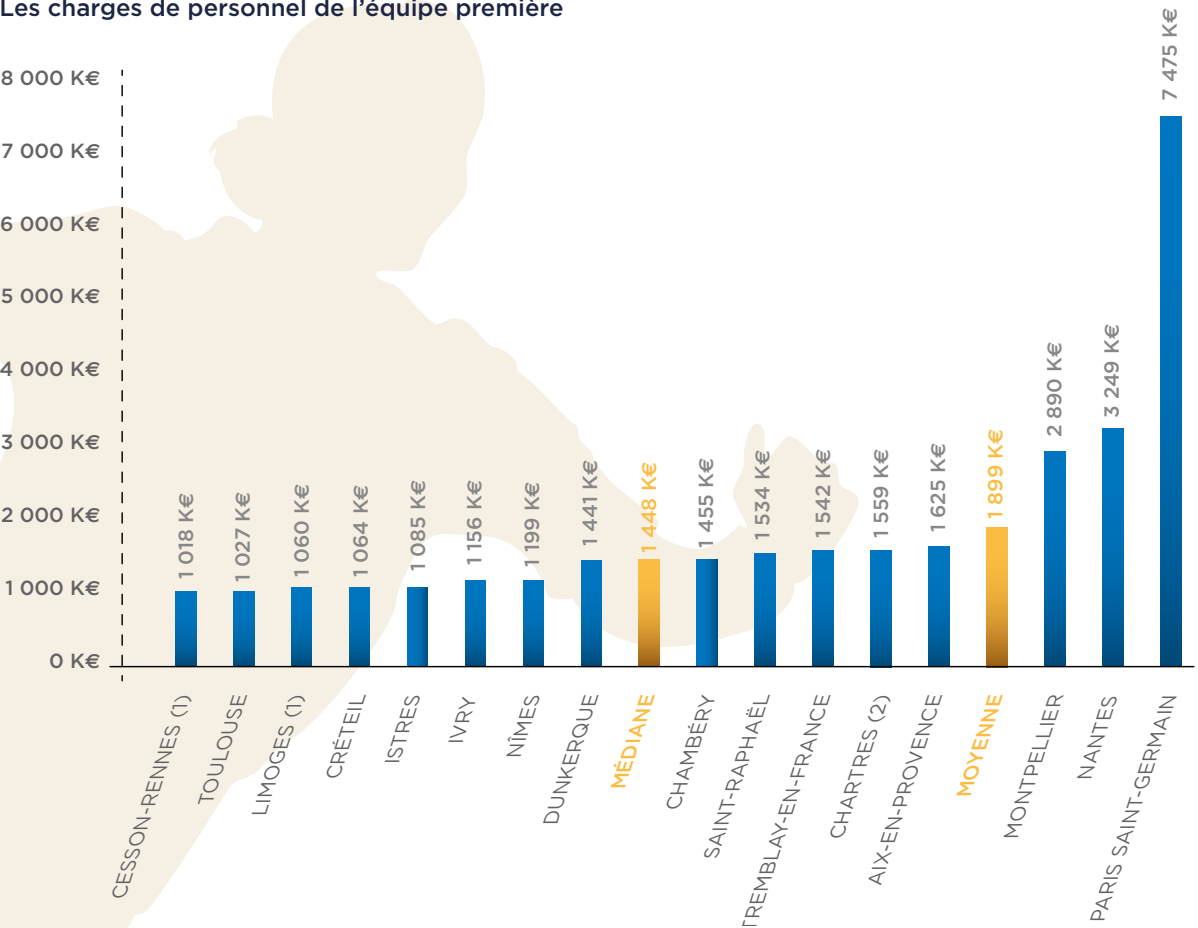
Les charges de personnel « LNH » intègrent l'ensemble des rémunérations (comptes 64 du plan comptable) versées aux membres de l'équipe première c'est-à-dire aux joueurs et entraîneurs professionnels (principal et adjoint)

	RÉPARTITION DES CHARGES DE PERSONNEL (COMPTES 64) ÉQUIPE PREMIÈRE / AUTRES SALARIÉS				
	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021*
Équipe première	33 552 837 €	34 798 213 €	33 777 633 €	31 367 584 €	30 388 140 €
Autres salariés	6 769 221 €	7 255 534 €	7 821 428 €	7 747 390 €	6 804 035 €
TOTAL	40 322 058 €	42 053 747 €	41 599 061 €	39 114 974 €	37 192 175 €

*En 2020/2021 passage de 14 à 16 clubs

Les charges de personnel dites « LNH » se sont élevées à 30.4 M€ en 2020/2021, en baisse de 3.1 % par rapport à 2019/2020. Elles représentent 78 % de l'ensemble des charges de personnel des clubs contre 75 % la saison dernière.

Les charges de personnel de l'équipe première

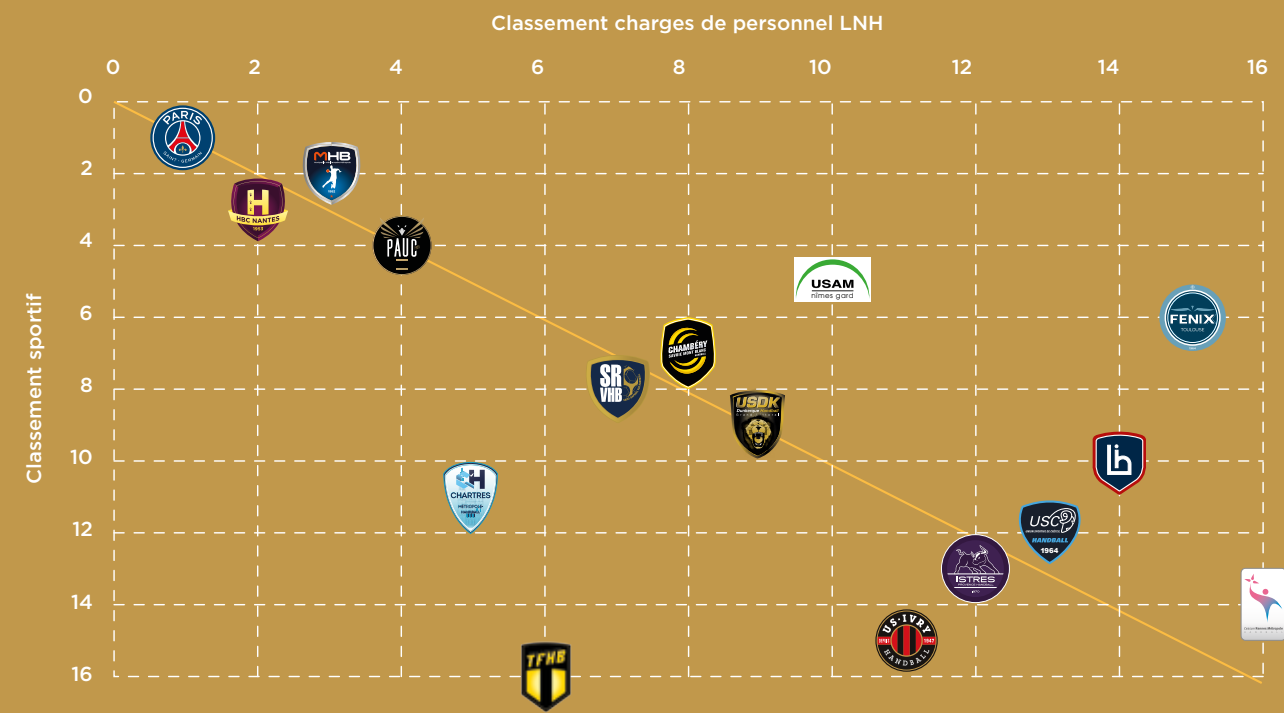


(1) Clubs ayant accédé à la Lidl Starligue en 20/21
(2) Hors charges de personnel de Bleu Cerise Premium, filiale de la SASP Chambéry Savoie Mont-Blanc Handball

En moyenne, les clubs consacrent 43 % de leur budget aux charges de personnel de l'équipe première. Selon les clubs, ce ratio est assez hétérogène puisqu'il s'étend de 31 % pour Nîmes à 54 % pour le PSG. En valeur, c'est le club de Cesson-Rennes - revenu en Lidl Starligue - qui dispose de la plus petite masse « LNH » (1 M€). A l'inverse, c'est le PSG qui a la masse LNH la plus importante. Elle atteint 7.5 M€. En enlevant le PSG, cet écart descendrait à 3.2x et concernerait les clubs de Nantes et de Cesson-Rennes. Pour la saison 2020/2021, la moyenne de la masse LNH des clubs s'élève à 1.9 M€. Sans le PSG, celle-ci chute à 1.5 M€.

Pour rappel, ce graphique doit être analysé au regard des modalités différentes d'enregistrement des mesures Covid. Certains clubs les ayant intégrées en déduction des charges et d'autres, en produits.

L'analyse comparative des charges de personnel LNH et du classement sportif



Pour rappel, la diagonale jaune représente la parfaite adéquation entre le classement sportif et le classement des charges de personnel « LNH ». Les équipes classées au-dessus de la ligne jaune traduisent un classement plus important que ce que leur masse salariale ne pouvaient leur faire espérer. À l'inverse, les équipes classées en dessous de la ligne sous-performent par rapport à leur classement de masse salariale LNH. Le coefficient de corrélation se monte à 0,58, ce qui traduit une corrélation plutôt bonne*. Ce chiffre est plutôt stable par rapport à l'année passée (0,62). Cela traduit donc que pour cette saison la masse LNH a un impact moins important sur le classement que le budget (NB : coefficient de corrélation de 0,82). Seulement trois équipes obtiennent le même rang à la fois sur le classement sportif et le classement de masse salariale LNH. L'équipe qui surperforme le plus est Toulouse avec un gain de 9 places par rapport à ce qu'elle pouvait prétendre. Alors que c'est le club de Tremblay-en-France qui sous-performe le plus avec un recul de 10 places par rapport à sa masse salariale.

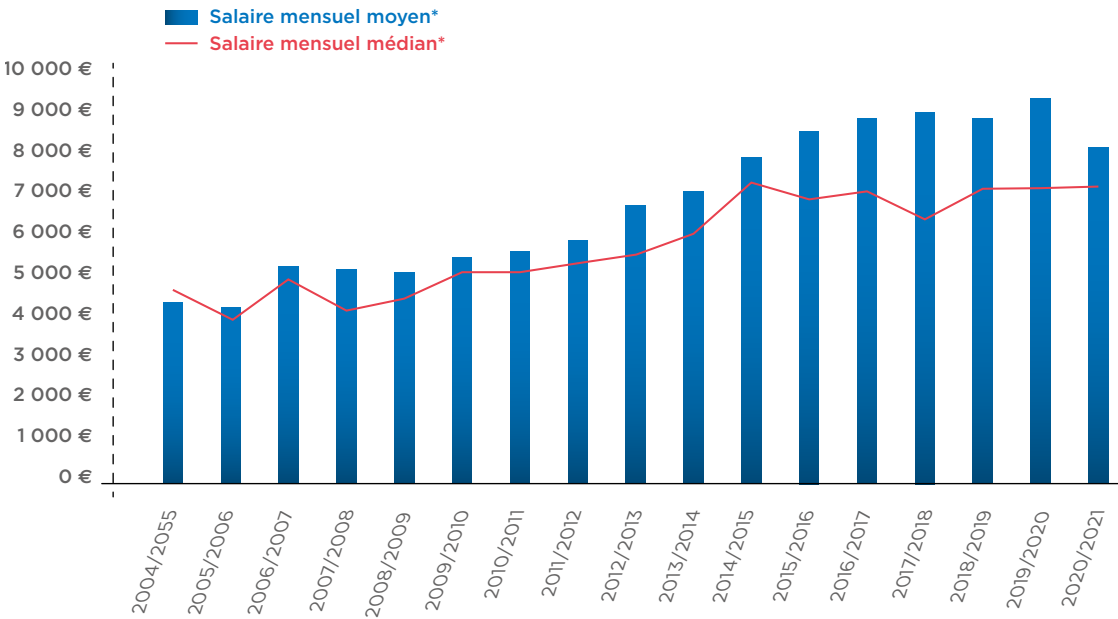
*Une corrélation parfaite se traduirait par un résultat de 1
Entre 1 et 0,5 il indique une bonne corrélation
Entre 0,5 et 0,3 il indique une corrélation moyenne
Et en dessous de 0,3 la corrélation est plutôt faible

Les salaires des membres de l'équipe première

Le salaire fixe mensuel brut moyen des joueurs de l'équipe première s'est établi à 6 765 € en 2020/2021. Ce montant est en baisse de 3 % par rapport à la saison 2019/2020. Depuis la création de la LNH (2004), la rémunération mensuelle brute moyenne des joueurs professionnels a été multipliée par 2,5, soit un taux de croissance annuel moyen de 6 %. La moyenne pouvant être influencée positivement ou négativement par les valeurs extrêmes, il semble pertinent de s'intéresser au salaire médian. Celui-ci s'est établi à 5 468 €, un montant en hausse de 3 %. Depuis 2004, il a été multiplié par 2,1 soit une croissance annuelle moyenne de 5 %.



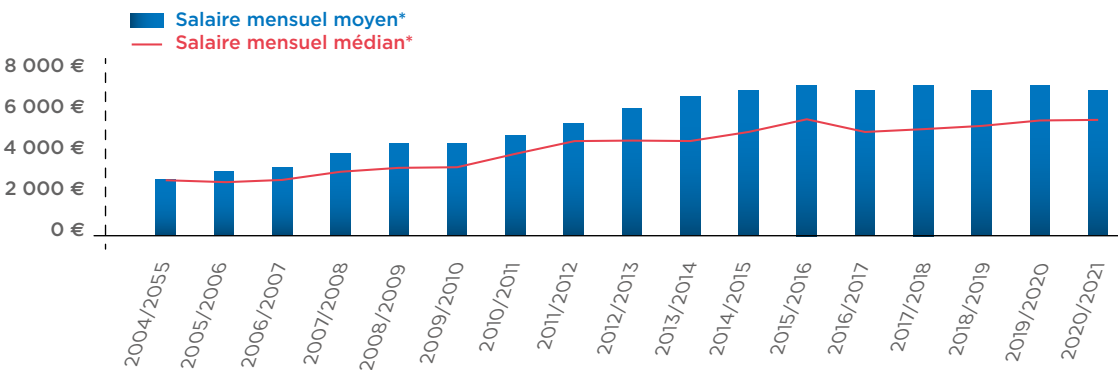
Évolution des salaires fixes bruts des joueurs professionnels



*Salaire fixe brut hors avantages en nature et primes diverses

Pour les entraîneurs professionnels principaux, le salaire mensuel moyen chute de 13 % par rapport à la saison précédente et s'établit à 8 043 € bruts. Sur les 12 dernières saisons, c'est seulement la seconde fois que le salaire moyen des entraîneurs principaux diminue. Depuis la création de la LNH, le salaire moyen des entraîneurs principaux a été multiplié par 1,9, enregistrant un taux de croissance annuel moyen de 4 %. Le salaire médian s'est établi à 7 130 € bruts mensuels en 2020/2021, un montant en très légère hausse (+ 1 %). Depuis la création de la LNH, le salaire médian a été multiplié par 1,5 et a cru à un rythme annuel moyen de 3 %.

Évolution des salaires fixes bruts des entraîneurs principaux



*Salaire fixe brut hors avantages en nature et primes diverses

Les salaires par postes



LES AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

En dehors de la masse salariale, les autres charges d'exploitation des clubs de Lidl Starligue s'élèvent à 27,7 M€. Ce montant concerne principalement les services extérieurs. Le reste correspond essentiellement aux achats, impôts et taxes, amortissements, provisions et autres charges de gestion courantes.

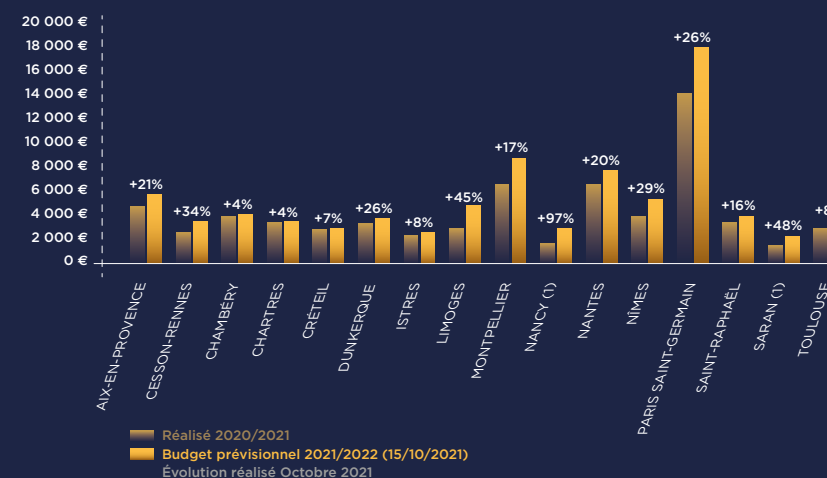
A la fin de la saison, les services extérieurs se sont établis à 20 M€, un montant en baisse de 2 % par rapport à 2019/2020. On retrouve notamment :

- Les locations d'appartements des joueurs de l'équipe première. Ces charges correspondent à un montant de 2.9 M€ (4.1 % du budget), soit 180 K€ par club en moyenne (- 10 K€). Les montants varient de 29 K€ à 763 K€.
- Les frais de déplacement de l'équipe première qui ont atteint un montant global de 2.2 M€, en hausse du fait de l'arrêt prématuré des compétitions lors de la saison dernière et de l'ajout de deux clubs supplémentaires dans la division. En moyenne, ils représentent 137 K€ par club et 3.1 % de leur budget.
- Les honoraires d'agents sportifs qui ont atteint un montant de 1.27 M€ (+ 0.1 M€), soit une moyenne de 2 % du budget des clubs. Le montant le plus important s'élève à 404 K€ et le plus faible à 25 K€ ;
- La location des enceintes sportives des clubs qui s'est élevée au total à 964 K€ soit un montant moyen de 60 K€ par club (+ 2 K€). Le montant le plus élevé est de 400 K€.

6.5. PROJECTION SUR LA SAISON 2021/2022

6.5.1. LES BUDGETS

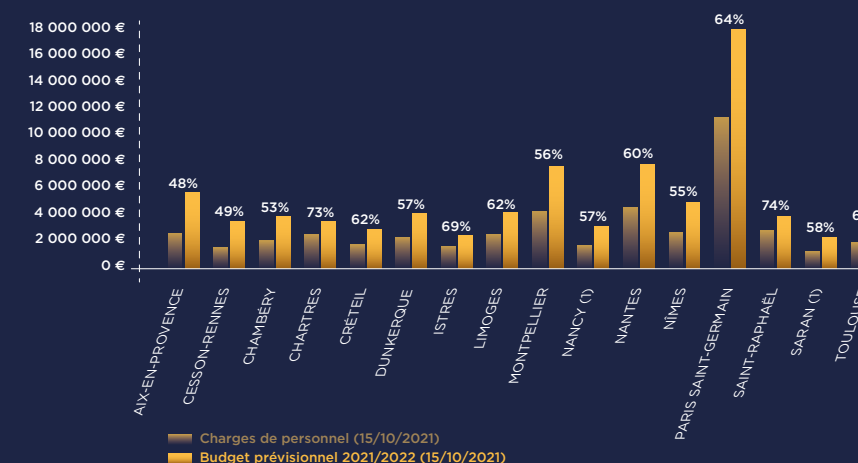
EVOLUTION DU BUDGET



(1) Clubs ayant accédé à la Lidl Starligue à l'issue de la saison 19/20

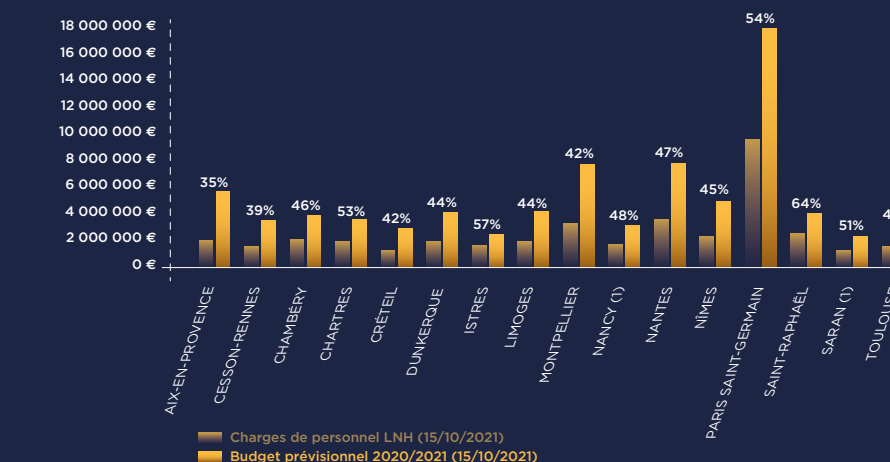
6.5.2. LES CHARGES DE PERSONNEL

LES CHARGES DE PERSONNEL GLOBALES



(1) Clubs ayant accédé à la Lidl Starligue à l'issue de la saison 19/20

LES CHARGES DE PERSONNEL DE L'ÉQUIPE PREMIÈRE (« LNH »)



(1) Clubs ayant accédé à la Lidl Starligue à l'issue de la saison 19/20

En moyenne, on constate une augmentation de 22,5 % du budget des clubs de Lidl Starligue pour la saison 2021/2022. Très logiquement, aucun club ne prévoit de baisse de budget puisque les budgets présentés à la CNACG ont été établis sur la base d'une saison se déroulant dans des conditions « normales » alors que toute la saison 2020/2021 s'est déroulée avec des mesures de restriction d'accueil du public. Les deux plus fortes hausses concernent Nancy (+ 97 %) Saran (+ 48 %) qui bénéficient de l'effet de levier d'accèsion en première division.



7. LES CHIFFRES DE LA PROLIGUE

7.1. RAPPEL DU PALMARÈS SPORTIF

Pour rappel, le Championnat de France de 2^{nde} division masculine (Proligue) est disputé en trois phases : une phase régulière, puis des barrages et une phase finale.

CLASSEMENT DU CHAMPIONNAT - PHASE RÉGULIÈRE

La phase régulière se déroule en poule unique sous forme de matchs aller-retour, soit 30 journées.

Clubs	Classement Final
SARAN	1
PONTAULT	2
NANCY	3
CHERBOURG	4
MASSY	5
DIJON	6
NICE	7
STRASBOURG	8
SELESTAT	9
VALENCE	10
BILLERE	11
BESANCON	12
SARREBOURG ⁽¹⁾	13
ANGERS ⁽¹⁾	14

(1) Clubs ayant accédé à la Proligue à l'issue de la saison 19/20

LES BARRAGES

Les clubs classés aux places 3, 4, 5 et 6 à l'issue de la phase régulière disputent des barrages sous forme de matchs aller-retour. Les oppositions sont déterminées comme suit :

- 3^e contre 6^e de la phase régulière (Nancy contre Dijon)
- 4^e contre 5^e de la phase régulière (Cherbourg contre Massy)

À l'issue des barrages, se sont qualifiés les clubs de Nancy et Cherbourg.

LA PHASE FINALE (1/2 FINALES ET FINALE)

La phase finale du championnat de Proligue (1/2 finales et finale) est organisée sous la forme d'un tournoi disputé par 4 équipes sur 2 jours consécutifs. Pour la saison 2020/2021, elle s'est déroulée les 5 et 6 juin 2021 à la Maison du Handball à Créteil.

Les oppositions pour les 1/2 finales sont déterminées comme suit :

- Opposition n°1 : Club classé 1^{er} de la phase régulière contre le vainqueur des barrages qui était le moins bien classé de la phase régulière
- Opposition n°2 : Club classé 2^e de la phase régulière contre le vainqueur des barrages qui était le mieux classé de la phase régulière

1/2 FINALES	
SARAN	CHERBOURG
PONTAULT	NANCY
FINALE	
SARAN	NANCY
VAINQUEUR	
SARAN	

Conformément au règlement sportif de la LNH, les clubs de Saran et Nancy, ont obtenu leur accession sportive en 1^{ère} division masculine au titre de la saison 2021/2022.

Par ailleurs, les instances dirigeantes de la LNH ayant décidé d'un élargissement de la Proligue à 16 clubs à compter de la saison 2021/2022, les clubs de Sarrebourg et Angers n'ont pas été relégués sportivement en Nationale 1 malgré leur classement à l'issue de la phase régulière de la saison 2020/2021.



7.2. LES CHIFFRES CLÉS



0

Nombre de clubs en situation nette négative



Résultat d'exploitation + 2,2 M€



Résultat net + 1,8 M€



1 214 K€
Budget moyen (- 19 %)

1 107 K€
Budget médian (- 14 %)



13

Nombre de clubs bénéficiaires (net)



- 20 %
de produits d'exploitation



Subventions d'exploitation + 29 %



- 42 %
de recettes partenariats



- 68 %
Recettes matches



- 26 %
de charges d'exploitation



- 40 %
de charges de personnel



2 470 €/2 050 €
Salaire mensuel moyen/médian joueur

3 796 €/3 282 €
Salaire mensuel moyen/médian entraîneur principal



+ 3,7 M€
de situation nette cumulée

7.3. LE BILAN

7.3.1. LE BILAN CUMULÉ

	2016/2017	2017/2018	2018/2019*	2019/2020**	2020/2021***	Evolution 19/20-20/21
ACTIF IMMOBILISE	521 025 €	613 783 €	505 283 €	1 341 046 €	1 021 611 €	-24%
ACTIF CIRCULANT	5 911 434 €	7 407 980 €	6 622 249 €	8 083 159 €	9 154 962 €	13%
Dont Stocks et encours	9 278 €	37 151 €	78 174 €	59 826 €	60 254 €	+ 1%
Dont Avances et acomptes versés	31 022 €	19 635 €	7 092 €	520 €	1 235 €	+ 138%
Dont Clients	1 863 441 €	2 971 754 €	1 939 821 €	2 693 535 €	1 996 152 €	-26%
Dont Autres créances	2 005 388 €	2 627 034 €	3 140 401 €	1 856 591 €	2 011 465 €	+ 8%
Dont Disponibilités	1 830 406 €	1 503 524 €	1 237 108 €	3 260 929 €	4 901 613 €	+ 50%
Dont Charges constatés d'avance	171 900 €	248 883 €	219 653 €	211 759 €	184 243 €	-13%
TOTAL ACTIF	6 432 459 €	8 021 763 €	7 127 532 €	9 424 204 €	10 176 573 €	+ 8%
CAPITAUX PROPRES	542 469 €	371 731 €	-431 873 €	1 730 387 €	3 676 586 €	+ 112%
Dont Capital	760 196 €	1 374 464 €	1 414 784 €	1 425 550 €	1 755 878 €	+ 23%
Dont Primes d'émission	0 €	163 800 €	163 800 €	179 800 €	179 800 €	-
Dont Réserves	11 917 €	-27 086 €	107 706 €	44 663 €	46 277 €	+ 4%
Dont Report à nouveau	-146 856 €	-1 223 729 €	-1 647 903 €	-974 518 €	-395 832 €	-59%
Dont Résultat de l'exercice	-147 001 €	29 021 €	-497 907 €	880 767 €	1 782 661 €	+ 102%
Dont Subventions d'investissement	64 213 €	55 260 €	27 646 €	174 126 €	307 802 €	+ 77%
FONDS REPERTOIRES ET DEDIES	0 €	0 €	0 €	0 €	175 000 €	-
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	464 618 €	141 682 €	161 905 €	355 224 €	401 202 €	+ 13%
DETTES	5 425 373 €	7 508 351 €	7 397 504 €	7 338 589 €	5 923 783 €	-19%
Dont emprunts auprès des Ets de crédit	703 986 €	1 054 512 €	793 690 €	2 199 531 €	827 915 €	-62%
Dont Dettes financières	155 430 €	87 965 €	316 158 €	276 555 €	787 069 €	+ 185%
Dont Avances et acomptes reçus	320 948 €	16 548 €	0 €	67 504 €	500 €	-99%
Dont Dettes fournisseurs	1 078 799 €	1 174 816 €	1 578 619 €	1 358 488 €	930 122 €	-32%
Dont Dettes fiscales et sociales	1 186 239 €	1 319 996 €	1 820 725 €	1 762 297 €	1 427 893 €	-19%
Dont Autres dettes	323 654 €	756 713 €	428 029 €	366 699 €	601 080 €	+ 64%
Dont Produits Constatés d'avance	1 656 317 €	3 097 801 €	2 460 283 €	1 307 516 €	1 349 204 €	+ 3%
TOTAL PASSIF	6 432 460 €	8 021 764 €	7 127 535 €	9 424 201 €	10 176 571 €	+ 8%

*La société sportive du club de Strasbourg a modifié la date de clôture de son exercice comptable et par conséquent réalisé un exercice comptable de 6 mois, du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2019.

**La société sportive du club de Saran a réalisé un premier exercice comptable de 15 mois, du 1^{er} avril 2019 au 30 juin 2020.

***L'association support du club d'Angers a modifié la date de clôture de son exercice comptable et par conséquent réalisé un exercice comptable de 18 mois du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2021.

Le bilan cumulé des clubs de Proligue s'élève à près de 10.2 M€, soit une augmentation de 0.8 M€ (+ 8 %). Depuis l'intégration de la Proligue au sein de la LNH en 2016 /2017, le bilan cumulé des clubs a constamment augmenté chaque saison. Le bilan des clubs s'étend de 317 K€ à 1.2 M€ pour la saison 2020/2021. La moyenne s'établit, elle, à 636 K€.

ANALYSE DE L'ACTIF CUMULÉ 2020/2021

L'actif immobilisé passe de 1.3 M€ à 1 M€, soit une baisse de 0.3 M€. Cette diminution s'explique principalement par le fait que le club de Cesson-Rennes, constitué sous forme de SASU et dont l'association support dispose d'un actif immobilisé important, a accédé cette saison à la Lidl Starligue. L'actif immobilisé représente 10 % de l'actif, soit une diminution de 4 % par rapport à 2019/2020. Ce faible pourcentage s'explique par le fait qu'aucun club n'est propriétaire de ses installations et que les contrats des joueurs ne sont pas comptabilisés en actif immobilisé contrairement à d'autres disciplines sportives.

Concernant l'actif circulant, il augmente de 1.1 M€ pour s'établir à 9.2 M€. Il représente ainsi 90 % de l'actif. Cette augmentation s'explique en majeure partie par la hausse des disponibilités des clubs (+ 1.6 M€). Au même titre que les clubs de Lidl Starligue, les différents emprunts bancaires (dont PGE) et les différentes aides déployées par l'État (aides au paiement, reports de paiement ou encore les exonérations de charges sociales) ont permis aux clubs de renforcer leur trésorerie pour faire face à la crise sanitaire.

En moyenne, chaque club disposait de 350 K€ de disponibilités (+ 50 %). Les créances clients représentent, quant à elles, 20 % de l'actif et diminuent de 26 % par rapport à la saison précédente.

Enfin les autres créances s'élèvent à 2 M€ (- 6 %) et concernent 20 % de l'actif. La baisse de l'ensemble des créances s'explique par les restrictions d'accueil du public sur l'intégralité de la saison (jauges partielles, huis clos) n'ayant pas permis de conserver un nouveau d'activité habituel.

ANALYSE DU PASSIF CUMULÉ 2020/2021

La structure financière s'appuie sur 58 % de dettes, 36 % de fonds propres, 4 % de provisions et de 2 % de fonds répertoriés et dédiés. On observe une répartition plus équilibrée entre les fonds propres et les dettes en Proligue qu'en Lidl Starligue.

Les dettes d'exploitation représentent 42 % du passif et diminuent de 734 K€ . Parmi elles, on retrouve les dettes fournisseurs : 930 K€ (- 19 %), les dettes fiscales et sociales : 1.4 M€ (- 32 %), les autres dettes : 600 K€ (+ 64 %) et les produits constatés d'avance : 1.3 M€ (+ 3 %). La baisse des dettes fournisseurs s'explique principalement par une baisse d'activité et donc d'économies réalisées sur l'organisation des rencontres sportives. La chute des dettes fiscales et sociales provient des aides accordées par l'État alors que l'augmentation des autres dettes s'explique essentiellement par les avoirs à établir accordés aux partenaires et aux abonnés qui n'ont pas pu assister aux rencontres en raison des mesures gouvernementales (huis-clos et jauges partielles).

Les fonds propres augmentent significativement de 1.95 M€ (+ 117 %). Après avoir déjà connu en 2019/2020 une première hausse importante de 2.2 M€, les clubs de seconde division ont encore amélioré leurs fonds propres. Cette variation s'explique essentiellement



par les bénéfices des clubs (1.7 M€ en cumulé) ainsi que de l'augmentation de capital réalisée par la société du club de Nancy (+ 200 K€). La hausse des résultats nets a permis une amélioration des reports à nouveau des clubs puisqu'ils s'établissent à - 396 K€ (+ 579 K€). Enfin, pour la première fois, l'ensemble des clubs de Proligue présentent une situation nette positive au 30/06/21 qui en moyenne s'élevait à 263 K€ par club.

Les emprunts auprès des établissements de crédits et les autres dettes financières passent de 2.5 M€ à 1.6 M€ (16 % du passif), soit une baisse de l'ordre de 861 K€ . Cette chute s'explique par les accessions en Lidl Starligue de Cesson-Rennes et de Limoges. A eux deux, ces clubs représentent un total de 1.2 M€. À contrario, on note une augmentation des emprunts en raison de la contraction de 5 nouveaux PGE (+ 329 K€). A l'issue de l'exercice, 8 clubs avaient contracté au moins un PGE.

Les provisions pour risques et charges augmentent légèrement de 13 % (+ 46 K€).

Les fonds dédiés s'élèvent à 175 K€ et ne concernent qu'un seul club pour la saison 2020-2021 (Pontault-Combault). Il s'agit d'une subvention communale dont les objectifs n'ont pu être réalisés à ce jour en raison de la crise sanitaire.

7.3.2. FOCUS SUR LE CAPITAL DES SOCIÉTÉS

Clubs	Forme juridique	Montant du capital	Nombre d'actionnaires
ANGERS (1)	SAS	202 000 €	2
BILLERE	SAS	114 000 €	12
DIJON	SASP	691 500 €	33
NANCY	SASP	280 000 €	21
SARAN	SAS	245 000 €	13
SELESTAT	SAS	64 000 €	18
STRASBOURG	SASP	10 320 €	28
TOTAL		1 606 820 €	127
MOYENNE		229 546 €	18
MEDIANE		202 000 €	18

(1) Club ayant accédé à la Proligue à l'issue de la saison 2019/2020

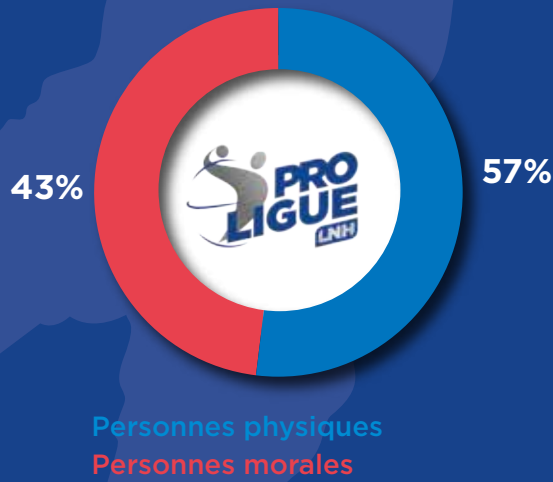
Pour rappel, seule la moitié des clubs sont constitués sous la forme de sociétés sportives (SAS ou SASP). On observe une hétérogénéité au niveau de l'organisation capitalistique. En effet, le niveau de capital des clubs s'étend de 10 K€ à 692 K€ et le nombre d'actionnaires, de 2 à 33 personnes avec une moyenne à 18 (morales ou physiques).

Répartition des sociétés par tranches de capital



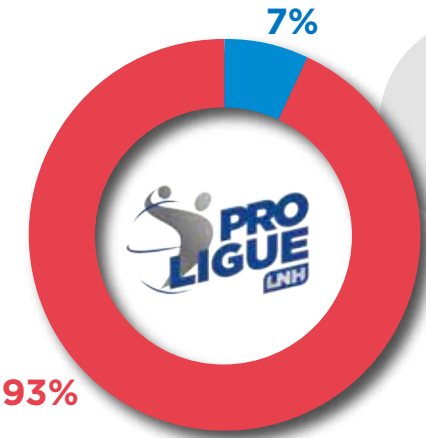
Plus de la moitié des sociétés disposent d'un capital compris entre 200 K€ et 400 K€ contre seulement 13 % la saison passée.

Répartition du capital moyen entre actionnaires « personnes physiques » et « personnes morales »



La répartition des actionnaires entre personnes morales et personnes physiques s'équilibre légèrement par rapport à la saison précédente : 57 % de personnes physiques contre 43 % de personnes morales (63 % vs 37 % en 2019/2020).

Répartition des actionnaires « personnes morales »
entre associations supports et autres personnes morales



Associations supports
Autres personnes morales

La place des associations supports au sein des personnes morales actionnaires des clubs est assez limitée (7 %).
Sur les 7 sociétés sportives, 4 associations supports bénéficient d'une part du capital social. Enfin, seuls deux clubs (Billere et Strasbourg) ont une part prépondérante de personnes physiques dans leur actionnariat.

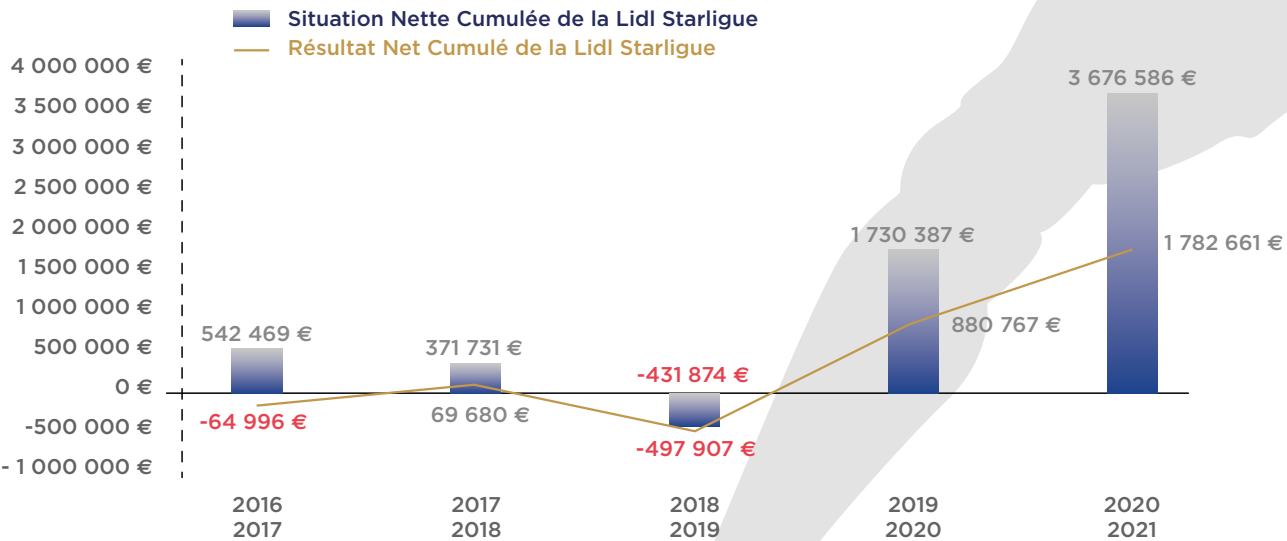
Saison	Nombre de Clubs en Situation Nette Positive	Nombre de Clubs en Situation Nette Négative
2016/2017	8	6
2017/2018	9	5
2018/2019	7	7
2019/2020	11	3
2020/2021	14	0

Les groupements sportifs de Proligue présentent tous, désormais, pour la 1^{ère} fois depuis leur intégration au sein de la LNH, une situation nette positive. La situation nette progresse ainsi de 112 % par rapport à l'exercice précédent pour atteindre un montant de 3.7 M€ (+ 1.9 M€). Cette amélioration s'explique par la réalisation d'un bénéfice par 93 % des clubs (1,7 M€ au cumulé) et par la réalisation, par la SASP du club de Nancy, d'une augmentation de capital de 200 K€ à l'issue de la saison 2020/2021.

La situation nette moyenne s'élève à 262 K€ en 2020/2021 contre 124 K€ la saison passée, soit une hausse de 135 K€. Quatre clubs concentrent à eux seuls 50 % de la situation nette cumulée (contre seulement 3 en 2019/2020).

7.3.3. LA SITUATION NETTE DES GROUPEMENTS SPORTIFS

Évolution de la situation nette et du résultat net

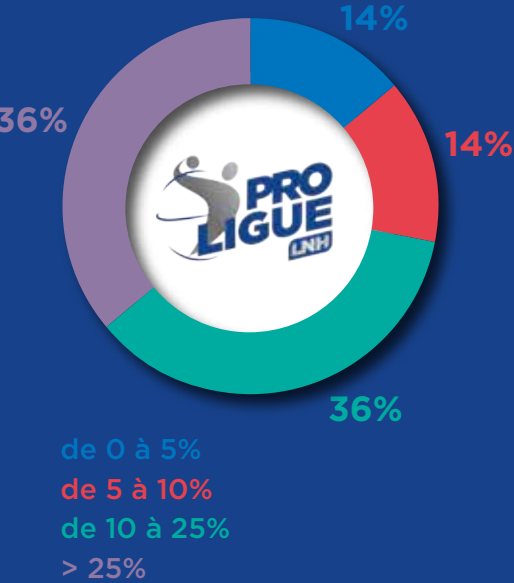


Répartition des clubs par tranches de situation nette



64 % des groupements sportifs disposent d'une situation nette supérieure à 200 K€.

Répartition des clubs par proportion de situation nette (positive) sur le budget



10 clubs présentent une situation nette positive au moins égale à 10 % des produits. En moyenne, elle représente 21,6 % des produits des clubs, ce qui traduit une nette amélioration par rapport aux saisons précédentes. Parmi les ratios les plus importants, on retrouve les clubs de Dijon (57 %), Angers (36 %) et Sélestat (32 %). A l'inverse les clubs de Nancy (3 %), Massy (4 %) et Strasbourg (8 %) sont les clubs présentant le ratio le moins élevé.

7.4. LE COMPTE DE RÉSULTAT

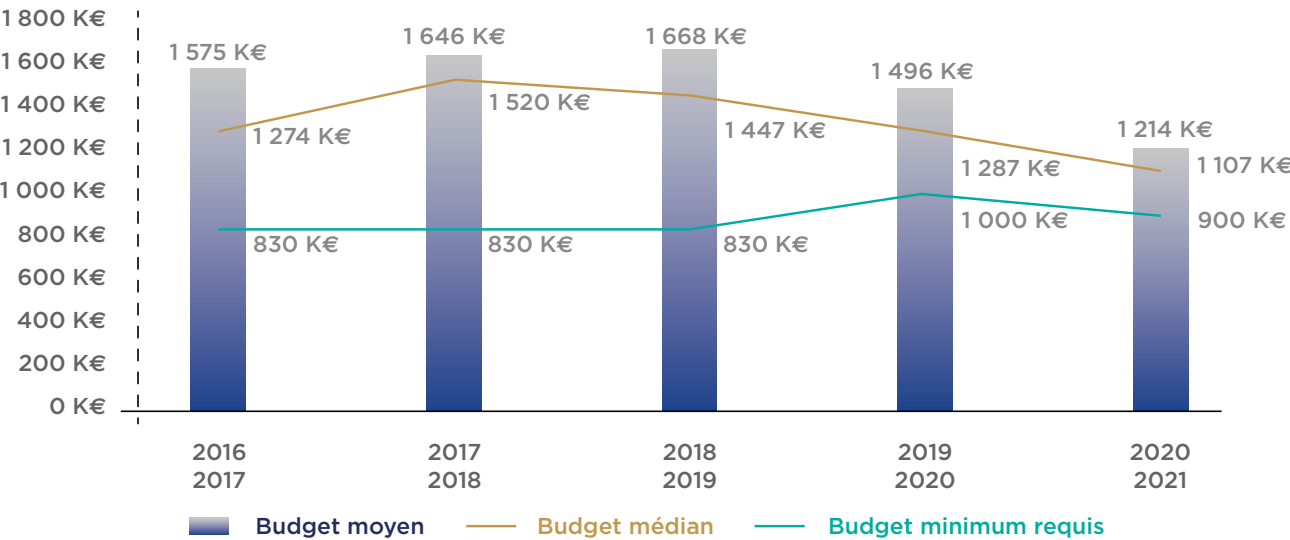
Comme pour la Lidl Starligue, la crise sanitaire et les différentes mesures gouvernementales de restriction d'accueil du public (jauges partielles et huis clos) ont particulièrement impacté l'économie des clubs de Proligue. L'analyse de leur compte de résultat doit donc se faire à l'aune des répercussions économiques de la crise qui rend les comparaisons avec les saisons précédentes délicates.

7.4.1. COMPARAISON ET EVOLUTION DES BUDGETS

AVERTISSEMENT

Les comparaisons des données comptables pour chaque club individuellement mais également entre clubs de Proligue sont rendues complexes par les effets de la crise sanitaire. Tous les clubs n'ont notamment pas comptabilisé les « aides Covid » mises en place par l'État de façon uniforme. Les éléments comparatifs sont donc à prendre avec prudence et volontairement limités par rapport aux éditions antérieures du rapport de la CNACG.

ÉVOLUTION DES BUDGETS MOYEN ET MÉDIAN



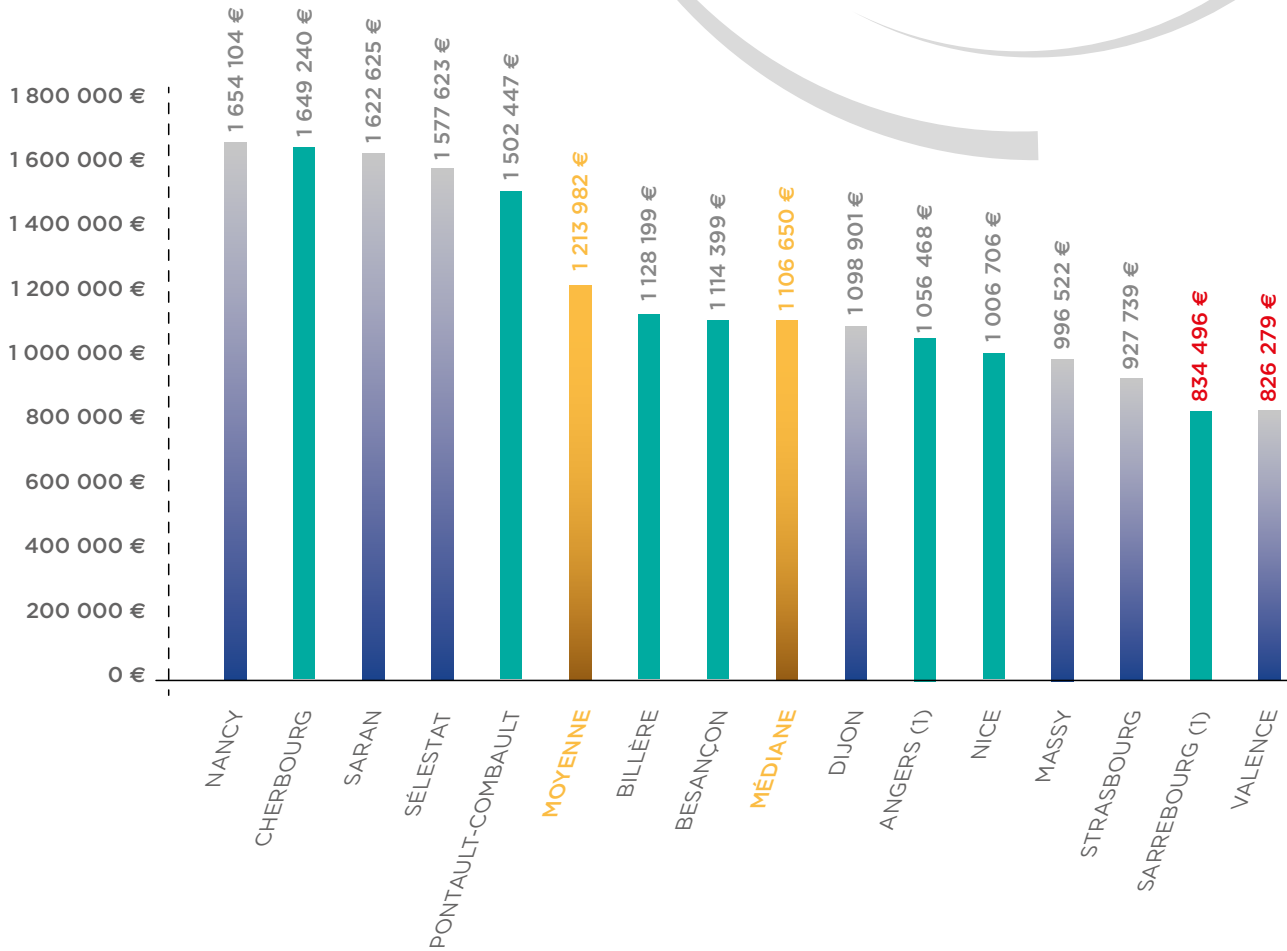
Après une augmentation continue du budget moyen depuis la saison 2016/2017, la crise sanitaire a entraîné pour la seconde saison consécutive une baisse importante des budgets moyen et médian des clubs. Le passage à 16 clubs en Lidl Starligue a engendré l'intégration de clubs plus modestes en Proligue ce qui a eu également pour effet de baisser le budget moyen et médian.

Le budget moyen est ainsi passé de 1 496 K€ à 1 214 K€, soit une baisse de 19 % (baisse de 30 % par rapport à la saison 2018/2019, dernière saison sans impact Covid). Le budget médian est passé, quant à lui, de 1 287 K€ à 1 107 K€, soit une baisse de 14 %. La saison précédente, ce budget médian avait déjà baissé de 11 %.

Compte tenu de l'incapacité pour les clubs de réaliser leurs recettes de partenariat et de recettes matches habituelles en raison des restrictions d'accueil du public imposées par le Gouvernement, cette baisse de budget s'explique également par la décision de l'Assemblée Générale de la LNH du 22 avril 2020 d'abaisser, pour la saison 2020/2021, le seuil de ressources minimales exigées pour participer au championnat de Proligue.

En effet, alors que celui-ci aurait dû passer à 1 100 K€, il a été abaissé exceptionnellement à 900 K€, ce qui a permis à certains clubs de pouvoir évoluer dans cette division avec un budget plus faible qu'en 2019/2020.

LES BUDGETS DE LA PROLIGUE

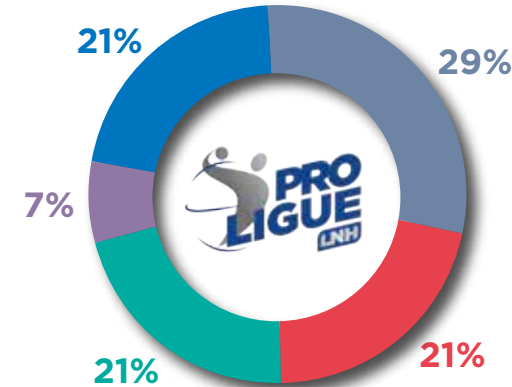


(1) Clubs ayant accédé à la Proligue à l'issue de la saison 19/20

En vert → augmentation du budget par rapport à la saison précédente
En bleu → diminution du budget par rapport à la saison précédente



Répartition des clubs selon le taux de croissance de leur budget entre 2019/2020 et 2020/2021



Diminution de 10 %
Diminution de 1 à 10 %
Augmentation de 1 % à 10 %
Augmentation de 11 à 20 %
Augmentation + 20 %

POUR LA SAISON 2020/2021, LES CLUBS DE PROLIGUE ONT CONNU DES ÉVOLUTIONS DE BUDGET PLUTÔT VARIÉES :

7 clubs ont connu une baisse de leur budget.

Parmi eux, cinq clubs voient leur budget diminuer sensiblement : Massy (- 27 %), Valence (- 19 %), Nancy (- 11 %), Saran (- 11 %) ainsi que Dijon (- 9 %). Les clubs de Strasbourg (- 5 %) et Sélestat (- 2 %) connaissent des variations de budget plus modérées.

Ces baisses s'expliquent principalement par des chutes massives du partenariat privé, des recettes matchs et dans une moindre mesure de subventions d'exploitation en raison des mesures de restriction d'accueil du public ou d'un retraitement comptable s'agissant du club de Valence (valorisation de la mise à disposition de la salle devant désormais être comptabilisée dans les comptes de classe 8 conformément aux nouvelles normes comptables en vigueur pour les associations).

Ce retraitement comptable a eu pour effet de ne pas permettre au club de Valence de réaliser un montant de produits au 30/06/21 inférieur au seuil minimum exigé, en début de saison 20/21, pour évoluer dans la division.

7 clubs ont affiché une hausse budgétaire.

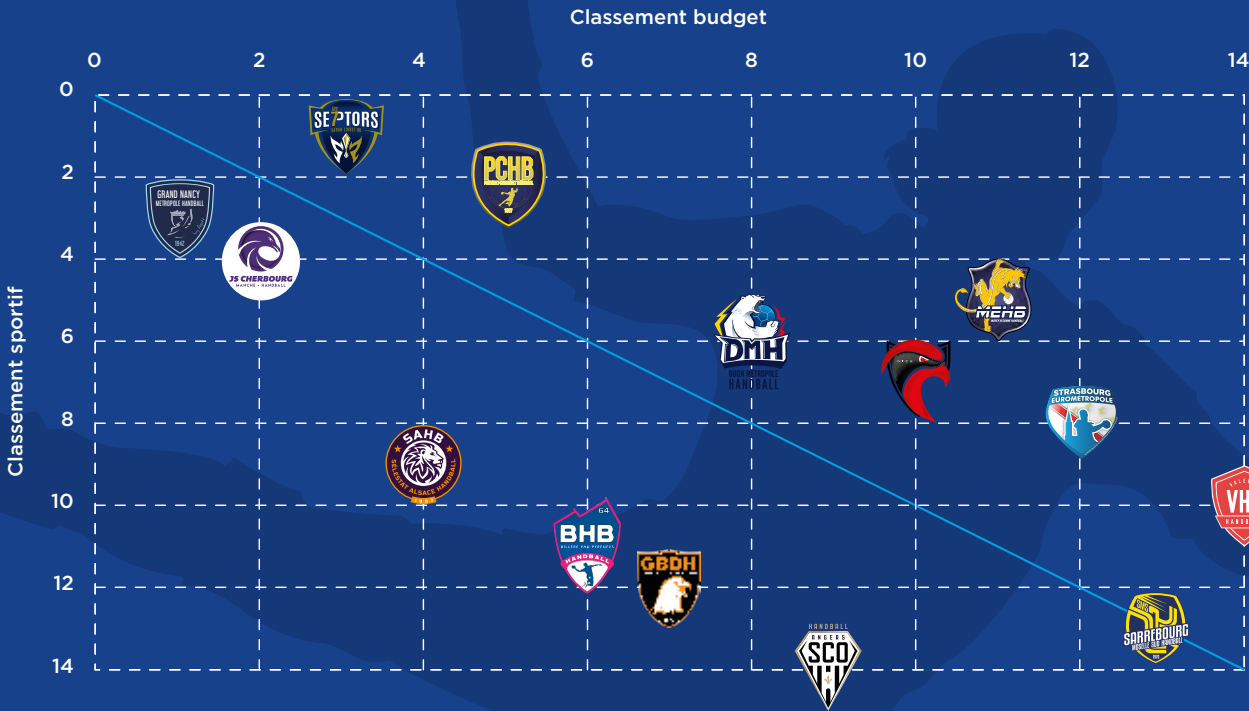
Parmi eux, 4 clubs voient leur budget augmenter significativement malgré la crise sanitaire. Cette

hausse concerne les deux clubs accédants en Proligue : Angers (+ 53 %) et Sarrebourg (+ 33 %) ainsi que les clubs de Pontault-Combault (+ 27) et Cherbourg (+ 14 %). Les deux premiers bénéficient de l'effet de levier de l'accession en seconde division alors que pour les deux autres, il s'agit de hausses de subventions d'exploitation perçues sur l'exercice (subvention de la ville, fonds de compensation des pertes de billetterie et fonds de solidarité mis en place pour l'ensemble des entreprises). Pour les trois autres clubs, l'accroissement du budget est moins marqué. Il s'agit de Nice (+ 3 %) de Billère (+ 3 %) et de Besançon (+ 1 %).

Malgré sa hausse de budget, le club de Sarrebourg n'a, au même titre que le club de Valence, pas été en mesure de réaliser, au 30/06/21, un montant global de produits a minima au niveau du seuil de 900 K€, en raison des restrictions imposées.

Pour rappel, ces évolutions tiennent compte de méthodes d'enregistrement comptable différenciées de certaines aides Covid. Par exemple si l'on retraisait les budgets en intégrant les allocations d'activité partielle, les aides au paiement des charges ou encore les exonérations de cotisations en déduction des charges au lieu des produits, les évolutions seraient différentes. Ainsi, après retraitement, le club de Saran verrait ses produits réduits de 17 % par rapport à la saison 19/20.

ANALYSE COMPARATIVE DES BUDGETS ET DU CLASSEMENT SPORTIF



La diagonale bleue représente la parfaite adéquation entre le classement sportif et le classement budgétaire. Si l'on prend le cas de Sarrebourg qui se trouve sur cette ligne, on observe qu'il se classe à la fois treizième du classement sportif et du classement budgétaire. Aucun autre club ne possède le même classement sportif et budgétaire contrairement à la Lidl Starligue (7 équipes).

Le coefficient de corrélation entre ces deux classements confirme une bonne interdépendance entre les deux séries puisqu'il s'élève à 0.56* mais est beaucoup moins important que la première division (0,82). Lors de la saison passée, le coefficient de la Proligue s'élevait à 0.68. Pour rappel, les équipes qui se sont situées en-dessous de la ligne ont sous-performé par rapport à leur budget.

C'est le cas de Angers (- 5), de Besançon (- 5), de Billere (- 5) ou encore de Sélestat (- 5) alors que les équipes se situant au-dessus de la ligne ont surperformé par rapport à leur classement budgétaire comme Massy (+ 6), Strasbourg (+ 4) ou encore Valence (+ 4).

Pour compléter l'étude statistique entre puissance financière et classement sportif, une analyse de corrélation entre les charges de personnel et le classement sportif est réalisée en page 95.

*Une corrélation parfaite se traduirait par un résultat de 1. Entre 1 et 0.5 il indique une bonne corrélation. Entre 0.5 et 0.3 il indique une corrélation moyenne. En dessous de 0.3 la corrélation est plutôt faible.

7.4.2. COMPTE DE RÉSULTAT CUMULÉ

	2016/2017	2017/2018	2018/2019*	2019/2020**	2020/2021***	Evolution 19/20-20/21
Subventions Exploitation	10 702 387 €	10 326 780 €	8 528 672 €	7 351 665 €	9 486 225 €	+ 29%
Partenariats	8 099 274 €	8 560 300 €	10 479 211 €	8 292 825 €	4 818 606 €	-42%
Droits TV et Marketing	10 966 €	14 645 €	11 156 €	75 635 €	7 262 €	-90%
Recettes Matches	1 311 613 €	1 948 565 €	1 773 207 €	2 999 291 €	963 266 €	-68%
Autres*	1 540 229 €	1 760 756 €	2 209 521 €	2 031 719 €	1 374 455 €	-32%
Dont Autres Produits des Activités Annexes	214 026 €	225 409 €	466 564 €	292 475 €	59 283 €	-393%
Dont Autres Produits de Gestion Courante	499 087 €	624 383 €	794 467 €	832 602 €	554 096 €	-50%
Dont Transferts de Charges d'Exploitation	827 116 €	910 964 €	948 490 €	906 642 €	761 076 €	-19%
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	21 664 469 €	22 611 046 €	23 001 767 €	20 751 135 €	16 649 814 €	-20%
Rémunération	8 997 007 €	8 973 612 €	9 539 642 €	6 946 471 €	6 097 940 €	-12%
Charges Sociales	3 448 009 €	3 639 851 €	3 634 576 €	2 221 139 €	439 092 €	-80%
Services Extérieurs*	7 090 512 €	7 739 899 €	8 133 602 €	7 996 084 €	6 300 752 €	-21%
Autres**	2 321 096 €	2 109 423 €	2 231 902 €	2 511 140 €	1 656 339 €	-34%
Dont Impôts et Taxes	536 169 €	452 791 €	446 753 €	252 226 €	189 689 €	-33%
Dont Achats	1 218 412 €	1 329 299 €	1 401 363 €	1 554 571 €	932 860 €	-67%
Dont Autres Charges de Gestion Courante	74 375 €	156 168 €	180 042 €	198 778 €	150 348 €	-32%
Dont Dotations Amortissements et Provisions	492 140 €	171 165 €	203 744 €	505 565 €	383 442 €	-32%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	21 856 624 €	22 462 785 €	23 539 722 €	19 674 834 €	14 494 123 €	-26%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-192 155 €	148 259 €	-537 955 €	1 076 301 €	2 155 691 €	+ 100%
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	2 822 €	1 810 €	818 €	5 130 €	3 922 €	-24%
TOTAL CHARGES FINANCIERES	28 076 €	60 161 €	57 239 €	33 902 €	20 413 €	-40%
RESULTAT FINANCIER	-25 254 €	-58 351 €	-56 421 €	-28 772 €	-16 491 €	-43%
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	377 666 €	432 096 €	355 821 €	186 760 €	411 797 €	+ 120%
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	225 072 €	452 108 €	235 750 €	334 140 €	713 966 €	+ 114%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	152 594 €	-20 012 €	120 071 €	-147 380 €	-302 169 €	- 105%
IMPOTS SUR LES BENEFICES	180 €	214 €	-2 667 €	19 376 €	54 346 €	+ 180%
RESULTAT NET	-64 996 €	69 682 €	-471 638 €	880 773 €	1 782 685 €	+ 102%

*La société sportive du club de Strasbourg a modifié la date de clôture de son exercice comptable et par conséquent réalisé un exercice comptable de 6 mois, du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2019.

**La société sportive du club de Saran a réalisé un premier exercice comptable de 15 mois, du 1^{er} avril 2019 au 30 juin 2020.

***L'association support du club d'Angers a modifié la date de clôture de son exercice comptable et par conséquent réalisé un exercice comptable de 18 mois du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2021.

Après une première diminution de 10 % en 2019/2020, les produits d'exploitation diminuent de nouveau de 20 % pour atteindre un montant de 16.7 M€ (- 4.1 M€). Depuis que la Proligue a été intégrée à la LNH en 2016/2017, jamais ces produits n'avaient été aussi faibles. Ces baisses successives s'expliquent principalement par la diminution des recettes matchs (- 2 M€) et des partenariats

(- 3.5 M€) (Cf. infra pages 89-91) qui n'a pu être compensée par les autres subventions d'exploitation (mesures gouvernementales) dont les clubs ont pu bénéficier comme le fonds de solidarité pour les entreprises ou le fonds de compensation de pertes de billetterie instauré spécifiquement pour le sport professionnel.

Les charges d'exploitation chutent, elles aussi, de 26 %, après avoir connu une première diminution importante en 2019/2020 (- 6 %). Le montant des charges d'exploitation cumulées s'établit ainsi à 14.5 M€.

Cette réduction plus importante que les produits s'explique essentiellement par les dispositifs d'aides mis en place par l'état (exonérations de charges sociales au titre de l'exercice précédent et de l'exercice 20/21, aide au paiement des charges, maintien d'un certain niveau d'activité partielle sur certaines périodes et pour certains salariés etc.). On constate donc une diminution des charges sociales de 80 %. A noter que certains clubs ont comptabilisé ces aides en produits, ce qui a eu pour effet de limiter cette baisse.

Enfin, la variation des charges s'explique aussi par une baisse des achats de 0.6 M€ (- 67 %) et des services extérieurs de 1.7 M€ (- 21 %) essentiellement due à des économies réalisées sur les frais d'organisation de matches.

Le résultat d'exploitation des clubs atteint un montant de 2.2 M€ contre 1.1 M€ à l'issue de l'exercice précédent.

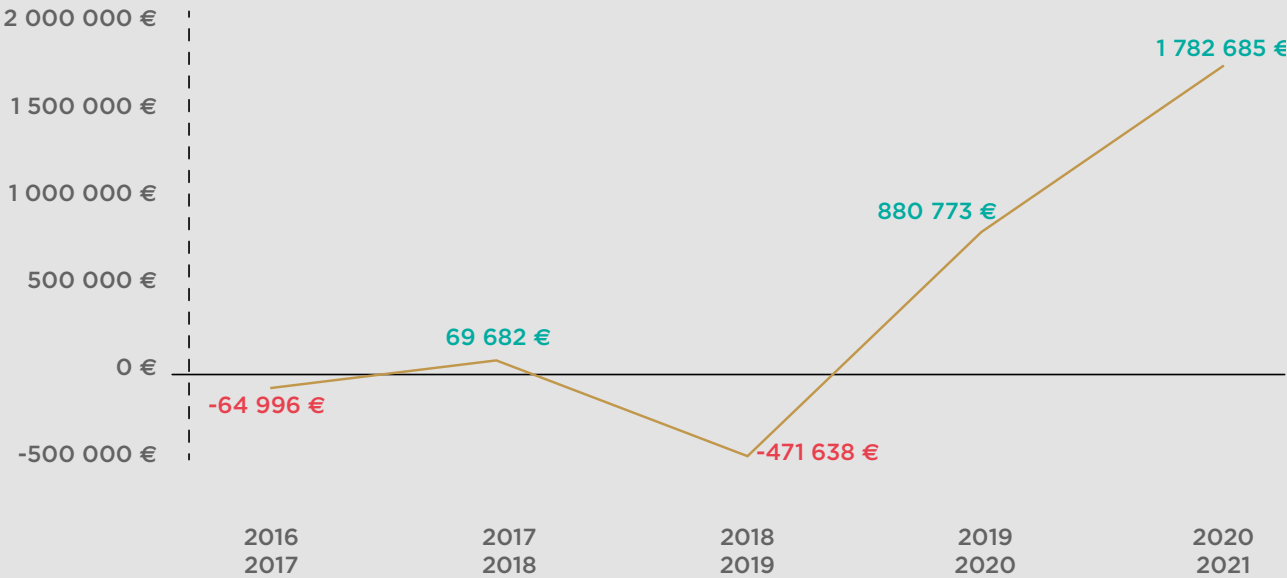
La baisse des charges plus importante que celle des produits a permis aux clubs de dégager un bénéfice d'exploitation en hausse de 100 %.

S'agissant du résultat financier, celui-ci passe de - 29 K€ à 16 K€ à la fin de la saison. Cette variation s'explique par une nette diminution des charges financières qui passent de - 34 K€ à - 20 K€. La perte provient essentiellement du club de Nancy et concerne notamment des intérêts de compte courant débiteurs.

Enfin, le résultat exceptionnel passe de - 147 K€ à - 302 K€. Cette détérioration s'explique notamment par une augmentation des charges exceptionnelles de 380 K€ qui provient principalement des clubs de Cherbourg (- 209 K€), Dijon (- 150 K€) et Saran (- 135 K€). Elles correspondent à des provisions pour risques (notamment litige prud'hommial, trop perçus sur le fonds de compensation de pertes de billetterie, etc.) et des charges exceptionnelles sur opération de gestion.

7.4.3. ANALYSE DU RÉSULTAT NET

Évolution du résultat net



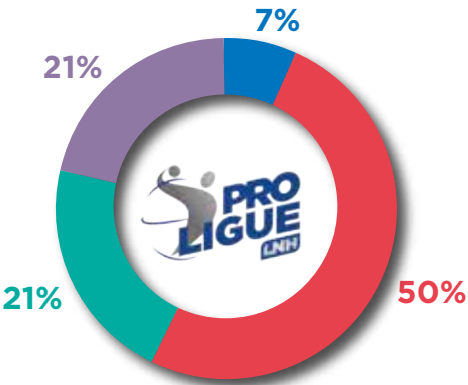
Le résultat net s'améliore nettement, passant de + 881 K€ à + 1 783 K€, soit une hausse de 902 K€ (+ 102 %). À noter que les clubs d'Angers, Dijon et Sélestat réalisent à eux trois 58 % du résultat net cumulé.

RÉPARTITION DES CLUBS SELON QU'ILS SOIENT EXCÉDENTAIRES OU DÉFICITAIRES

Saison	Bénéfice	Perte
2016/2017	9	5
2017/2018	8	6
2018/2019	8	6
2019/2020	11	3
2020/2021	13	1

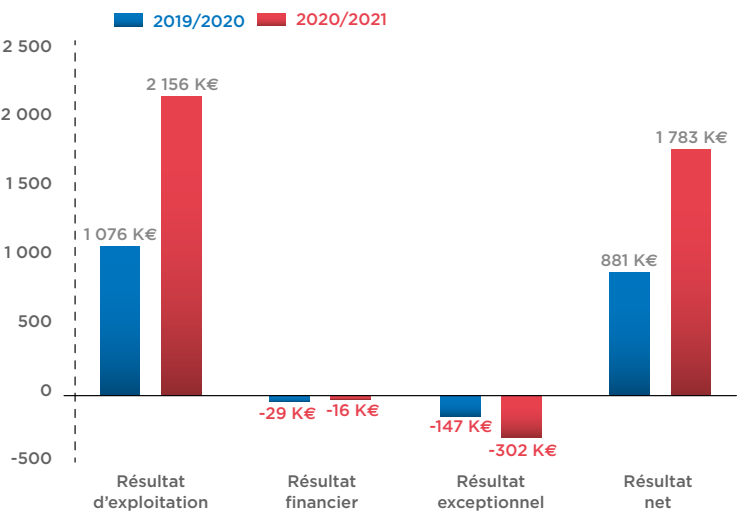
Pour 2020/2021, 13 clubs dégagent un bénéfice net, ce qui n'était encore jamais arrivé auparavant.

Répartition des clubs par tranches de résultat net



de -100 K€ à 0 €
de 0 € à 100 K€
de 100 K€ à 200 K€
> à 200 K€

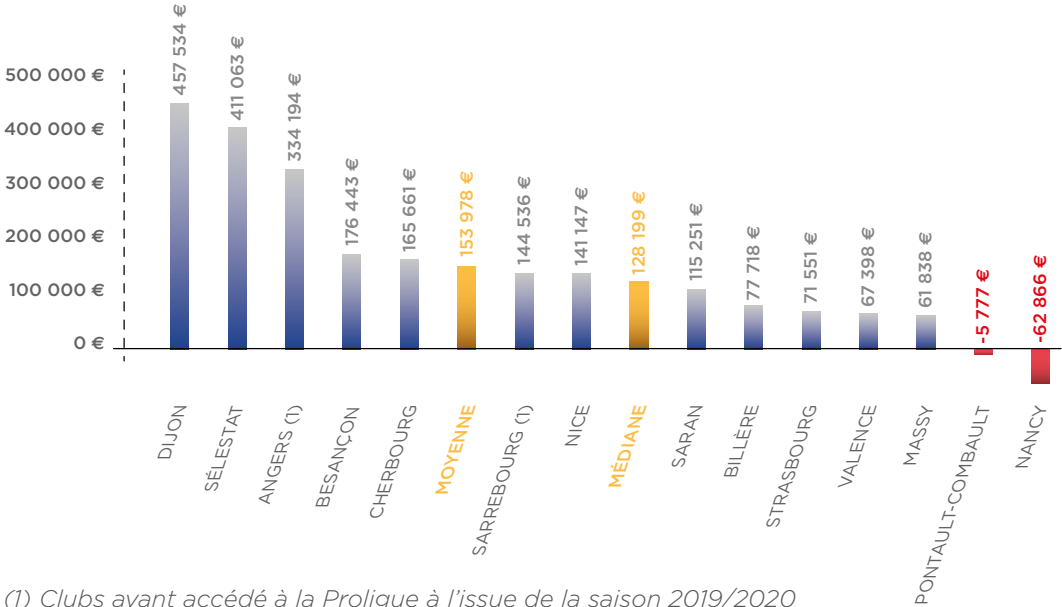
Décomposition du résultat net



En moyenne, les groupements sportifs réalisent un bénéfice de 127 K€. 42 % d'entre eux dégagent un bénéfice > à 100 K€ contre seulement 29 % la saison passée.

ANALYSE DÉTAILLÉE DE CHAQUE TYPE DE RÉSULTAT POUR 2020/2021

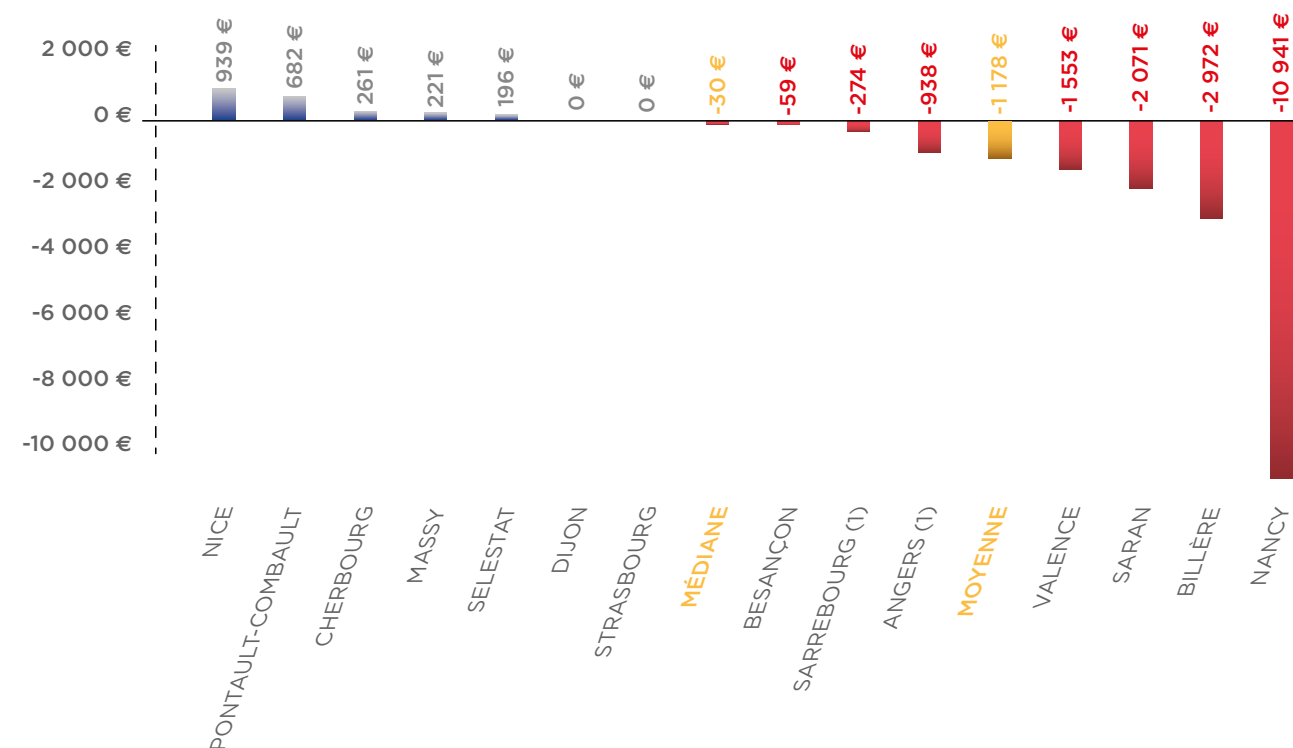
Le résultat d'exploitation



(1) Clubs ayant accédé à la Pro Ligue à l'issue de la saison 2019/2020

Le résultat d'exploitation moyen est de + 153 K€ alors que le médian est de + 128 K€. 12 clubs réalisent un bénéfice d'exploitation. Cinq d'entre eux se situent au-dessus de la moyenne alors que 9 équipes se trouvent en dessous. Enfin, les clubs de Dijon, Sélestat et Angers concentrent l'essentiel du résultat d'exploitation de la Pro Ligue (56 %).

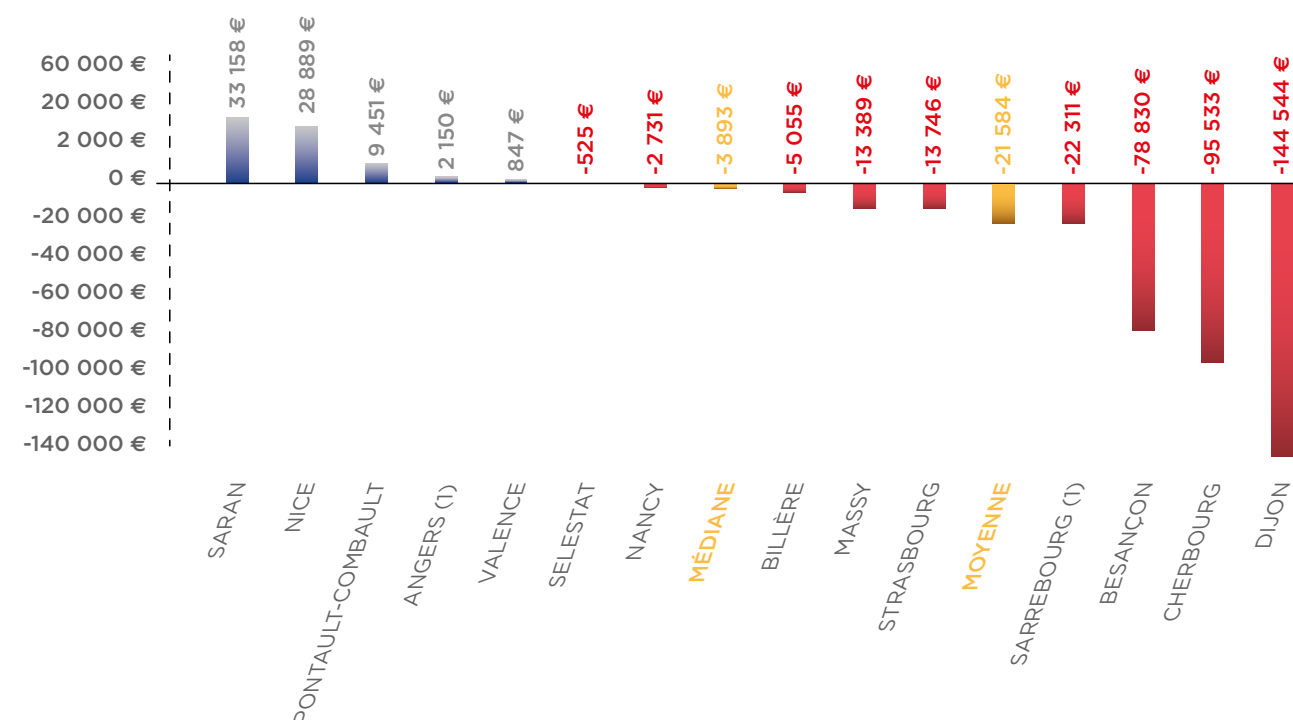
Le résultat financier



(1) Clubs ayant accédé à la Proligue à l'issue de la saison 2019/2020

Le résultat financier moyen est de - 1 178 € alors que le médian est de - 30 € pour la saison 2020/2021. 5 groupements sportifs dégagent un bénéfice, 2 sont à l'équilibre et enfin 7 réalisent une perte. Pour rappel, le résultat financier du club de Nancy (- 10 K€) s'explique en partie par des intérêts sur comptes courants débiteurs.

Le résultat exceptionnel

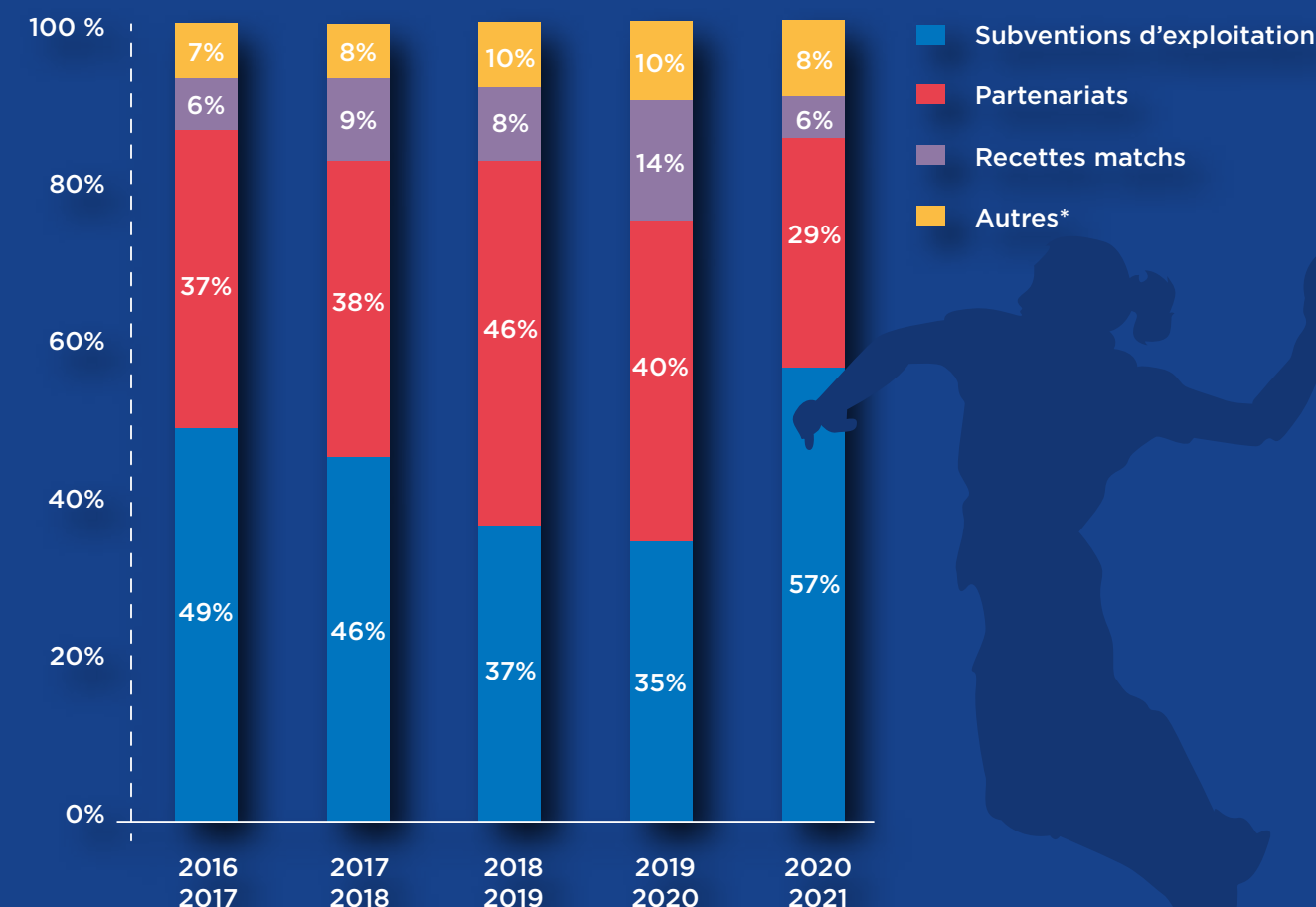


(1) Clubs ayant accédé à la Proligue à l'issue de la saison 2019/2020

Enfin, le résultat exceptionnel moyen s'élève à - 21 584 € alors que le médian est de - 3 893 € pour la saison 2020/2021. 9 clubs dégagent une perte et 10 se situent au-dessus du résultat moyen. Trois clubs concentrent à eux seuls la quasi-totalité de la perte cumulée (Dijon, Cherbourg et Besançon). Ces pertes proviennent essentiellement de litiges prudhommaux, de provisions pour risques en lien avec la crise sanitaire mais également de charges liées aux départs de joueurs et d'entraîneurs.

7.4.4. FOCUS SUR LES PRODUITS D'EXPLOITATION

LES GRANDS PRODUITS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE



*Les autres produits intègrent notamment les transferts de charges, les autres produits de gestion courante et les produits des activités annexes.

Pour la saison 2020/2021, au même titre que la Lidl Starligue, on constate une importante modification de la répartition des produits d'exploitation :

- Représentant 57 % des produits d'exploitation pour un montant total de 9.5 M€ (+ 2.1 M€), les subventions d'exploitation constituent, pour cet exercice, la première source de revenus des clubs devant les partenariats. Ce changement est dû à la fois au soutien des collectivités, aux mesures déployées par l'état pour soutenir les clubs (fonds de solidarité ou encore le fonds de compensation des pertes de billetterie) et à la baisse des recettes de partenariats.
- Les partenariats (publics et privés) atteignent un montant total de 4.8 M€ (- 3.5 M€). Ils représentent 29 % des produits d'exploitation contre 40 % en 2020/2021. Ce recul s'explique par le fait que les clubs ont été contraints d'organiser leurs rencontres pendant la quasi-intégralité de la saison, à huis clos ou avec des jauges réduites, d'où leur impossibilité d'offrir à leurs partenaires les contreparties initialement prévues (cf. focus pages 87 et 89)

- Les recettes matches chutent également fortement passant de 14 % à 6 % des produits d'exploitation. En valeur absolue, elles passent de 3 M€ à 1 M€ (- 2 M€). Cet effondrement s'explique pour les mêmes raisons que celles précédemment citées.
- Les autres produits diminuent de 0.6 M€ pour atteindre 1.4 M€. Ils représentent 8 % des produits d'exploitation (- 2 %) et sont essentiellement constitués de transferts de charges d'exploitation pour 700 K€ (ex : avantages en nature ou indemnités journalières CPAM reçus) et des autres produits de gestion courante pour 555 K€ (ex : reprise de provisions). La diminution s'explique notamment par le fait que les clubs ont comptabilisé, en 2020/2021, des mesures Covid (notamment allocations d'activité partielle) en diminution des charges alors que ces dernières avaient été comptabilisées en produits en 2019/2020. Par ailleurs, les clubs n'ont pas eu à recourir à l'activité partielle dans les mêmes proportions que lors de la saison 2019/2020 car les joueurs et les entraîneurs de l'équipe première ont pu poursuivre la quasi-intégralité de leur activité tout au long de la saison.

L'INTERVENTION DES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES

L'intervention des collectivités publiques comprend différents éléments : les subventions d'exploitation versées par les collectivités territoriales (villes, métropoles/agglomérations, départements et régions) aux groupements sportifs (associations et sociétés sportives) mais aussi l'achat de diverses prestations de communication (sponsoring) ou de places (avec ou sans prestations d'hospitalités).

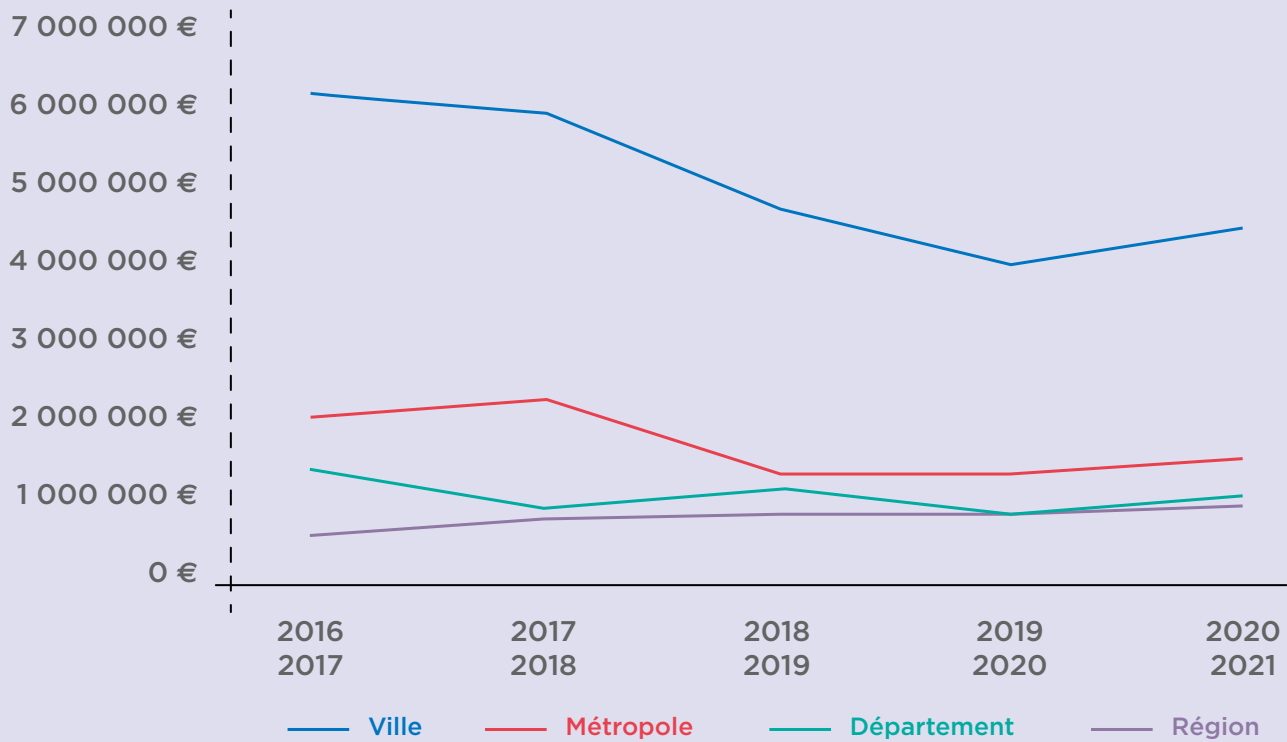
A l'issue de la saison 2020/2021, l'intervention publique globale a atteint un total de 8.1 M€ (- 0.4 M€). Le montant total de l'intervention

publique s'étend, au sein des clubs, de 360 K€ pour Billère à 1 093 K€ pour Pontault (x3). Le montant moyen s'établit à 629 K€, soit un taux d'intervention (part des soutiens publics dans le total du budget des clubs) de 52 %.

Les clubs connaissent des situations assez diverses. En effet, le taux d'intervention publique varie entre 32 % (Billère) et 78 % (Nice) du budget des clubs. 8 clubs présentent un taux d'intervention compris entre 25 % et 50 % et 6 ont un taux >à 50 %.

SUBVENTIONS D'EXPLOITATION					
Saison	Ville	Métropole	Département	Région	TOTAL
2016/2017	6 155 006 €	2 100 380 €	1 463 135 €	652 688 €	10 371 209 €
2017/2018	5 924 822 €	2 347 158 €	964 600 €	848 685 €	10 085 265 €
2018/2019	4 728 381 €	1 397 498 €	1 200 969 €	932 100 €	8 258 948 €
2019/2020	4 004 269 €	1 370 053 €	921 593 €	911 304 €	7 207 219 €
2020/2021	4 478 479 €	1 582 900 €	1 107 703 €	997 887 €	8 166 969 €

Détail des subventions publiques par collectivité

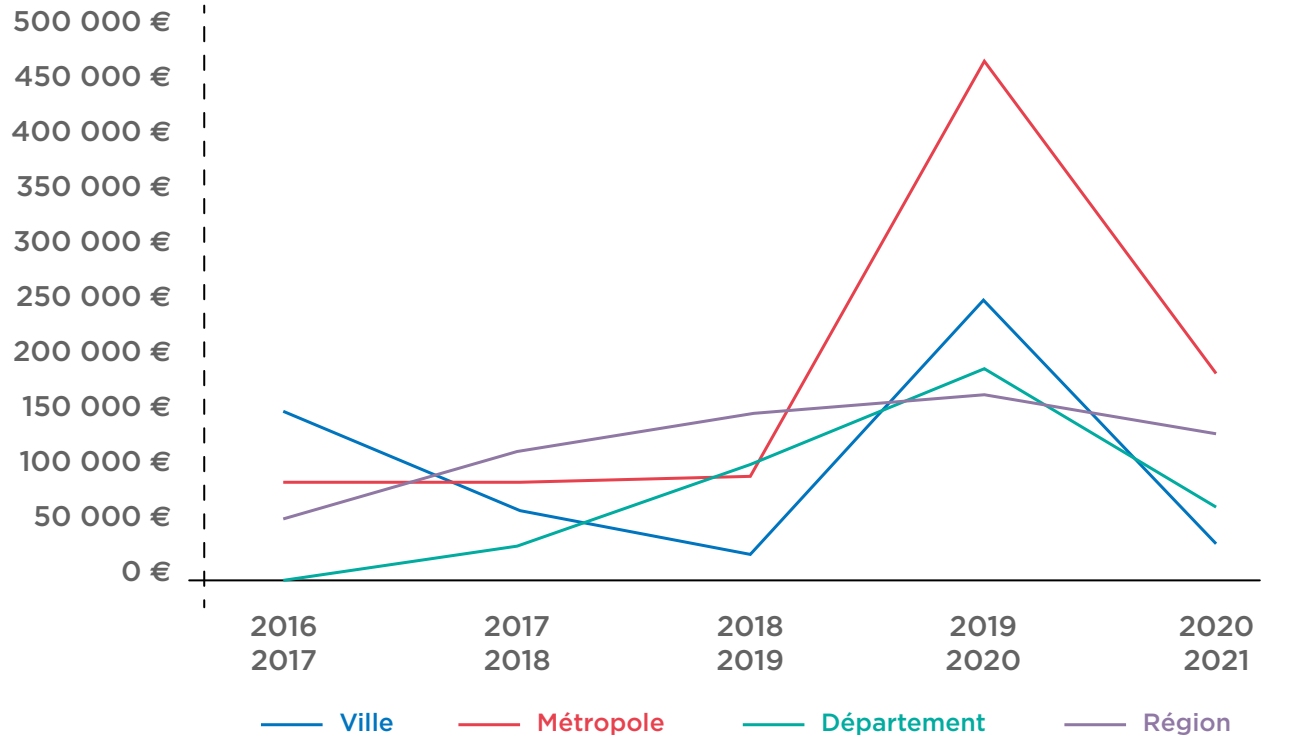


Les subventions d'exploitation demeurent la principale source de soutien des collectivités territoriales (93 %). Leur montant s'élève à 8.2 M€ et représente 48 % du budget des clubs en moyenne. Selon les clubs, les montants perçus s'étalent de 292 K€ à 1 093 K€. Après une baisse constante

depuis 2016/2017, le montant global est à la hausse cette saison, compte tenu de la volonté des élus de soutenir les clubs durant la crise sanitaire (+ 0,9 M€).

SPONSORING PUBLIC					
Saison	Ville	Métropole	Département	Région	TOTAL
2016/2017	150 026 €	85 731 €	2 000 €	57 500 €	295 257 €
2017/2018	64 390 €	89 990 €	31 494 €	114 610 €	300 484 €
2018/2019	21 667 €	90 667 €	100 533 €	147 943 €	360 810 €
2019/2020	247 531 €	465 042 €	188 703 €	167 629 €	1 068 905 €
2020/2021	38 499 €	186 081 €	67 808 €	130 988 €	423 376 €

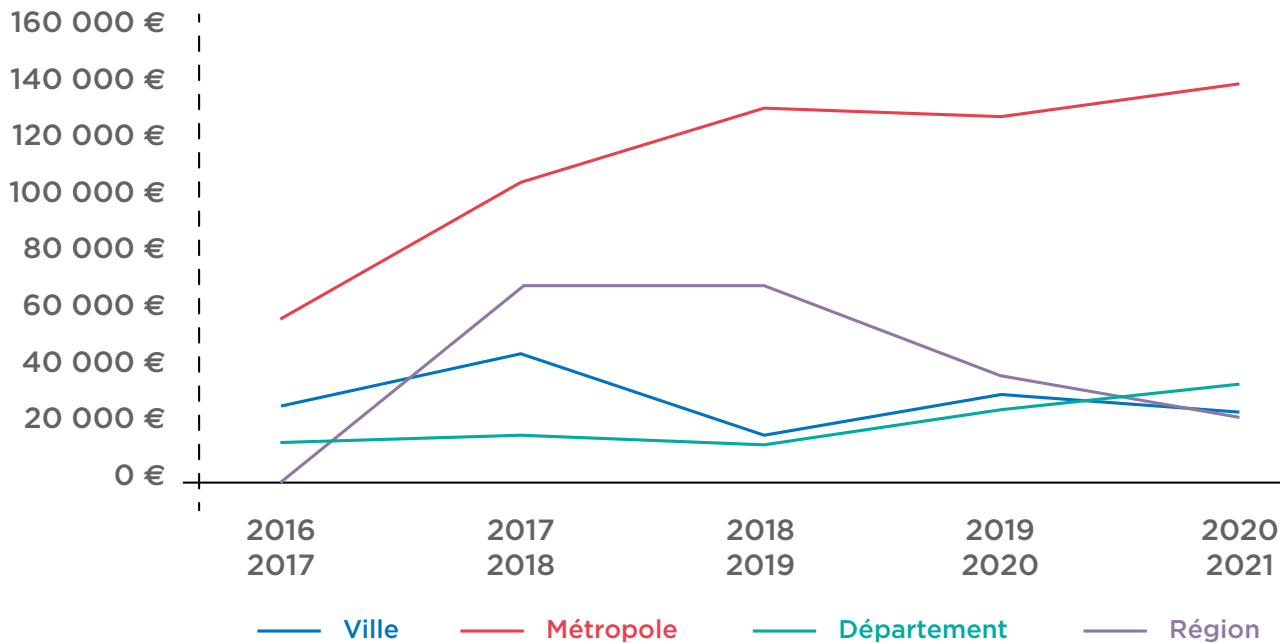
Détail du sponsoring public par collectivité



Le sponsoring public s'élève à 423 K€ et représente 5 % de l'intervention publique globale, soit 2.5 % du budget des clubs. 9 clubs sont concernés par ce type de recettes. Leur montant est assez hétérogène, allant de 8 K€ à 96 K€. Lors de la saison précédente, le sponsoring public avait fortement progressé (+ 708 K€) pour s'établir à 1 069 K€ mais l'ensemble des restrictions d'accueil du public imposées par le gouvernement sur l'ensemble de la saison 2020/2021 du fait de la crise sanitaire n'a pas permis aux clubs de pouvoir offrir aux collectivités les prestations envisagées en début de saison. Le montant global du sponsoring public chute donc considérablement (- 645 K€).

	ACHATS DE PLACES				
Saison	Ville	Métropole	Département	Région	TOTAL
2016/2017	26 330 €	55 668 €	13 485 €	948 €	96 431 €
2017/2018	45 531 €	104 088 €	15 796 €	68 691 €	234 106 €
2018/2019	16 532 €	129 134 €	13 988 €	68 691 €	228 345 €
2019/2020	32 091 €	126 465 €	26 459 €	37 619 €	222 634 €
2020/2021	25 287 €	138 264 €	33 722 €	23 459 €	220 732 €

Détail des achats de places par les collectivités



Enfin, les achats de places représentent en moyenne 3 % de l'intervention publique. Leur montant global reste stable à 221 K€ (- 1 K€) malgré les restrictions d'accueil du public. A noter que c'est la métropole qui achète le plus de places (62 %). Seul 7 clubs ont été concernés par ce type de recettes mais pour des montants qui sont pour la plupart relativement faibles allant de 4 K€ à 72 K€.

DETAIL DE L'INTERVENTION PUBLIQUE PAR COLLECTIVITES - SAISON 2020/2021

	Ville	Métropole	Département	Région	TOTAL	%
Subventions	4 478 479 €	1 582 900 €	1 107 703 €	997 887 €	8 166 969 €	92,7%
Sponsoring public	38 499 €	186 081 €	67 808 €	130 988 €	423 376 €	4,8%
Achats de places	25 287 €	138 264 €	33 722 €	23 459 €	220 732 €	2,5%
TOTAL	4 542 265 €	1 907 245 €	1 209 233 €	1 152 334 €	8 811 077 €	100%
%	51,6%	21,6%	13,7%	13,1%	100%	

Comme pour la Lidl Starligue, les interventions publiques de la Proligue émanent très largement du bloc communal. Les villes et les métropoles représentent à elles deux 74 % du montant total comme la saison passée.

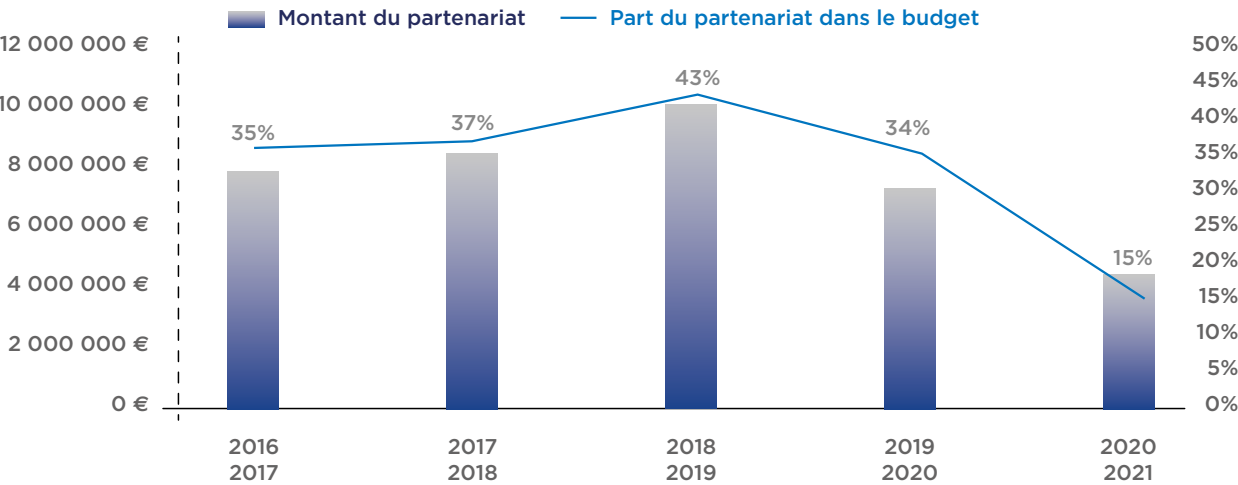
Les départements et les régions qui constituent le solde des interventions publiques gardent le même taux d'intervention qu'en 19/20 : 14 % et 13 %.

LE PARTENARIAT PRIVÉ

Le partenariat privé intègre le partenariat financier (ou sponsoring), les échanges et le mécénat (pour les associations). Pour la saison 2020/2021, il s'élève à 4.4 M€ et est en diminution de 2.8 M€ (- 48 %). L'ensemble du partenariat privé représente 26 % du budget des clubs en recul de 8 % par rapport

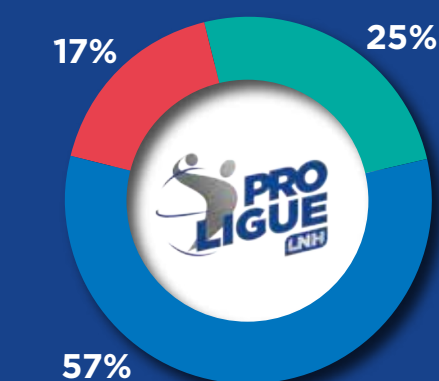
à 2019/2020. Cette baisse est principalement due aux huis-clos et aux jauges réduites auxquels les clubs ont dû faire face durant l'essentiel de la saison et qui n'ont pas permis d'offrir à leurs partenaires les prestations initialement prévues.

Évolution de la part du partenariat privé sur le budget





RÉPARTITION PAR TYPE DE PARTENARIAT



- Partenariat financier
- Mécénat
- Échanges

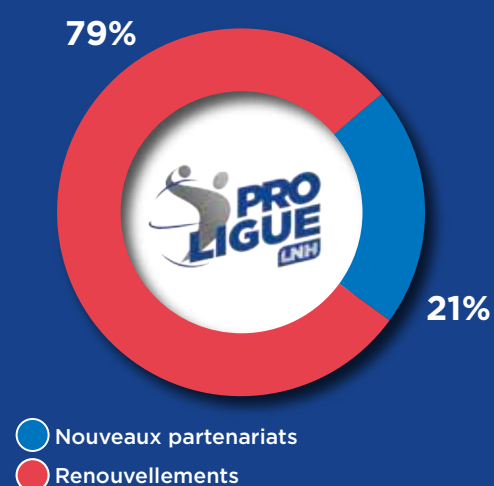
La répartition par type de partenariat évolue légèrement cette saison. En effet, le partenariat financier reste majoritaire (57 %) mais est en recul de 10 %. Cette proportion est beaucoup moins importante qu'en Lidl Starligue (84 %). A l'inverse, la part du mécénat qui recule légèrement sur la période (- 3 %), représente 17 % du total de ce bloc, soit un taux beaucoup plus important qu'en première division. Cela s'explique par le fait que 7 clubs se trouvent encore sous le statut associatif.

FOCUS SUR LE PARTENARIAT FINANCIER :

Principale composante du partenariat privé, le partenariat financier s'élève à 2.5 M€ à l'issue de la saison 2020/2021, soit l'équivalent d'environ 15 % du budget des clubs de Pro Ligue. On constate une baisse significative de 2.4 M€ par rapport à la saison dernière alors que celui-ci avait déjà chuté du même montant en 2019/2020. Depuis la saison 2018-2019, dernière saison sans impact Covid, il s'est effondré de - 65 %. Son poids dans le budget est ainsi passé de 43 % à 15 % en deux saisons.

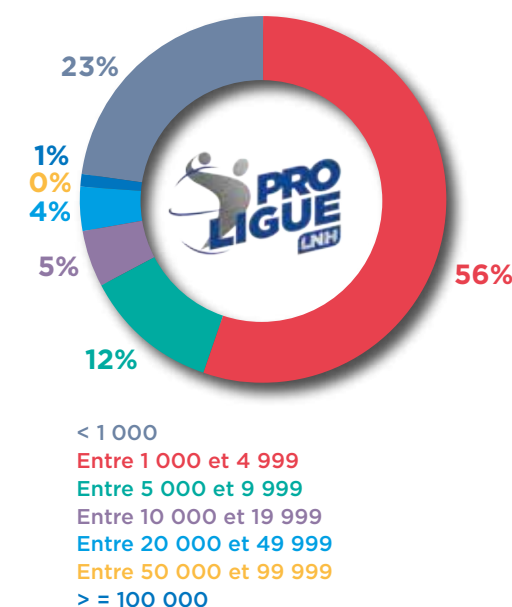
On observe un net recul du nombre de partenaires qui s'établit à 529 à la fin de la saison 2020/2021 contre 838 en 2019/2020. Parmi les partenariats conclus, 416 concernaient un renouvellement (79 % des contrats). Cette proportion était la même en 2019/2020 et est du même niveau que la Lidl Starligue (76 %). Ce ratio indique une certaine stabilité et un engagement des partenaires envers les clubs de Pro Ligue.

RÉPARTITION ENTRE NOUVEAUX PARTENARIATS ET RENOUVELLEMENTS



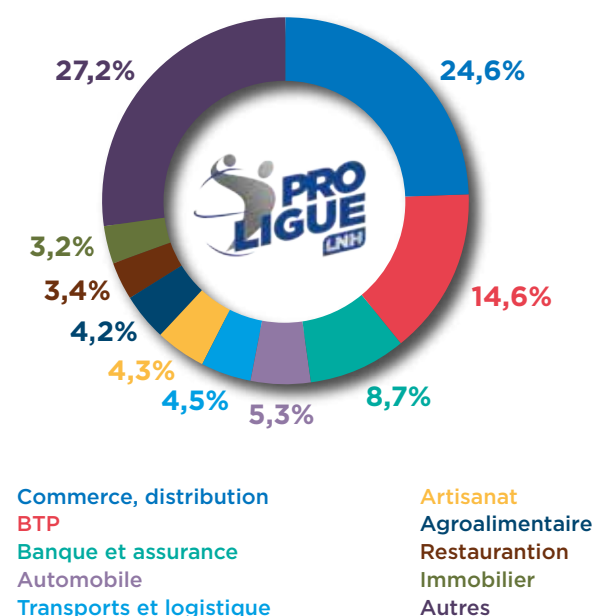
- Nouveaux partenariats
- Renouvellements

RÉPARTITION PAR TRANCHES DE MONTANT (€)



Les partenariats financiers sont en très grande majorité conclus pour de faibles montants. En effet, dans 80 % des cas, ils sont inférieurs à 5 K€. L'investissement moyen d'un partenaire est ainsi de 4.8 K€. Comme pour la Lidl Starligue, la tranche la plus courante est celle comprise entre 1 K€ et 5 K€ (56 %) alors qu'il existe peu de partenariat supérieur à 50 K€ (4).

RÉPARTITION PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

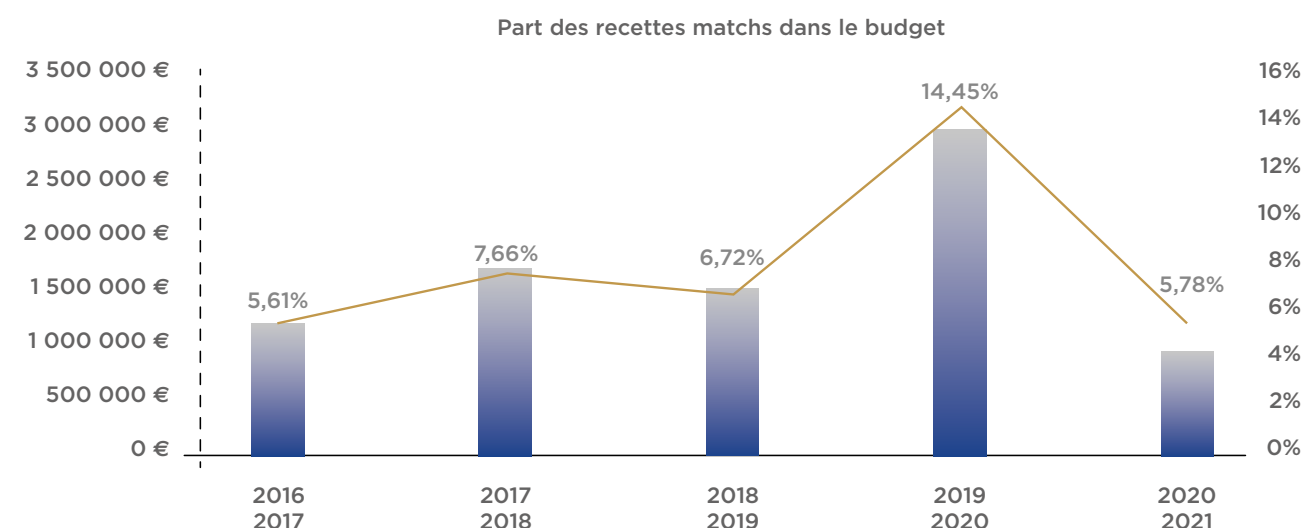


Enfin, d'un point de vue sectoriel, on note que les deux principaux secteurs d'activité des partenaires des clubs de Pro Ligue sont :

- le commerce et la distribution (32 %) ;
- ainsi que le BTP (20 %).

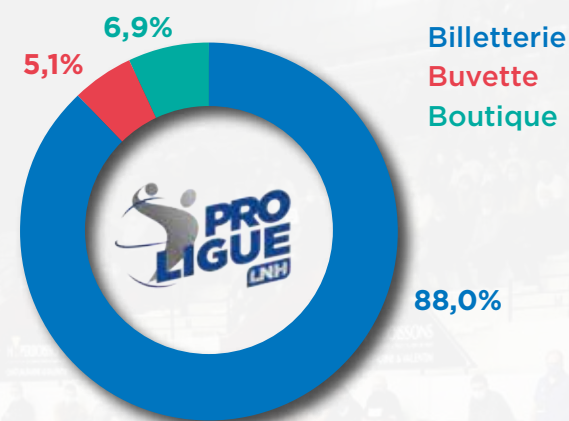
À eux deux, ils représentent plus de la moitié des partenaires des clubs. Le secteur du commerce et de la distribution continue son expansion (+ 11 %). Lors de la saison précédente, il était déjà le premier secteur partenaire de la Pro Ligue devant le BTP. A noter que le secteur le plus rémunérateur est celui de la banque et des assurances ou le partenariat moyen s'élève à 11 K€.

LES RECETTES MATCHS



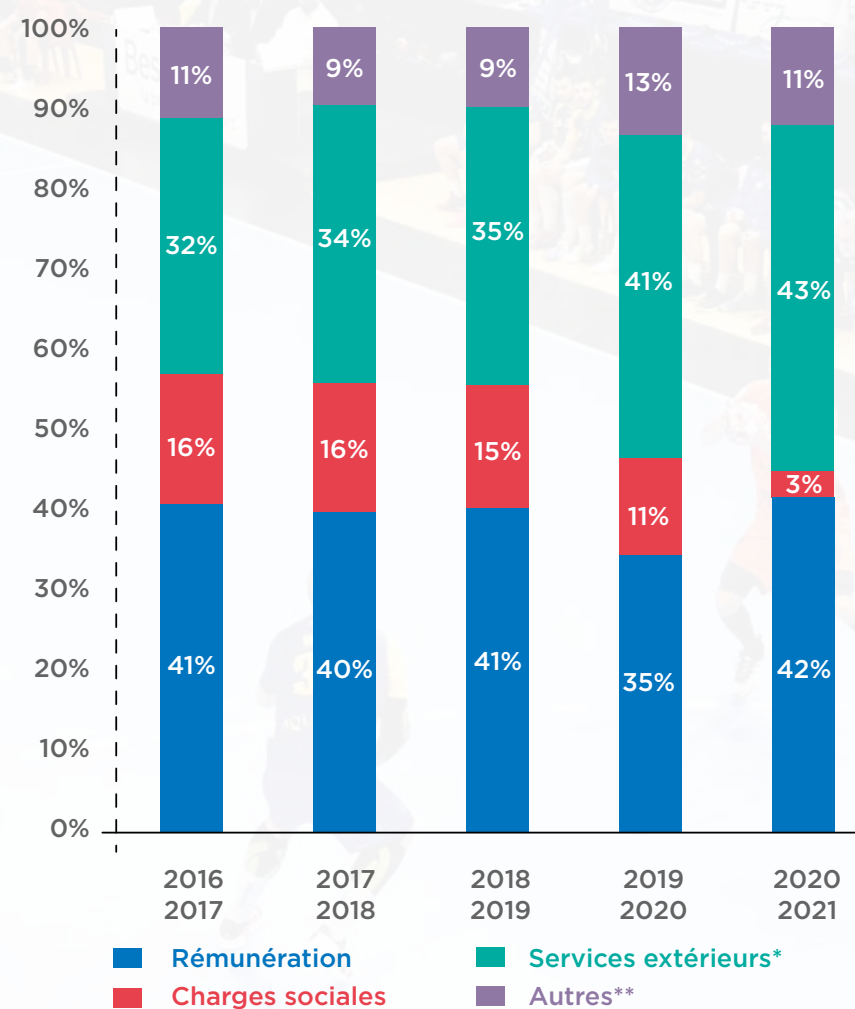
Ce sont les recettes matchs qui ont été le plus impactées en 2020/2021 en raison de la crise sanitaire (huis clos et jauges réduites). En effet, par rapport à la saison 2019/2020, elles diminuent de 68 % pour atteindre un montant historiquement bas de 1 M€ (- 2 M€). Le poids dans le budget des clubs est logiquement impacté, lui aussi, chutant à 6 % contre 14 % en 2019/2020 (Pour rappel, les recettes matchs de la Pro Ligue intégraient néanmoins en 19/20 les recettes réalisées par le club de Limoges lors de l'organisation du Trophée des Champions).

RÉPARTITION PAR TYPE DE RECETTES



Les recettes matchs concernent essentiellement la billetterie (individuelle + divers abonnements) puisqu'elles représentent 88 % de ces recettes. Ce pourcentage était le même sur l'exercice précédent. Les ventes d'abonnements représentent 86 % de la billetterie et représentent un montant total de 541 K€.

7.4.5. FOCUS SUR LES CHARGES D'EXPLOITATION



(*) Comptes 61 et 62 (services extérieurs et autres services extérieurs).
 (**) On retrouve notamment les achats, les impôts et taxes, les charges de gestion courante ou les dotations aux amortissements et aux provisions pour risques.

Comme pour les produits, on constate une diminution importante des charges d'exploitation de la Proligue. Elles passent de 20.7 M€ à 16.7 M€ (- 4 M€).

Par rapport à la dernière saison sans impact Covid (2018/2019), la baisse est encore plus importante (- 6.3 M€) :

- Ce sont toujours les charges de personnel (rémunération + charges sociales) qui représentent le poste de dépenses le plus important puisqu'elles atteignent 45 % des charges d'exploitation (- 2 % sur la période). Le poids de la rémunération augmente de + 7 % et son montant total s'élève à 6.1 M€ (- 0.8 M€). On observe en revanche une diminution importante des charges sociales (- 1.8 M€) en raison des mesures Covid mise en place par l'État comme l'aide au paiement ou l'exonération des charges sociales (tant de l'exercice 19/20 que 20/21).

LES CHARGES DE PERSONNEL

LES CHARGES DE PERSONNEL GLOBALES

Les charges de personnel incluent toutes les charges figurant dans les comptes 64 du plan comptable et incluent les rémunérations chargées des membres de l'équipe première (joueurs et entraîneurs, principal et adjoint) et celles des autres salariés du groupement sportif.

Leur poids dans les charges d'exploitation n'est que de 3 % cette saison contre 15 % avant la crise sanitaire.

- Les services extérieurs restent à un niveau plutôt stable par rapport aux saisons précédentes compte tenu de la poursuite des compétitions malgré l'interdiction d'accueil du public et s'établissent à 43 % des charges d'exploitation (+ 2 %). Ce poste de dépenses intègre notamment les locations, honoraires, frais de déplacement ou encore les frais d'arbitrage.
- Enfin, les autres charges pèsent à hauteur de 11 % des charges d'exploitation (- 2 %). Elles sont principalement constituées des achats qui diminuent légèrement en raison des économies liées à l'organisation des rencontres sportives (- 621 K€). En effet les huis-clos et les jauges partielles ont fortement impacté le niveau d'achats de marchandises ou de prestations des clubs (ex : buvettes, prestations vip etc.).

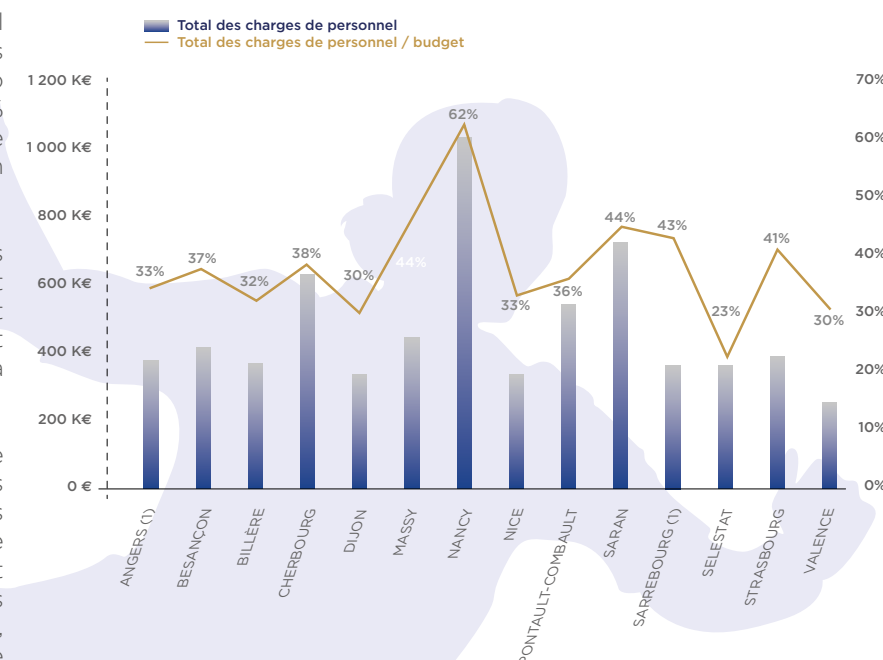
Celles-ci sont en baisse de 29 % par rapport à la saison précédente et de 50 % par rapport à la saison 2018/2019. Cette diminution est principalement due à la réduction des charges sociales qui s'est élevée à 0.4 M€ (- 80 %).

RÉPARTITION DES CHARGES DE PERSONNEL (COMPTES 64) RÉMUNÉRATION / CHARGES SOCIALES						
	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	Évolution
Rémunération	8 997 007 €	8 973 612 €	9 539 642 €	6 946 471 €	6 094 494 €	-12%
Charges Sociales	3 448 009 €	3 639 851 €	3 634 579 €	2 221 139 €	439 092 €	-80%
TOTAL	12 445 016 €	12 613 463 €	13 174 221 €	9 167 610 €	6 533 586 €	-29%

Les charges de personnel représentent 38 % du budget des clubs en moyenne avec un ratio variant de 23 % (Sélestat) à 62 % (Nancy). Cela représente une légère diminution par rapport à la saison précédente (- 5 %).

En valeur, les trois plus importantes masses salariales de la division sont Nancy (1 029 K€), Saran (719 K€) et Cherbourg (629 K€) et représentent 36 % des charges de personnel de la Proligue.

A noter que ce classement doit être analysé au regard des modalités différentes d'enregistrement des mesures Covid. En effet, le club de Saran a intégré l'aide au paiement des charges en produits au lieu de les déduire des charges de personnel, ce qui fausse la comparaison entre les clubs. Après retraitement, la masse salariale du club de Saran ne représenterait plus que 38 % de son budget.



(1) Clubs ayant accédé à la Proligue en 20/21

LES CHARGES DE PERSONNEL DE L'ÉQUIPE PREMIÈRE (« LNH »)

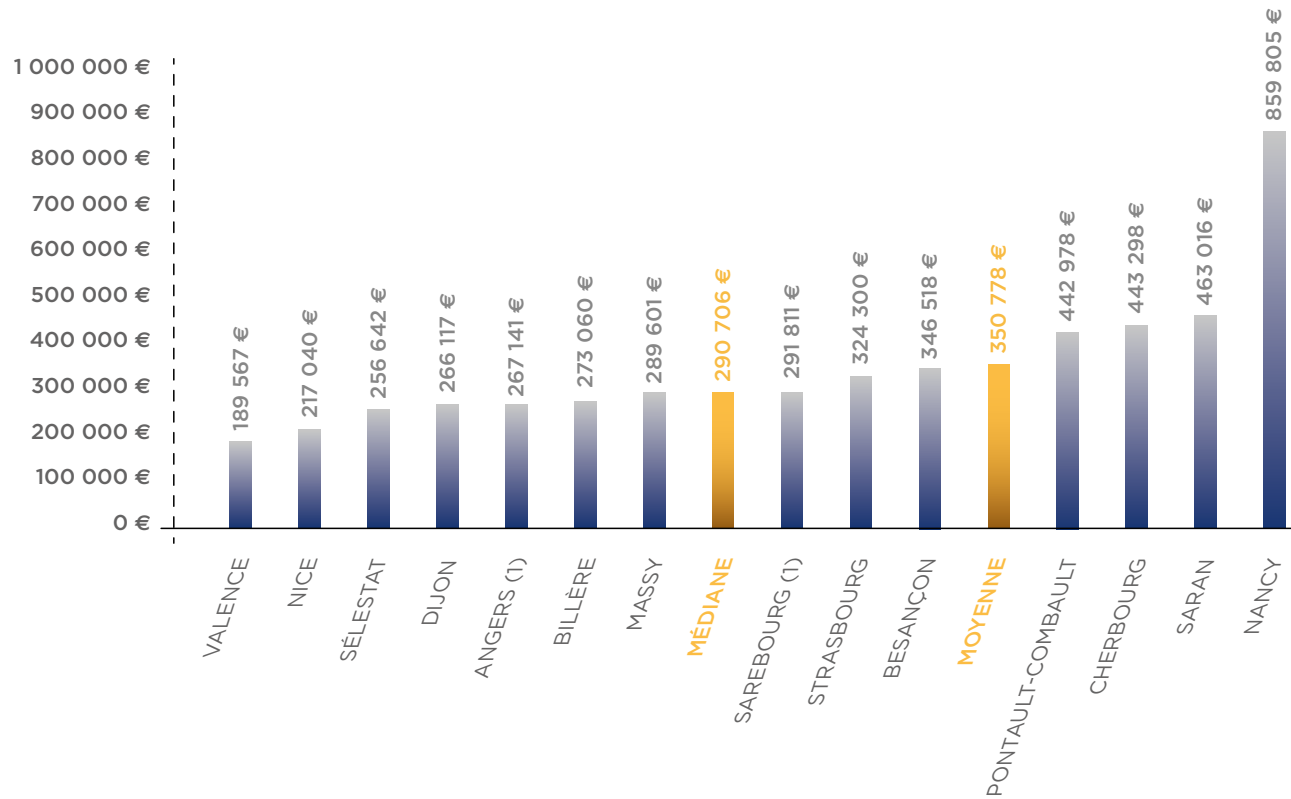
Les charges de personnel « LNH » intègrent l'ensemble des rémunérations (comptes 64 du plan comptable) versées aux membres de l'équipe première c'est-à-dire aux joueurs et entraîneurs professionnels (principal et adjoint).

Les charges de personnel dites « LNH » se sont élevées à 5 M€ en 2020/2021, en baisse de 29 % par rapport à 2019/2020. En moyenne, la masse « LNH » de la Proligue s'élève à 350 K€ par club. Comme la saison passée, elles représentent 77 % de l'ensemble des charges de personnel des clubs.

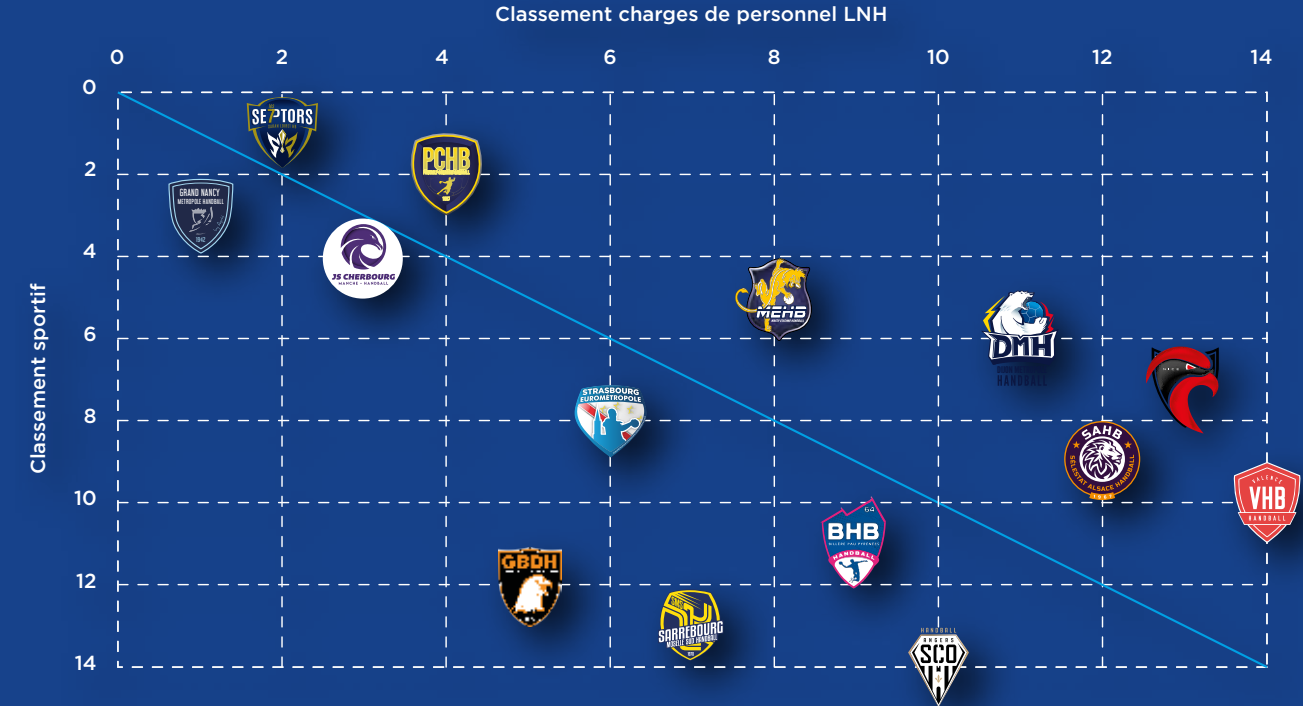
	RÉPARTITION DES CHARGES DE PERSONNEL (COMPTES 64) ÉQUIPE PREMIÈRE / AUTRES SALARIÉS					
	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	Évolution
LNH	10 232 223 €	10 073 845 €	10 514 481 €	7 032 967 €	5 013 141 €	-29%
Hors LNH	2 212 793 €	2 539 618 €	2 659 740 €	2 134 639 €	1 520 445 €	-29%
TOTAL	12 445 016 €	12 613 463 €	13 174 221 €	9 167 606 €	6 533 586 €	-29%

En moyenne, les clubs consacrent 29 % de leur budget aux charges de personnel de l'équipe première. Selon les clubs, ce ratio s'étend de 16 % pour Sélestat à 52 % pour Nancy. 12 des 14 clubs de Proligue ont une masse « LNH » comprise entre 22 et 35 % de leur budget.

C'est le club de Valence qui dispose de la plus modeste masse « LNH » puisqu'elle s'élève à environ 190 K€. À l'inverse, c'est le club de Nancy qui a la masse LNH la plus importante. Elle atteint ainsi 860 K€, soit un écart de 4.5x avec l'équipe de Valence. Pour rappel, le club de Saran a intégré l'aide au paiement des charges en produits. Après retraitement, sa masse « LNH » ne représenterait plus que 29 % de son budget.



CLASSEMENT CHARGES DE PERSONNEL LNH



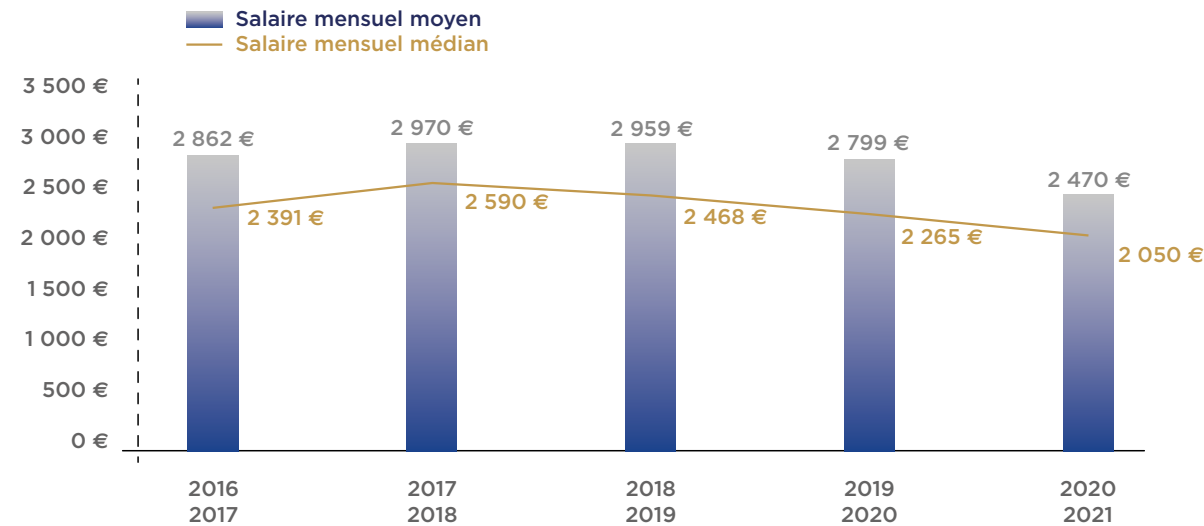
Pour rappel, la diagonale bleue ci-après représente la parfaite adéquation entre le classement sportif et le classement des charges de personnel « LNH ». Les équipes classées au-dessus de la ligne bleue traduisent un classement plus important que ce que leur masse salariale ne pouvaient leur faire espérer (7 équipes). À l'inverse, les équipes classées au-dessous de la ligne sous-performent par rapport à leur classement budgétaire (7 équipes). Le coefficient de corrélation se monte à 0.53 ce qui traduit une bonne corrélation entre les deux classements*. Ce nombre est en baisse par rapport à la saison passée (0.72) mais est en lien avec celui de la Lidl Starligue (0.58) et de celui obtenu avec le classement budgétaire (NB : coefficient de corrélation de 0.56). Aucune équipe n'obtient le même rang sur le classement sportif et le classement de masse salariale LNH. Les clubs qui surperforment le plus sont Nice (+ 6), Dijon (+ 5) et Valence (+ 4). Alors que les clubs qui sous-performent le plus sont Besançon (- 7), Sarrebourg (- 6), et Angers (- 4).

*Une corrélation parfaite se traduirait par un résultat de 1
Entre 1 et 0,5 il indique une bonne corrélation
Entre 0,5 et 0,3 il indique une corrélation moyenne
Et en dessous de 0,3 la corrélation est plutôt faible

LES SALAIRES DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE PREMIÈRE

Le salaire fixe mensuel brut (hors avantages en nature et primes diverses) des joueurs de l'équipe première s'est établi à 2 470 € en 2020/2021. Ce montant est en baisse de 13 % par rapport à la saison 2019/2020. Depuis l'intégration de la Proligue au sein de la LNH en 16/17, les salaires sont plutôt restés stables avant de connaître une légère diminution ces deux dernières saisons (- 16 %). La moyenne pouvant être influencée positivement ou négativement par les valeurs extrêmes, il semble pertinent de s'intéresser au salaire médian. Celui-ci s'est établi à 2 050 €, un montant en baisse de 10 %.

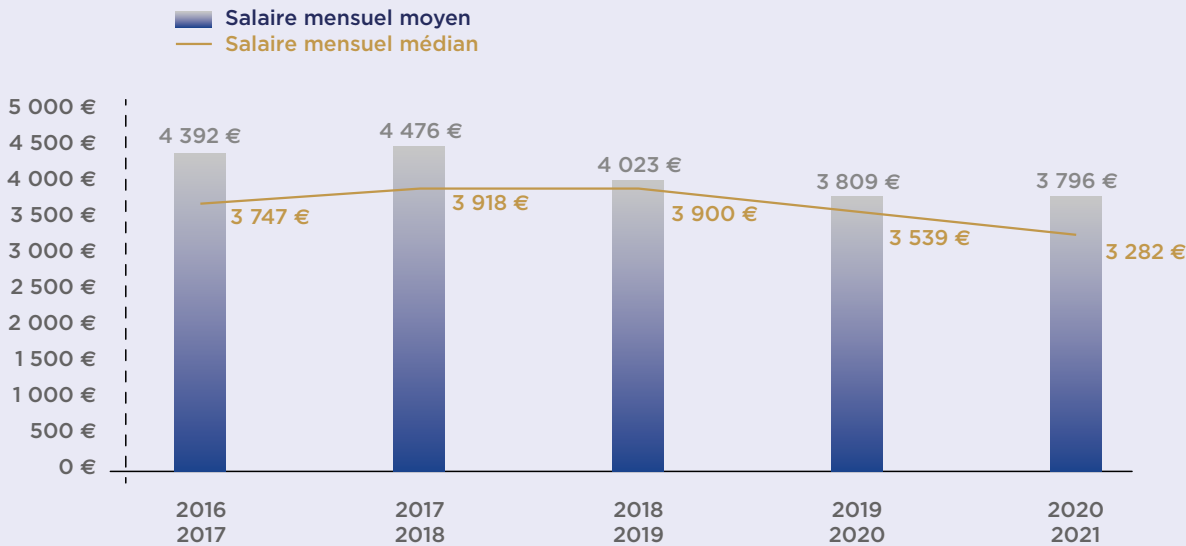
Évolution des salaires fixes bruts des joueurs professionnels



*Salaire fixe brut hors avantages en nature et primes diverses

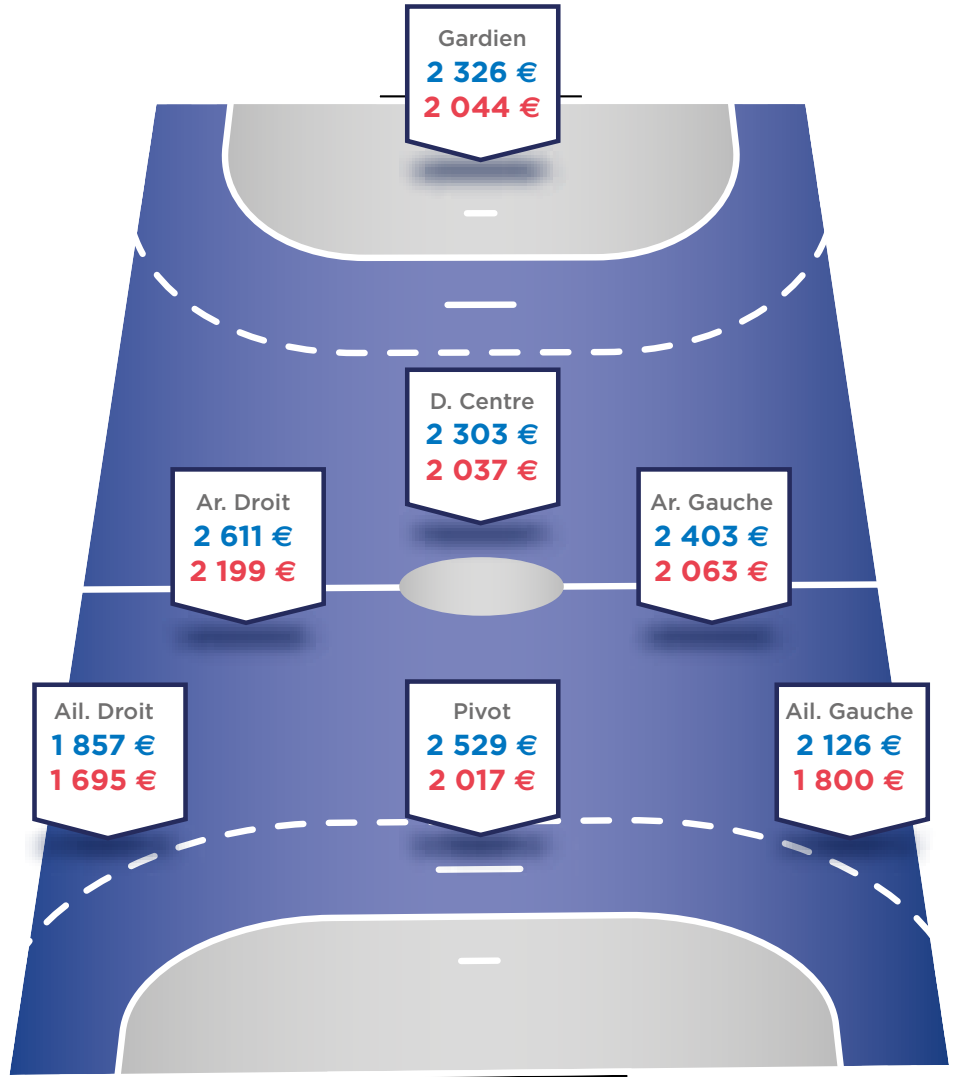
Pour les entraîneurs principaux, le salaire moyen reste stable par rapport à la saison précédente et s'établit à 3 796 € bruts par mois (- 13 €). Depuis l'intégration de la Proligue dans le secteur professionnel le salaire moyen des entraîneurs principaux a plutôt évolué vers le bas (excepté pour la saison 2017-2018 : + 2 %). Ainsi le taux décroissance annuel moyen depuis la saison 2016-2017 est de - 5 %. A noter que le salaire médian s'est établi à 3 282 € bruts mensuels en 2020-2021 (- 8 %).

Évolution des salaires fixes bruts des entraîneurs principaux



*Salaire fixe brut hors avantages en nature et primes diverses

LES SALAIRES PAR POSTES



■ Salaire moyen*
■ Salaire médian*

* Seul salaire fixe brut mensuel, hors avantages en nature et primes diverses

LES AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

En dehors des charges de personnel, les autres charges d'exploitation des clubs de Proligue représentent 8 M€. Ce montant concerne principalement les services extérieurs. Le reste correspond essentiellement aux achats, impôts et taxes, amortissements, provisions et aux autres charges de gestion courantes. Les services extérieurs se sont établis à 6.3 M€, un montant en baisse de 21 % par rapport à 2019/2020. On retrouve notamment :

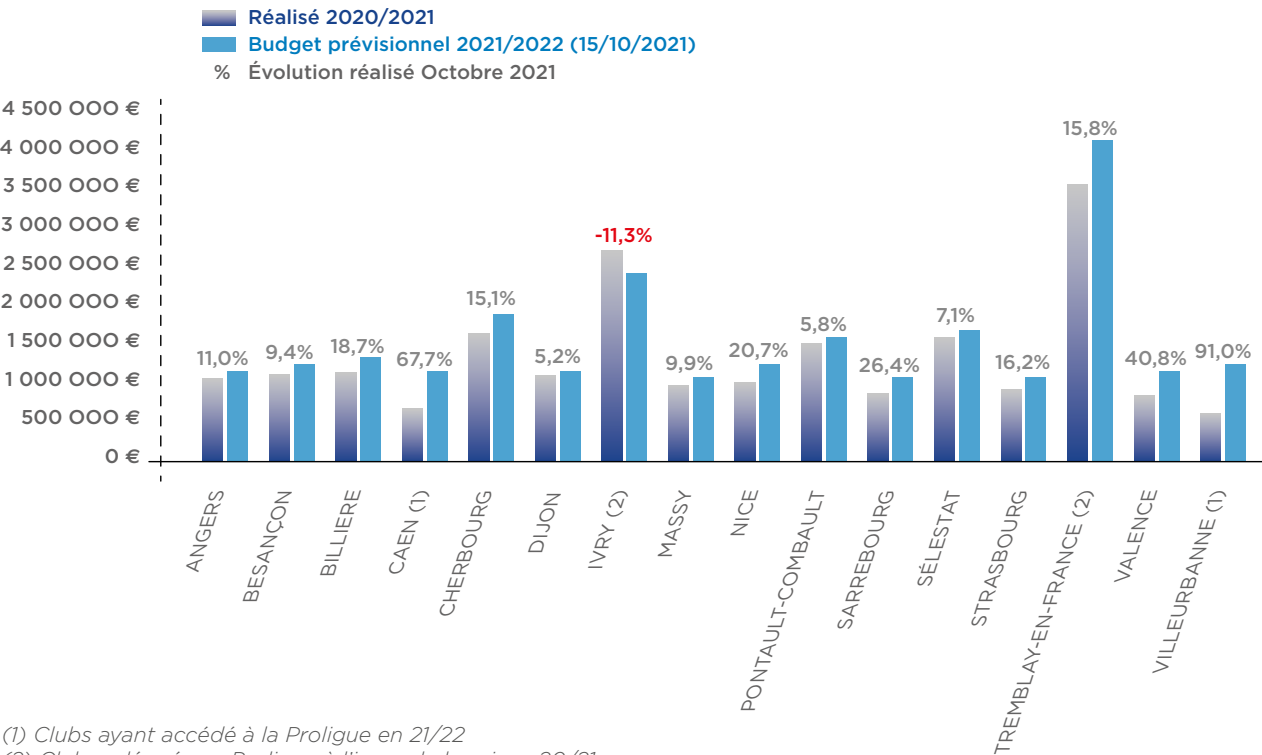
- Les locations d'appartements des joueurs de l'équipe première : 961 K€ (5.7 % du budget), soit 69 K€ par club en moyenne (- 16 K€). Les montants varient de 36 K€ à 103 K€.
- Les frais de déplacement de l'équipe première qui ont atteint un montant global de 649 K€, en hausse de 35 K€ du fait de l'arrêt prématuré des compétitions en mars 2020. En moyenne, ils représentent 46 K€ par club et 3.8 % de leur budget. Les frais les plus importants s'élèvent à 111 K€ et les moins élevés, à 12 K€.
- Les honoraires d'agents sportifs qui ont atteint un montant de 152 K€ (- 47 K€), soit 0.9 % du budget. Le montant le plus important s'élève à 33 K€ alors que le plus faible est de 2,5 K€.
- La location des enceintes sportives qui s'est élevée à 48 K€ (- 209 K€). Seulement deux clubs ont été concernés par cette charge. Le montant le plus élevé est de 37 K€.

7.5. PROJECTION SUR LA SAISON 2021/2022

A la suite d'une décision de l'Assemblée Générale du 8 juin 2021, la Proligue a été élargie à 16 clubs. Aussi, aucun club ne participant au championnat de Proligue au titre de la saison 2020/2021 n'a été relégué en Nationale 1 (N1) au titre de la saison 2021/2022. En revanche, deux clubs de N1 ont accédé à la Proligue.

7.5.1. LES BUDGETS

ÉVOLUTION DU BUDGET



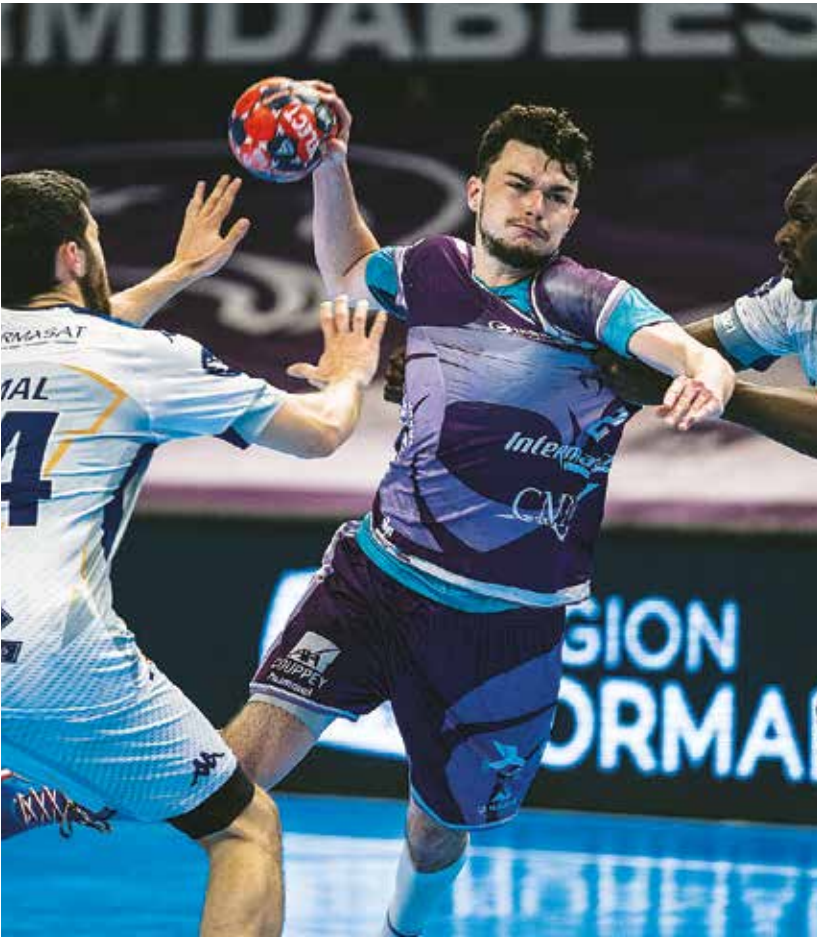
(1) Clubs ayant accédé à la Proligue en 21/22
(2) Clubs relégués en Proligue à l'issue de la saison 20/21
(3) Budgets encore susceptibles d'évolution jusqu'au 30/06/22

Le budget des clubs de Proligue évolue en moyenne de 20 %, ce qui semble cohérent compte tenu des restrictions sanitaires auxquelles les clubs ont dû faire face lors de la saison 20/21 et qui ne devraient pas être renouvelées en 21/22.

15 clubs prévoient une hausse de leur budget, dans des proportions variées, de 5,2 % à 91 %.

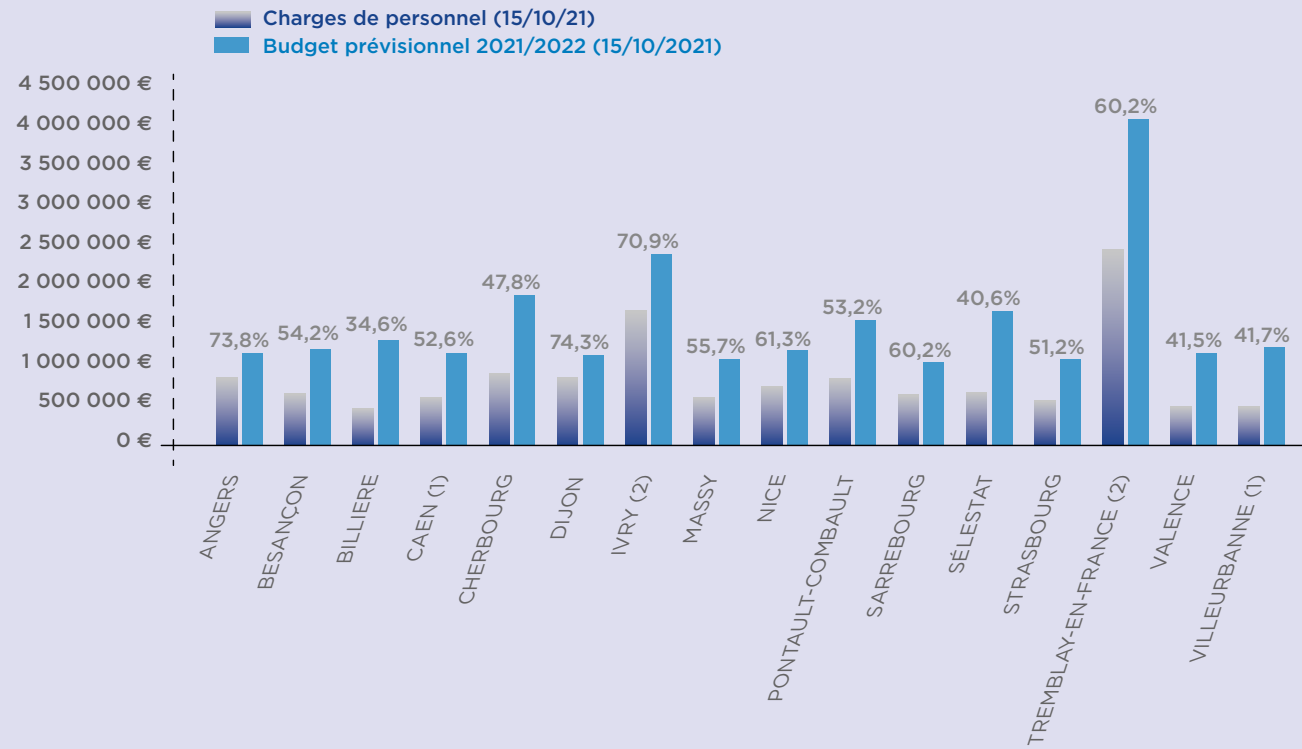
Les 2 clubs présentant la plus forte évolution de budget sont très logiquement les deux clubs accédant à la Proligue, Caen (+ 68 %) et Villeurbanne (+ 91 %), compte tenu de la nécessité de respecter le seuil de ressources minimales pour évoluer en Proligue, plus élevé qu'en N1 (réévalué à 950 K€ pour cette saison 21/22).

S'agissant des clubs relégués en Proligue à l'issue de la saison 20/21, le club d'Ivry voit son budget baisser mécaniquement de 11.3 % (suppression des droits TV et baisse du partenariat notamment). En revanche, le club de Tremblay-en-France escompte, malgré sa relégation, une augmentation de 15.8 % de ses produits.



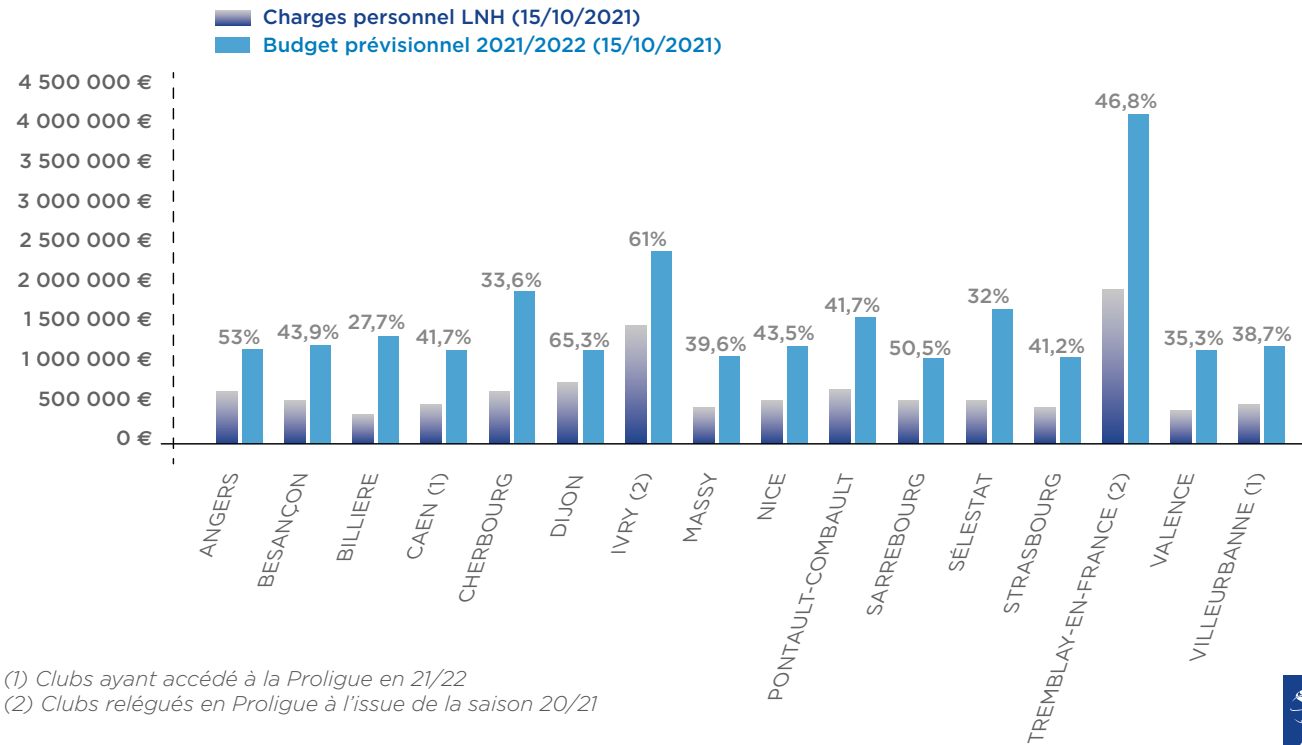
7.5.2. LES CHARGES DE PERSONNEL

LES CHARGES DE PERSONNEL GLOBALES



(1) Clubs ayant accédé à la Proligue en 21/22
(2) Clubs relégués en Proligue à l'issue de la saison 20/21

LES CHARGES DE PERSONNEL DE L'ÉQUIPE PREMIÈRE (« LNH »)



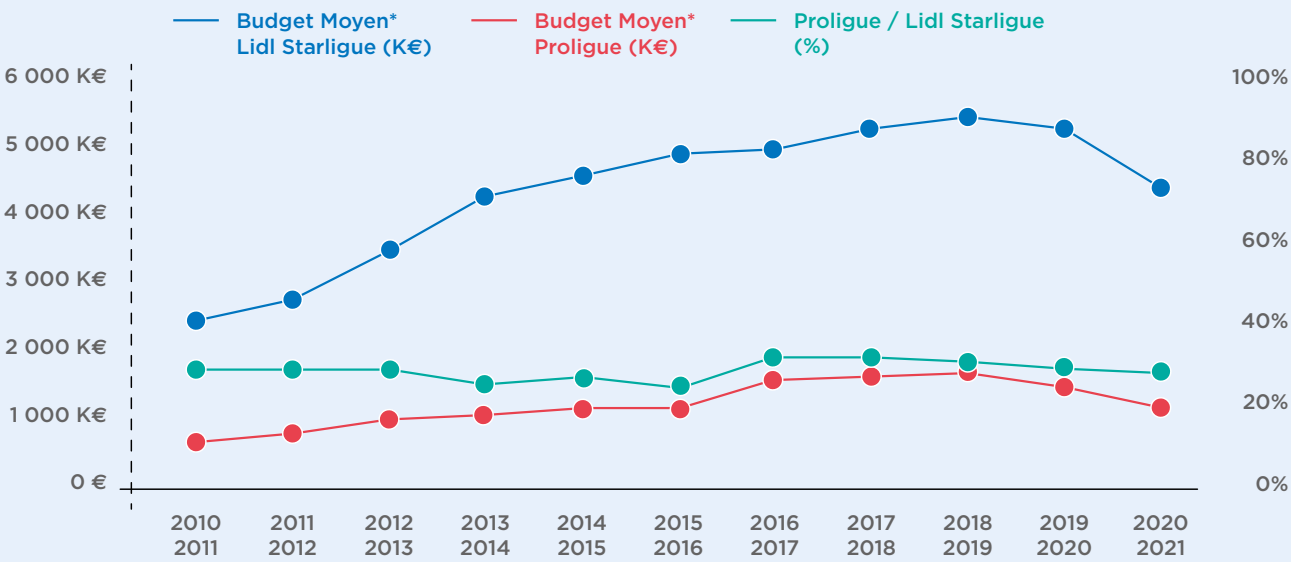
(1) Clubs ayant accédé à la Proligue en 21/22
(2) Clubs relégués en Proligue à l'issue de la saison 20/21



8.

LA COMPARAISON ENTRE LA LIDL STARLIGUE ET LA PROLIGUE

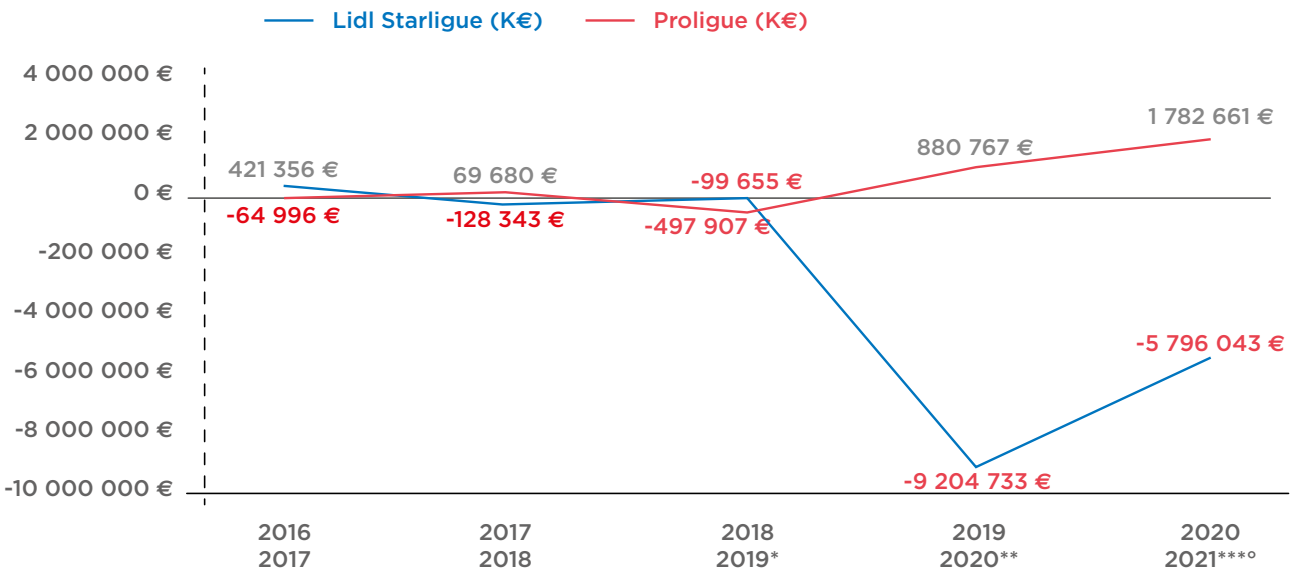
8.1. LES BUDGETS



*Budget du groupement sportif

Le budget moyen des deux divisions a connu une baisse importante pour la saison 2020/2021, puisqu'il s'établit à 4 382 K€ en première division et à 1 214 K€ en seconde division. Les pensionnaires de Lidl Starligue ont connu une baisse moyenne de 16 % contre une diminution légèrement plus importante des clubs de Proligue (- 19 %).

8.2. LE RÉSULTAT NET



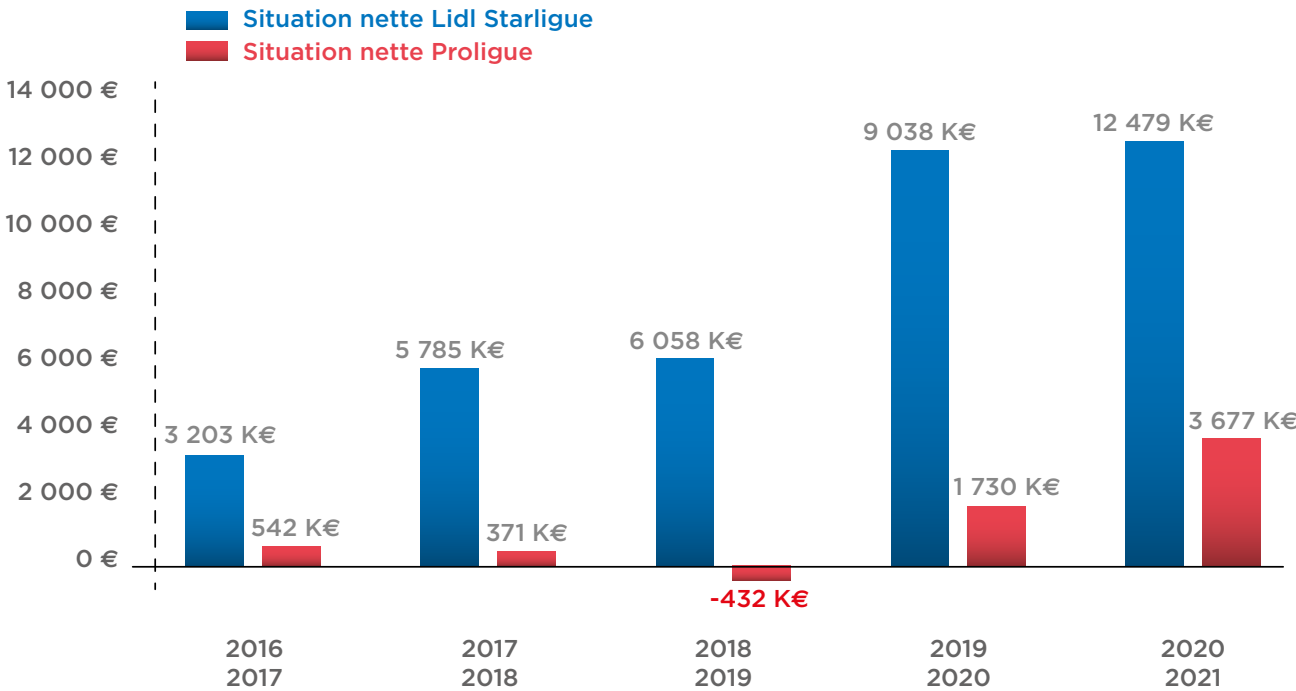
*Exercice sur 6 mois pour un club de Proligue
**Exercice sur 15 mois pour un club de Proligue
***Exercice sur 18 mois pour un club de Proligue
° Pour la Lidl Starligue, la forte perte est liée à celle du PSG (qui est compensée chaque saison par le PSG Football) - Sans le PSG, le résultat serait positif de 3 383 K€

Le résultat net des clubs de Lidl Starligue s'élève à - 5.8 M€ à l'issue de la saison (- 362 K€ par club), alors que celui des clubs de Proligue s'élève à + 1.8 M€ (+ 127 K€ par club).

Si en apparence les clubs de Proligue semblent dégager de meilleurs résultats, la perte nette du PSG qui dispose d'un modèle économique particulier ne reflète pas la situation réelle des autres clubs de Lidl Starligue. Ainsi, en retraitant la perte du PSG qui s'élève à 9.8 M€, le résultat net moyen des clubs de Lidl Starligue s'élève à + 211 K€ ce qui correspond à 1.7x le résultat net moyen de la Proligue.

Parmi les 30 groupements sportifs, seul deux en Lidl Starligue et un en Proligue, dégagent une perte à l'issue de la saison.

8.3. LA SITUATION NETTE



Lors des deux dernières saisons, les clubs de Lidl Starligue et de Proligue ont connu de fortes hausses de situation nette. En effet, le montant cumulé de la première division s'élève à + 12.5 M€ (+ 106 %) à l'issue de la saison 20/21, représentant une moyenne de 780 K€ par club.

Dans le même temps, la situation nette de la seconde division est passée de - 0.4 M€ à + 3.7 M€ (+ 4.1 M€) soit une moyenne de 262 K€ par club. La situation nette des clubs de Lidl Starligue est en moyenne 3x supérieure à celle des clubs de Proligue.

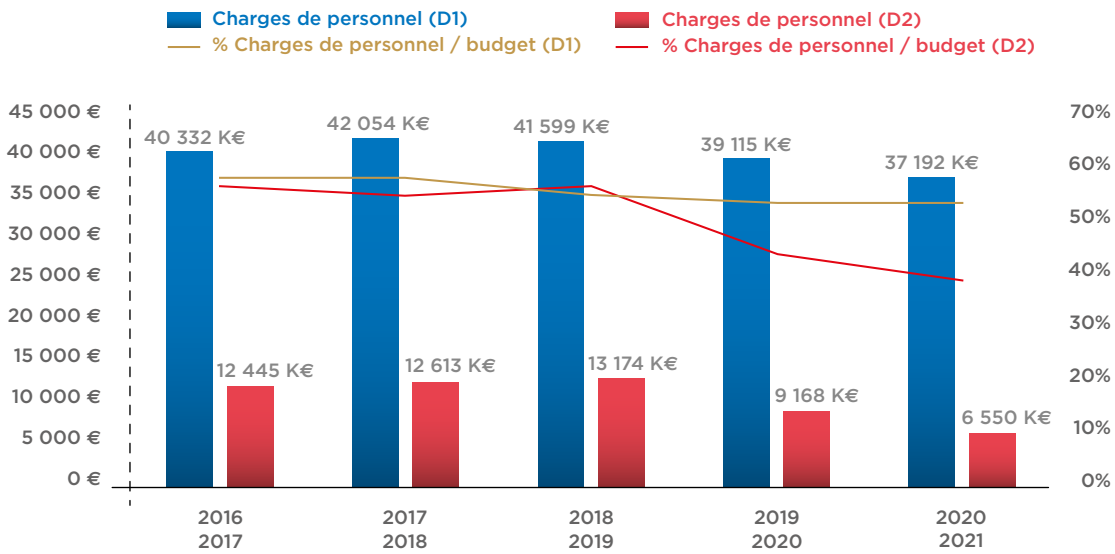
Concernant le ratio situation nette / budget, on remarque que les deux divisions ont quasiment le même pourcentage : 20,5 % (D1) et 21,6 % (D2).

Plus aucun club ne présente de situation nette négative. Tous connaissent une amélioration plus ou moins significative selon les clubs. On observe que 4 groupements sportifs concentrent à eux seul 40 % de la situation nette des divisions cumulées.



8.4. LA RÉMUNÉRATION

8.4.1. LES CHARGES DE PERSONNEL GLOBALES



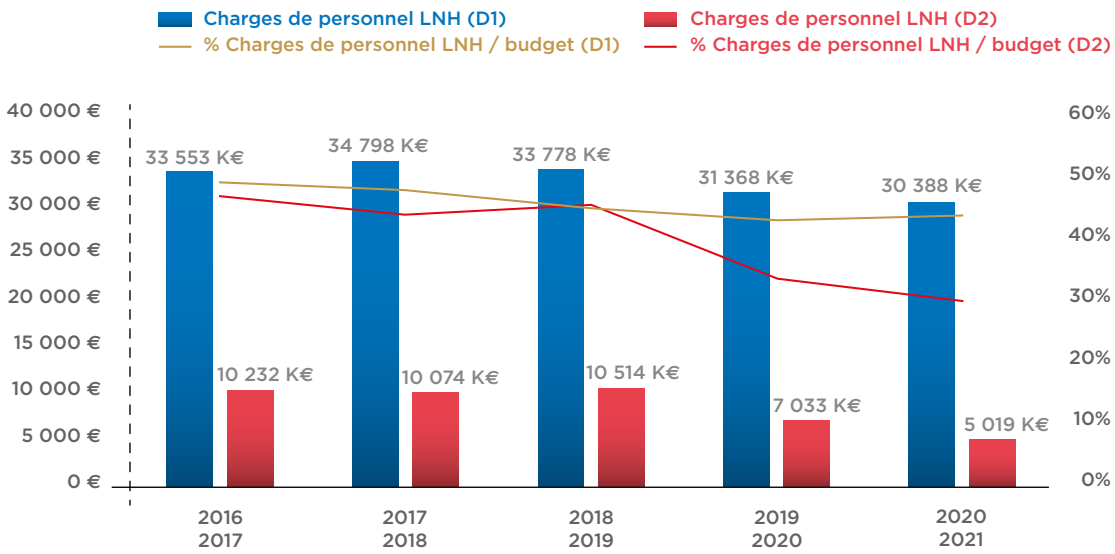
Les charges de personnel globales ont nettement diminué cette saison pour les clubs de Proligue (- 29 %) tandis que ceux de la Lidl Starligue qui connaissent une baisse limitée (- 5 %).

À noter qu'avant la crise sanitaire, les charges de personnel de Lidl Starligue étaient trois fois supérieures à ceux de la Proligue avant la crise sanitaire. Aujourd'hui, celles-ci sont près de 6x supérieures.

Ceci s'explique notamment par des méthodes de comptabilisation différentes de certaines mesures Covid (exonérations de charges, aide au paiement des charges) entre les deux divisions. En effet, davantage de clubs de Lidl Starligue ont comptabilisé ces mesures en produits lorsque les clubs de Proligue les ont, eux, déduites de leurs charges de personnel.

La proportion de charges de personnel devrait, sous réserve que la saison 2021/2022 se déroule dans des conditions normales, retrouver un niveau similaire à celui de la saison 2018/2019.

8.4.2. LES CHARGES DE PERSONNEL LNH



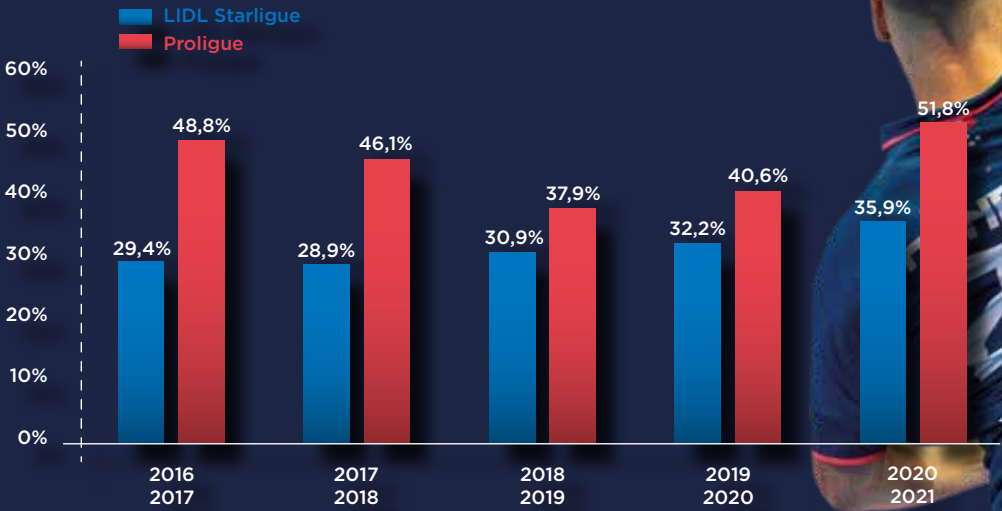
Les charges de personnel « LNH » connaissent également une diminution plus significative pour les clubs de Proligue (- 29 %) que pour les clubs de Lidl Starligue (- 3 %), pour les mêmes raisons que celles précisées ciavant. Le moyenne de la masse « LNH » des clubs de Proligue, qui s'élève à 359 K€, est 5.3x inférieure à celle des clubs de Lidl Starligue (1 899 K€). L'écart n'était que de 3,2x avant la crise sanitaire (18-19).

8.4.3. LES SALAIRES PAR POSTE

	LIDL STARLIGUE		PROLIGUE	
POSTE	Salaire Moyen*	Salaire Médian*	Salaire Moyen*	Salaire Médian*
Tous joueurs	6 765 €	5 468 €	2 470 €	2 050 €
Gardien de but	6 832 €	5 892 €	2 326 €	2 044 €
Ailier droit	4 710 €	3 959 €	1 857 €	1 695 €
Ailier gauche	4 861 €	3 920 €	2 126 €	1 800 €
Pivot	6 062 €	5 468 €	2 529 €	2 017 €
Demi-centre	7 929 €	5 511 €	2 303 €	2 037 €
Arrière droit	8 042 €	6 365 €	2 611 €	2 199 €
Arrière gauche	7 802 €	5 851 €	2 403 €	2 063 €
Entraîneur principal	8 043 €	7 130 €	3 796 €	3 282 €

*Salaire fixe brut mensuel, hors avantages en nature et primes diverses

8.5. LA PART D'INTERVENTION PUBLIQUE SUR LE BUDGET

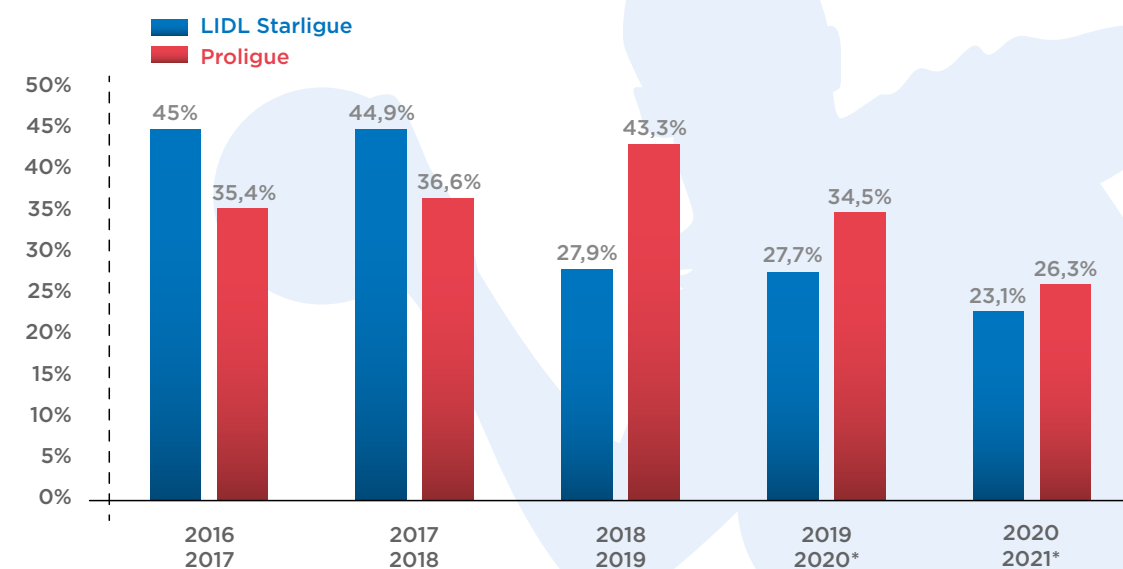


Ces dernières saisons, l'écart entre les clubs de Lidl Starligue et de Proligue sur la part d'intervention publique dans le budget, avait tendance à se réduire. Avant la crise sanitaire, cet écart n'était plus que de seulement 7 points de pourcentage.

L'impact de la crise sanitaire sur les partenariats et les recettes matches, notamment, a renforcé le poids des interventions publiques dans les clubs de première et de seconde division, mais à des degrés différents. En effet, les clubs de Proligue ont connu une hausse de 13.2 de points de pourcentage depuis 2018-2019 contre 5 pour les clubs de Lidl Starligue.

Aujourd'hui la moyenne des interventions publiques pour la Proligue est de 0.6 M€ contre 1.6 M€ pour la Lidl Starligue (écart de 2.7x).

8.6. LA PART DU PARTENARIAT PRIVÉ/MÉCENAT SUR LE BUDGET

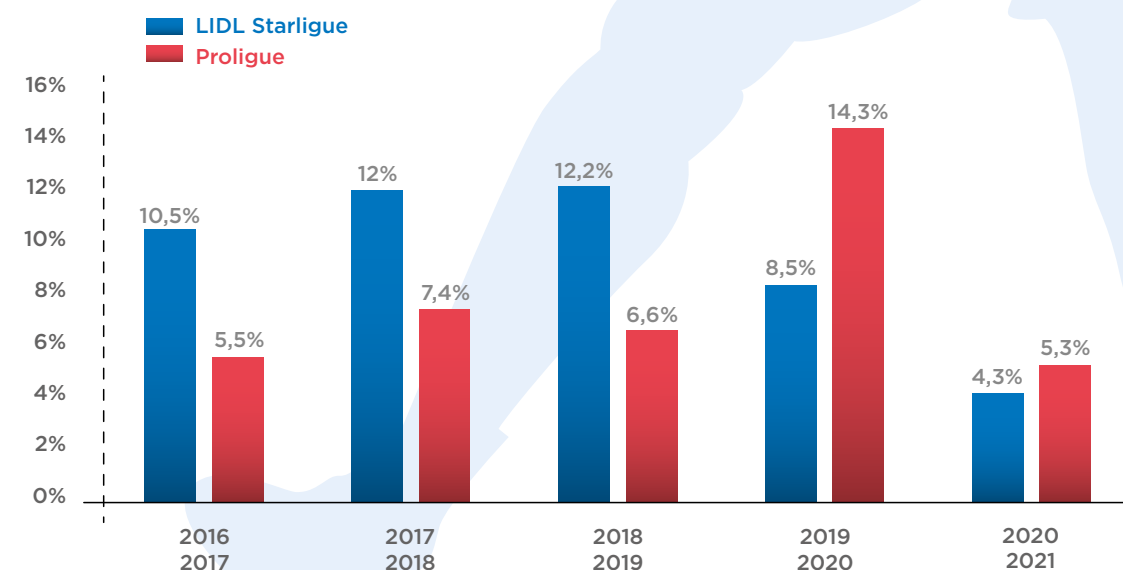


*Pour la Lidl Starligue, baisse à partir de 2018/19 liée au retraitement de la compensation des pertes du PSG Handball par Qatar Sport Investments puis par le PSG Football (considérée comme du partenariat privé puis, à compter de 2018/2019, comme un « autre produit »)

Depuis la saison 2018-2019, la part du partenariat privé s'est réduit pour les deux divisions en raison de la crise sanitaire, mais à des degrés différents. La Proligue connaît ainsi une diminution bien plus importante que la Lidl Starligue : - 62 % contre - 20 %.

À noter que la moyenne du partenariat privé (incluant également le mécénat) s'élève à 1 M€ en première division contre 320 K€ en deuxième division. Les recettes de partenariat de la Lidl Starligue représentent 3.1x celles de la Proligue.

8.7. LA PART DES RECETTES MATCHS SUR LE BUDGET



Pour la première fois depuis la saison 2016-2017, la part des recettes matchs dans le budget entre la Lidl Starligue et la Proligue sont à des niveaux similaires.

Les deux divisions connaissent des réductions importantes en raison de la crise sanitaire : - 6.1 M€ pour la Lidl Starligue et - 2 M€ pour la Proligue. A l'issue de la saison, elles s'établissent respectivement à 3 M€ et 1 M€.

Le retour à un niveau d'activité normal en 21/22 devrait logiquement inverser à nouveau la tendance à l'issue du prochain exercice.



LIGUE NATIONALE DE HANDBALL

21 RUE RENÉ GOSCINNY | 75013 PARIS
Tél : +33 (0)1 78 09 97 97 | cnacg@lnh.fr

LNH.FR

LIDLSTARLIGUE.FR

PROLIGUE.FR